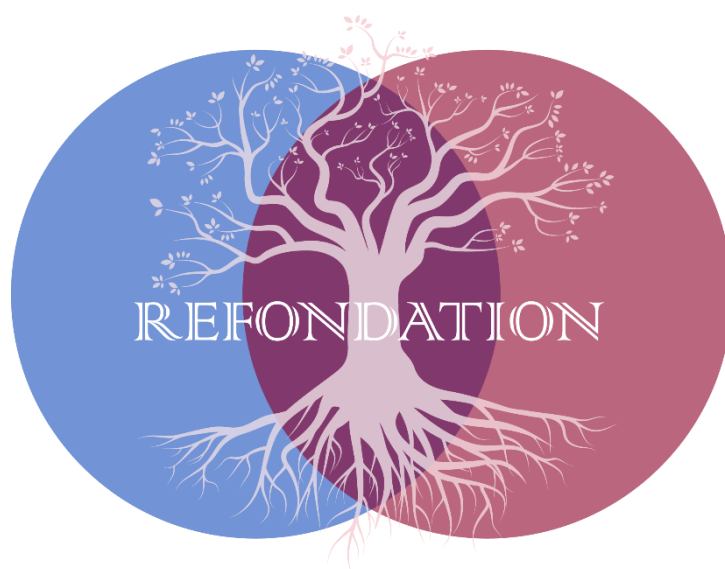


REFONDATION

UN PROJET EN DÉBAT



OCTOBRE 2018

Voici le texte de débat qui lance le travail de préparation du projet de Refondation.

Il pose notre vision de la société et de l'économie. Il exprime des choix, des propositions concrètes.

Nous souhaitons en débattre de manière large, tout au long des mois à venir.

Au long de ces échanges, nous serons amenés à recevoir des propositions nouvelles, et à accepter aussi des objections et des critiques. Elles nous conduiront à réviser beaucoup de nos positions.

Nous ferons ce travail avec chacun d'entre vous, avec tous ceux qui portent des projets innovants, avec les acteurs de la vie économique et sociale, avec les corps intermédiaires et les associations, tous impliqués dans le quotidien.

Nous écouterons toutes les aspirations des citoyens. Ils veulent une autre ligne d'horizon.

Nous entendrons les experts aussi, qui nous aideront à délimiter le champ des possibles.

Car nous voulons un changement profond, solidement bâti.

A partir de ces échanges ouverts, Refondation vise dès le printemps 2019 à s'engager sur un projet de sens nouveau.

Il manque tant à la France.

Bonne lecture et bon débat.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Louis Borloo', with a stylized flourish at the end.

L'équipe de Refondation

PRÉAMBULE

Pourquoi une Refondation ?

Refondation est un mouvement civique et politique né en 2017.

Refondation prône une société des liens, de loyauté, et d'engagement, positive et solidaire.

Sa vision est celle **d'une France ouverte au monde** et entreprenante, tout en demeurant **ferme sur les principes**, fondant une communauté.

Il construit un projet dans lequel chaque personne, chaque territoire, est appelé, en toute liberté et en toute responsabilité, à s'impliquer et à trouver sa place.

Il propose à la France une nouvelle voie, refusant tout autant la marchandisation de la société que les populismes stériles.

La société que nous vivons et la politique que nous faisons ne sont plus au service de la vie et de l'homme.

Au prétexte de la mondialisation et de la technique, des groupes de pouvoir, bureaucraties ou grandes sociétés internationales, ont capté les sources de la vie publique, et les ont détournées.

Depuis 30 ans, les dirigeants politiques ne font que superposer des couches de réformes aux réformes, additionner des prélèvements à des prélèvements, et des lois et des règlements à des lois et des règlements.

Les dégâts de ce mélange de bureaucratie et de libéralisme effréné, rebaptisé « progressisme », sont innombrables : notre monde qui se détruit, nos liens et nos relations qui se déchirent, les laissés-pour-compte qui se multiplient, la perte de repères communs, l'effacement des espaces de partage.

Un sentiment d'inutilité, de découragement, d'impuissance découle de ce modèle, imposé comme une fatalité dans un monde rendu complexe à dessein.

La nature est épuisée.

Nous sommes arrivés à un carrefour, et peut-être même à un point de rupture.

Soit nous acceptons une société de libéralisme total, dans laquelle un individu atomisé baignera dans un sentiment de servitude, de solitude, et d'incertitude.

Soit nous optons pour un autre chemin, et nous prendrons collectivement la décision courageuse de poser de nouveaux fondements.

Ces fondements sont simples mais exigeants :

- Le devoir d'engagement comme règle clef de la vie sociale et économique.
- La préservation et la défense des relations dans la cité, la famille, la nation.
- La participation de tous aux rouages de l'économie.
- La défense intransigeante du capital commun que sont la terre et les liens entre les hommes
- La préservation avec sagesse de la vie face à la machine et à la technique.
- La culture de la responsabilité, et de la transmission.

Une société de relations, de liens et de partages, vivante et décentralisée, est le cœur de tous nos choix.

Nous sommes pour le marché mais contre la prédation, pour la personne mais contre l'individualisme.

Nous sommes favorables à l'innovation et la technique mais opposés à l'instrumentalisation de l'homme.

Nous militons pour la prospérité mais contre la destruction du monde. Nous défendons l'initiative mais combattons les concentrations.

Nous sommes pour l'Europe mais contre une union abstraite, en rupture avec l'esprit communautaire de son origine.

Nous sommes pour la liberté mais une liberté qui respecte l'homme, la vie et la nature.

Nous sommes pour le bien commun mais contre un Etat qui l'accapare au détriment des solidarités naturelles et des communautés de projet.

Nous portons une vision universaliste mais sous la condition d'une société solidement maillée.

En Amérique, en Chine, en Russie, et dans de nombreux pays, les gouvernements et les peuples glissent vers la tentation de l'autoritarisme, de l'égoïsme, et du populisme, pour compenser le désarroi, les craintes et les souffrances que ce monde produit.

L'Europe prend aussi cette pente. Il faut y résister.

Refondation propose **une autre voie : une alternative politique qui desserre l'étau entre une bureaucratie qui étouffe et ce libéralisme économique** dans lequel la liberté ne se limite qu'à choisir entre des options déjà décidées par le marché.

Dans cet espace reconquis, un Etat modeste mais agile doit stimuler l'engagement, veiller au respect du bien commun, favoriser l'initiative et la coopération, encourager les relations.

Refondation considère que l'action publique et l'Etat doivent avoir comme priorité essentielle de rebâtir et de favoriser les relations : relations au quotidien, dans nos espaces de solidarité et d'échange ; relations économiques et sociales dans et autour de l'entreprise ; relations entre les territoires, des métropoles aux zones rurales ; relations entre les générations ; relations entre les élites et les classes populaires ; relations entre les peuples européens et avec le monde.

C'est tout un ensemble de liens, de fonctionnement des échanges, de règles de vie, de croisements d'aspirations, qui sont abîmés.

Il faut les réparer, les reconstruire dans un monde dont l'accélération ne doit pas nous dépasser. Revivifier une société de relations, de fidélité et d'engagement, c'est relancer la France.

Refondation est un outil de rassemblement politique. Sa méthode est réaliste :

On ne remobilisera pas une société en un jour. Il faut s'attaquer aux changements des règles de manière immédiate et simultanée, à la fois sur tous les fronts, dans l'ensemble de la sphère sociale et économique, mais de manière progressive, étape par étape.

Nous avons, face à l'état du monde et à ses dangers, le devoir d'être majoritaires. Une majorité doit être large et solide pour pouvoir changer les choses en profondeur.

Refondation doit être l'un des artisans d'une alliance politique large qui relie et rassemble toutes les forces se retrouvant dans un appel à une rupture ferme et raisonnée.

Pour ce faire, les débris des vieux clivages traditionnels doivent être balayés : tant ceux qui séparaient la vieille gauche de la vieille droite que ceux qui sont entretenus de manière excessive, depuis 1992, 30 ans bientôt, entre le souverainisme et le fédéralisme européen.

Ces divisions freinent un nouveau départ. Elles favorisent le découragement et la résignation.

Pour construire un rassemblement, c'est un projet nouveau qu'il faut forger. C'est par un projet que seront posés les nouveaux clivages de notre vie publique.

En présentant au débat son projet, Refondation apporte sa pierre à la préparation de ce rassemblement.



« Reconquérir les territoires abandonnés pour y apporter la vie. » (page 11)

LE CONSTAT ET LES PRINCIPES

Les projets proposés aux Français ne leur conviennent pas plus aujourd'hui qu'hier. C'est pourquoi ils votent par défaut, sur fond d'une abstention croissante.

Le projet aujourd'hui mis en œuvre par le gouvernement parie sur le fait que la France se conformera efficacement aux règles du monde. Tout n'est pas négatif, mais la logique même de ce choix ne peut conduire qu'à une société plus froide encore qu'hier : fonctionnelle, technique et matérialiste.

« Le nouveau monde », ce n'est pas l'accélération du monde présent, avec de nouvelles têtes et un marketing politique plus moderne. Cela ne serait que la continuation du « vieux monde » qui domine depuis trente ans.

« Le nouveau monde », ce devrait être la proposition d'un projet moderne, alternatif à l'« hyperlibéralisme ».

Or, les seuls contre-projets qui émergent sont au nombre de trois : un projet identitaire, porteur d'un pur réflexe de défense ; un projet de retour à une tradition à l'ancienne, moraliste ; enfin un élan révolutionnaire et étatiste, finalement tout aussi matérialiste que le projet aujourd'hui mis en œuvre par nos gouvernants.

Le reste des alternatives n'est même plus identifiable : il gît dans les décombres d'une classe politique insincère qui avait, depuis des décennies, cessé de réfléchir. Aucun sens nouveau, conforme à la fois à l'héritage de la France et aux enjeux de l'avenir, n'est ainsi porté ; et les Français le ressentent très clairement.

FACE A L'INDIVIDUALISME, LE SENS ET L'ENGAGEMENT

Nous, membres de Refondation, laïcs, mais enrichis de croyances et de visions puisant dans des sources variées, avons pour toute première priorité de construire un projet nourri de sens.

Par un projet porteur de sens, enraciné dans des principes et des engagements, nous entendons les lignes fortes suivantes :

- La vie de notre société ne peut avoir comme exclusifs fondements le succès matériel, la performance et l'argent.
- Nos institutions ne peuvent être conçues seulement de manière fonctionnelle et bureaucratique.
- La technique ne peut seule conférer la légitimité à l'action.
- Le désir individuel, l'égoïsme et la soif de consommer ne peuvent être l'alpha et l'oméga de toute réalisation.

Nous souhaitons mettre un terme à cette fuite en avant.

L'esprit de générosité doit être cultivé, reconnu et encouragé, dans chaque initiative. Le ressort marchand ne peut tout régenter. C'est la mission de l'Etat de protéger des espaces de collaboration gratuite, de don, d'échanges libres.

La fidélité, la responsabilité vis à vis de l'autre, l'engagement et la loyauté doivent redevenir des valeurs enseignées, et défendues, y compris dans les relations économiques et commerciales, dans la vie sociale aussi bien qu'entre les entreprises.

Le sens implique la justice : il ne saurait y avoir de société fondée, bâtie sur le respect mutuel, qui laisse prospérer des inégalités vertigineuses et oublie les très faibles.

Nous devons renouer les fils de la transmission, l'héritage des bons principes, qui de génération en génération inspirent la capacité à se dépasser soi-même : la France doit ainsi se réinventer à chaque génération, s'adaptant aux défis de chaque temps, mais en conservant avec respect le meilleur des dons et des références essentielles qu'elle a su se forger au fil des siècles.

La culture de l'immédiateté et de l'éphémère doit céder devant le souci de constructions plus robustes. C'est là d'abord la mission de l'école, et aussi celle de l'Etat et des hommes publics, que de redevenir exemplaires, dans le respect de la parole et dans chaque acte d'administration.

L'égalité sans fin de droits infinis, catégoriels, et d'allocations souvent aveugles et opaques, la liberté de tout faire, y compris au détriment de l'autre, au nom de ses désirs, doivent se trouver tempérées, dans le triptyque de la devise républicaine, par le rétablissement de la valeur de fraternité. La fraternité suppose partout l'application et le rappel d'une règle simple : faire pour l'autre ce que l'on voudrait que l'on nous fasse. **Se sentir chacun responsable de l'autre, c'est la première des obligations républicaines.**

Le sens implique que l'Etat s'engage en conscience.

C'est un devoir de la puissance publique de respecter avec rigueur la liberté de choix de chacun, le secret de la vie privée, le droit à l'expression et de garantir la protection la plus stricte des données personnelles.

Mais au-delà, sa mission doit être de **veiller à ce que l'intérêt pécuniaire ne brise pas tous les repères et tous les liens**, par la commercialisation effrénée des désirs, de plaisirs et de pulsions. La protection de l'enfance et de la vie est en la matière la première barrière qu'il faut ménager. **La puissance de la technique doit être canalisée** avec fermeté par la sagesse collective

L'action publique doit faire sens, être revêtue, dans chacun de ses actes, de la volonté de **protéger la qualité et de conforter la densité des relations entre les personnes comme entre les institutions**. Ce sont ces liens d'engagement quotidien qui referont de la France une communauté vivante.

La « bureaucratie éclairée » et l'autoritarisme technocratique sont à rebours de ces exigences. La leçon vaut aussi pour l'Europe comme institution, qui doit savoir avec humilité, humanité et attention, se remettre au service des sociétés qui la composent. Le retour au sens, c'est le sentiment affectif et partagé de vivre un projet commun qui nous communique une joie à vivre et à **s'accomplir ensemble**.

LES TROIS FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE

Le retour au sens passe par le retour à des fondements solides et clairs, autour des trois valeurs cardinales de notre République : une liberté responsable, le droit à une égale dignité, une fraternité du quotidien.

Une liberté responsable

La liberté est une chance... Elle se traduit dans la possibilité extrêmement précieuse de choisir ses opinions et ses croyances, de les exprimer, de les vivre, dès lors qu'elles ne nuisent pas à autrui. La liberté entraîne aussi une responsabilité », la réussite et le progrès ne pouvant jamais entre accaparés par une minorité qui « réussirait » mieux que les autres et qui serait dominante dans toutes les sphères de la société. Elle implique donc un « contrat social » fondé sur l'interdépendance des membres et le partage. La réussite liée à l'initiative privée, si elle est à encourager, n'exonère pas du partage solidaire des fruits de cette réussite.

Le droit à une égale dignité

La première égalité à reconnaître, c'est l'égale dignité de toutes les personnes humaines, ce qui implique la reconnaissance de la valeur de toute vie et, au nom de la justice, l'importance d'engager des efforts similaires pour protéger toute vie. En ce sens « l'égalité des chances » ne peut être un objectif suffisant, car elle n'empêche en rien de profondes inégalités et peut même servir de caution pour les renforcer en valorisant toute réussite individuelle, même au détriment des plus fragiles. Le respect de la femme est une valeur fondamentale, qui s'entend comme un droit à apporter une égale impulsion, dans la société, dans l'entreprise et au sein des institutions : la vie sociale doit être reconstruite en prenant en compte son cycle biologique.

Une fraternité du quotidien

La Fraternité est un des buts ultimes d'une vie en société : elle rappelle que le bonheur universellement recherché ne trouvera jamais tant sa source dans l'accumulation de biens que dans la création de relations bienveillantes, avec les plus proches autant qu'avec les membres des communautés dans lesquelles chacun s'inscrit... et ultimement dans la reconnaissance d'une fraternité universelle.

Trop souvent les individus sont mis en concurrence entre eux, et les relations marchandes occupent une place importante. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'organiser un cadre favorisant l'engagement bénévole et le service gratuit, le lien social, avec en perspective la recherche du « bien commun ». Agir envers les autres comme nous aimerions qu'ils agissent pour nous est la première maxime d'une communauté nationale fraternelle. Les institutions, et au premier rang l'école, se doivent de la rappeler inlassablement.

UNE METHODE

Mais, pour bâtir sur ces fondements étayés, nous devons aussi veiller à être pragmatique et concret dans les règles de construction de l'ouvrage, et dans les principes de mise en œuvre.

LA PROXIMITE ET LA SUBSIDIARITE sont essentielles : autour de valeurs fondamentales, reconnues comme des repères pour tous, il convient de **laisser la liberté aux peuples et aux groupes de s'organiser par eux-mêmes**. La globalisation accrue de ces dernières décennies a eu des impacts positifs, mais elle a aussi eu des conséquences dramatiques, en

contribuant par exemple à la destruction d'emplois dans certains secteurs et pays, en facilitant l'évasion fiscale ou le dumping social, ou encore en éloignant les lieux de décision des personnes concernées ce qui induit désengagement et désabusement. Il est temps de **sortir de l'idolâtrie de l'ultralibéralisme et de revenir à une économie de « circuits courts », selon le principe « penser global, agir local »**. Cela redonnera autonomie, goût d'entreprendre et responsabilisation.

LA COHERENCE DES MESURES est une exigence de rigueur et de réalisme : trop souvent, les individus comme les idées sont « segmentés », « catalogués », au risque d'un éclatement et d'une absence de projet commun, de vision cohérente. Or il est visible que « tout se tient »... quel sens aurait la croissance dans une planète en perdition pour cause de désastre écologique ? Comment mener la lutte contre la grande pauvreté quand les plus pauvres sont impactés les premiers par les changements climatiques ? Quel est le sens de la lutte contre l'injustice lorsque les plus vulnérables sont considérés comme sans valeur ? Il est temps d'être cohérent, et **d'allier de façon indissociable Ecologie, justice sociale et respect de la vie**.

UNE « VIE BONNE »

Donner du sens, c'est être concret : chaque Français a droit à une « vie bonne ».

La « vie bonne », ce n'est pas une course sans fin pour s'ajuster au monde et à ses règles d'échanges, au mirage de la croissance pour la croissance, une recherche permanente de la performance.

Il s'agit d'un autre objectif : créer les conditions pour que chacun puisse s'épanouir, de manière concrète, personnelle, selon ses propres choix et ses propres aspirations, dans le respect du bien commun.

CONTRE LA SERVITUDE, L'INCERTITUDE ET LA SOLITUDE

La servitude, l'incertitude et la solitude : telles sont les trois barrières que l'évolution de l'économie, les dérives du monde et l'effacement des règles de vie en commun font peser sur les aspirations légitimes de chaque Français.

LA SERVITUDE est le premier des obstacles que doit abattre la puissance publique. Il y a aujourd'hui bien des verrous à faire sauter pour « désaliéner » les personnes, et leur rendre un espace d'autonomie et de liberté. Il convient d'abord de **s'échapper d'une concentration du capitalisme financier qui dicte le quotidien**, tant individuel que collectif : le fardeau de la dette n'en est que l'un des aspects. La concentration des décisions et des moyens économiques, donc des effets de domination, impose ses lois à des filières économiques entières. La **puissance de lobbies** détermine le plus souvent, à leurs fins, l'orientation des normes ; **la sous-traitance est malmenée, la petite entreprise peu protégée** et peu encouragée dans une économie française où les 60 plus grandes entreprises gèrent la moitié du PIB de la Nation, alors que 30% de leur activité seulement sont réalisés en France. La **course à l'hyperconsommation**, vertigineuse depuis la fin des années soixante, répond à un besoin de débouchés d'une industrialisation de tout, aux dépens du temps, de la santé, des rythmes de vie, des paysages. Enfin, cette domination ne s'attaque pas qu'aux désirs mais aujourd'hui à la conscience même, avec non seulement **la concentration financière des médias**, mais surtout **la concentration de profits et la captation des données par les nouveaux « GAFA »** (Google, Apple, Facebook, Amazon).

L'INCERTITUDE est le deuxième frein à la possibilité d'une vie épanouie dans la France du XXI^e siècle. Et d'abord, **l'insécurité matérielle** qui résulte d'un sentiment permanent de ne plus faire partie de communautés stables et solidaires, l'entreprise ou la famille, mais de se trouver placé de manière continue « en **mode survie** », et sous la menace de la prédation des plus forts. **La possibilité de la misère** est devenue une idée neuve en Europe, individuelle avec le risque de la déchéance sociale, comme collective, avec **le poids de la dette publique et la peur d'une crise financière globale**. **La pression continue à l'ajustement et à la performance** commence ainsi à nuire à l'efficacité même de l'économie. S'y ajoutent désormais **les insécurités du quotidien, matérielles comme culturelles**, par peine à trouver des lieux apaisés de vie et d'échange, des racines dans son territoire, et plus encore la fragilité désormais même de la planète et de ses ressources, avec **l'épuisement écologique**. Nous sommes dans **une société du déchet et du « jetable »**, non de la considération et du soin. La recherche de communautés et d'identités de protection s'explique par cette multiplication des incertitudes. C'est la mission prioritaire de l'Etat que de redonner au plus tôt des règles à l'économie, de protéger les territoires fragiles, de les irriguer de vie ; mais aussi de conforter et de soutenir prioritairement les entreprises qui se montrent solidaires de la société, et

d'aider à épanouir la cellule qui demeure l'échelon clef de solidarité : la famille.

LA SOLITUDE est le troisième des grands obstacles à une vie bonne. **L'atomisation des individus** est la marque du temps présent, encouragée par l'hyper-consumérisme, les peurs, l'affaiblissement des solidarités du quotidiens, **le caractère de plus en plus anonyme des règles et du fonctionnement des institutions**, et **les techniques** nouvelles enfin qui rendent plus complexe la société, et referment les êtres vers leurs écrans en leur renvoyant dans leurs miroirs leurs propres besoins et fantasmes. Seules les élites insérées dans la mondialisation, essentiellement concentrées dans les grandes métropoles, se sentent à l'aise et reliées dans une **société « nomade »**. La politique doit reconstruire les conditions de l'unité, tout faire pour ancrer les personnes dans des processus de relations. C'est son devoir le plus noble, en s'appuyant sur la richesse des territoires, sur une politique du temps libéré, sur la création de multiples espaces de dons, d'échange et de solidarité, sur la faveur donnée à un entrepreneuriat de PME et social ; en brisant aussi avec résolution les outils de manipulation globale qui recherchent des foules compactes pour élargir leurs débouchés commerciaux.

DE NOUVELLES PRIORITES

De ces constats et de ces objectifs découle une série de grandes priorités :

- Reconquérir les territoires abandonnés pour y apporter la vie.
- Consolider les liens locaux de solidarité.
- Bâtir une économie de réseaux, décentralisée, une économie de la mutualité et de la réciprocité.
- Redonner des responsabilités aux citoyens.
- Construire la société et l'économie sur la fidélité et la confiance.
- Forger ensemble des repères ; recoudre ensemble toutes les sphères clefs de l'existence : la famille, l'environnement, les terroirs.
- Refonder l'Europe pour contribuer à civiliser un monde construit sur la cupidité et l'égoïsme.
- Forger une France où les grandes entreprises prédatrices et monopolistiques, les grands groupes et les appareils financiers, n'étouffent plus l'initiative, les petites entreprises, l'esprit de générosité.

Cette « vie bonne » a trois dimensions principales : une vie préservée, une vie juste, une vie respectée.

La vie préservée

L'urgence écologique est une priorité absolue. Nous habitons une planète Terre fragile, qui est vivable par une extraordinaire conjonction d'éléments, qui est naturellement hospitalière et généreuse pour l'Homme. Cet écosystème est aujourd'hui menacé, en particulier par l'épuisement des ressources et le réchauffement climatique.



« L'urgence écologique est une priorité absolue. »

Si l'humanité ne change pas radicalement sa façon de vivre, produire et consommer, elle encourt des menaces majeures, et la vie elle-même est à terme menacée, soit de façon directe (catastrophes naturelles, pollutions et impact sur la santé...), soit de façon indirecte (conflits liés aux manques d'eau ou aux migrations forcées, ...).

Il nous faut impérativement retrouver un mode de vie écologique, dans lequel le respect et la protection de l'environnement est majeur. L'enjeu est essentiel : il s'agit de la planète et des conditions de vie que nous voulons transmettre aux générations futures, mais aussi de la préservation de notre intégrité, de notre corps, de la justice, du lien.

La vie juste

Nous devons relever le défi : réorganiser le capital, l'entreprise, la production de richesse et le travail. **Il faut progressivement instaurer un nouveau modèle économique**. Au-delà du partage des résultats pour que chacun puisse vivre, l'enjeu est de reconnaître la valeur, l'utilité sociale unique et précieuse que chacun peut apporter comme contribution, à la production comme à la société. Dans notre communauté nationale, c'est un impératif incontournable que de permettre à chacun des membres d'avoir des conditions de vie décentes en contribuant à l'œuvre commune. Cela implique par exemple le droit à un logement, à un travail, à des soins, à un revenu décent, à l'éducation et à la culture... Aujourd'hui, les inégalités ne cessent de s'accroître : les plus riches le sont toujours davantage alors que d'autres restent démunis de tout ou dans une très grande précarité. Entre les deux, **les classes moyennes se sentent menacées**. Cela implique de progresser vers une société davantage ancrée dans l'échange, la réciprocité et le partage, et moins vers la compétition et l'individualisme. Il ne faut pas dédaigner la production mais au contraire **construire un nouveau modèle entrepreneurial**. Cette approche nous entraîne naturellement aussi à une ouverture vers une plus grande solidarité au niveau européen et international, pour traduire en actes cette vision d'une fraternité universelle.

La vie respectée

Une communauté attentive aux plus vulnérables Partant de la conviction que **toute vie a de la valeur et est digne d'être vécue, chacune mérite d'être protégée**. Cela implique que nul ne peut porter atteinte à la vie d'autrui, et que la société se doit d'être garante de cela, avec une **attention toute particulière pour les plus fragiles**, qui sont par exemple les enfants nés ou à naître, les personnes ayant un handicap, les personnes malades ou âgées. Face à chacune de ces vulnérabilités, la communauté nationale se

doit d'être solidaire, inventive pour reconnaître et soulager les souffrances. Cette protection de la vie passe aussi par le respect de son mystère, de sa dimension naturelle, et par **le refus de faire du corps humain un simple matériau, transformable et exploitable à volonté**, dès l'embryon. La vie humaine, dans aucune de ses dimensions, ne peut être transformée en un bien marchand.

LA METHODE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE : LE REALISME CONTRE LE CONFORMISME

Le conformisme a de solides et nombreux arguments qui doivent être lucidement recensés : l'accord unanime des élites sur l'impossibilité de remettre en cause, même graduellement, le modèle économique et financier dominant ; la violence des rapports de force mondiaux dans la mondialisation et la puissance parallèle des États-Unis et de la Chine qui ne souhaitent pas remettre en cause ce modèle ; la capacité qu'a démontrée l'Europe à se construire sur des consensus modestes et patients ; la vigueur désormais installée des groupes défenseurs de droits particuliers qui ont démontré leur capacité à substituer la mosaïque de leurs idéaux à une vision globale du bien commun.

Mais malgré leur puissance, ces forces sont désormais secouées par des spasmes de plus en plus violents, exprimant un rejet des corps sociaux, des crises nationales ou internationales encore contenues, mais se développant à des fréquences de plus en plus rapprochées.

L'alternative contestataire radicale, au vocabulaire révolutionnaire, n'offre aucune voie viable susceptible d'être acceptée par la majorité. La seule perspective de remise en cause de ce conformisme est aujourd'hui identitaire, sécuritaire, nationaliste. Dans la seule nation qui a la puissance de l'imposer unilatéralement, les États-Unis, elle se combine aussi au protectionnisme.

Un compromis entre les défenseurs du modèle économique et financier régnant et des forces populistes en progression se dessine dans plusieurs pays, dans un mouvement de mutation des forces conservatrices, en mouvement d'alliance avec l'extrême droite.

L'insécurité culturelle résultant d'une mondialisation ouverte, **la critique portée à l'égoïsme des élites, la montée du terrorisme, les réactions aux**

flux migratoires sont observées avec attention et pragmatisme par les forces économiques. Elles se préparent, sans aucun regret, à sacrifier leurs alliés politiques traditionnels à la perpétuation du système économique actuel.

L'impact violent du système financier libéral sur les populations rend mécaniquement nécessaire une organisation sécuritaire et une consolidation identitaire, pour que celui-ci demeure supportable et continue à se développer avec la même intensité.

Des régimes sécuritaires, nationalistes, articulés avec un capitalisme financier puissant sont probables, à terme proche, dans de nombreux pays, notamment en Europe.

Ce **basculement politique vers des majorités hybrides, libérales et identitaires**, dans ces conditions, n'aurait rien de conjoncturel et ponctuel. Il pourrait se prolonger en un long cycle politique, pendant plusieurs décennies. Même la bureaucratie européenne, qui se présente aujourd'hui comme une barrière au populisme, y cédera très probablement pour préserver une régulation du marché devenue sa vocation et son savoir essentiel.

La seule voie réaliste pour conjurer cette évolution, qui est déjà inscrite dans les crises en cours, est de **s'attaquer aux causes mêmes de cette demande sociale nouvelle de cadres et de liens**, et non de la canaliser vers des pentes sécuritaires et nationalistes. Il n'y a pas d'autre chemin. Elle exige, en sauvegardant les mécanismes du marché, **une remise en cause de la place du capital financier, de sa concentration et de ses exigences**. Elle appelle une priorité absolue au rétablissement de liens et de relations denses, dans une approche globale, afin de **redonner une force perdue à la société**. Elle conduit à **reconsidérer le rôle et la place de l'État afin qu'il rétablisse, et sanctuarise, l'idée de bien commun** et se place en soutien de la société face aux forces qui la déstabilisent, au lieu d'être le dissolvant des solidarités naturelles et spontanées.

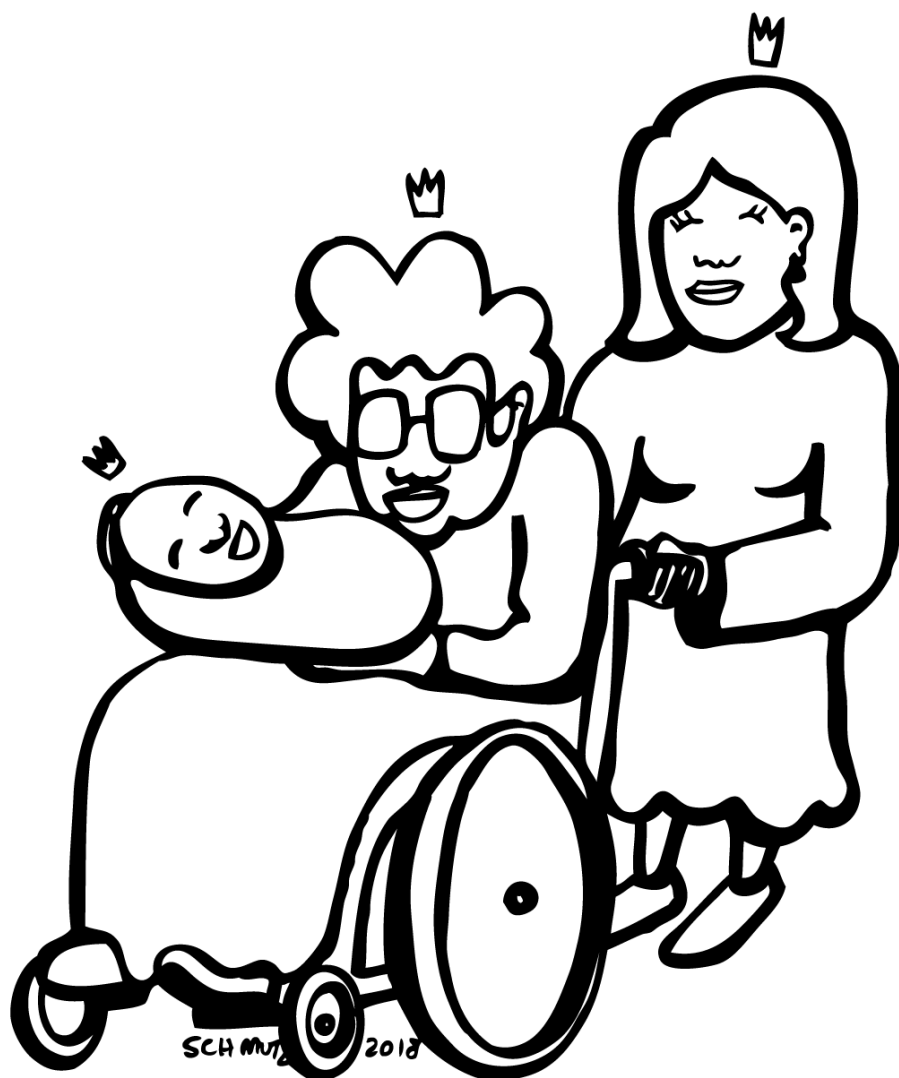
Il y a dans nos sociétés encore de nombreux acteurs, économiques, sociaux, locaux, culturels, spirituels qui sont tout à fait en mesure, à condition de se fédérer avec résolution, de contrebalancer les forces extérieures et intérieures nombreuses qui ne veulent pas d'une offre politique alternative au modèle libéral-identitaire.

Un projet de Refondation doit être conçu et porté avec eux, dans leur diversité, en relayant leur vision et leurs projets.

La Refondation doit être une plateforme large et ouverte.

On ne reconstruit pas un tissu économique et social abîmé depuis plus de quatre décennies par des réactions émotives et affectives d'indignation. L'enjeu, l'effort, est de solidifier progressivement une démarche déterminée mais graduelle, empreinte de professionnalisme, de résolution et de sagesse.

Cette **approche pragmatique et réaliste** est la réponse plus efficace qui puisse être apportée au mélange de libéralisme économique total et de populisme « light » qui s'esquisse comme le nouveau conformisme de substitution, et de perpétuation, à l'*imperium* du laisser-faire / laisser-aller à l'œuvre depuis près d'un demi-siècle.



« La vie respectée » (page 13)

LA SOCIÉTÉ COMME PRÉALABLE

L'économie aujourd'hui domine sur la société. Le tissu social, sa qualité, sa richesse, ne sont pas considérés comme une force pour l'économie, mais au contraire comme un frein ou pour le moins comme une dimension séparée qu'il faut entretenir. Un jardin de repos, à côté de la vraie vie, celle de la production et de la consommation.

Nous contestons ce point de vue : **l'économie et le tissu de notre vie sociale sont totalement imbriqués**. Mais nous allons plus loin : la qualité de nos relations, le niveau d'éthique, les solidarités naturelles, la fraternité, le lien entre les générations, les valeurs, la solidité des familles, la transmission, le niveau d'éducation et de citoyenneté, le sens de l'implication, du don et de la réciprocité, forment ensemble un socle qui est la première force d'une économie.

Ce ne sont pas les startups, les fonds d'investissements, les actionnaires, les investisseurs, les banques, et tous leurs conseillers, ni même les managers les plus avisés qui font la vigueur d'une économie. Il en faut d'excellents, comme des médecins, des professeurs et tout autre profession.

Ce qui fait la fortune économique d'une nation c'est la trame resserrée de ses liens sociaux, l'existence d'une vision partagée des valeurs et du sens, une entraide de proximité, un sentiment d'être concernés les uns par les autres, une dimension affective qui nous relie.

Une société solide fait une économie prospère.

Tel n'est pas le catéchisme du « nouveau monde » qui depuis plus de 30 ans dicte à nos sociétés les règles du jeu. Au contraire, la forme du libéralisme économique aujourd'hui affirmée postule que l'égoïsme, le profit le plus élevé à n'importe quel prix, est la seule motivation possible et réaliste pour que la production économique soit à son meilleur niveau.

Refondation souhaite une économie de vitalité, un travail actif, un esprit entreprenant, une productivité de haut niveau, un marché ouvert et fluide qui rende transparents les coûts, et assure la juste rémunération des efforts et de l'inventivité.

Mais le bon fonctionnement des règles du jeu économiques, l'énergie de ses acteurs, prennent racine dans une société dont les composantes, les

hommes et les femmes qui en forment le tissu, se comprennent, se respectent, se font confiance, veillent les uns sur les autres.

L'épanouissement de chacun, le sentiment de partager un projet commun, et d'être reliés, constituent, en soi, une aspiration légitime. En outre, ils forment le matériau le plus précieux pour une économie.

Les 30 années allant de la reconstruction de l'après-guerre à la fin des années 70 ont démontré qu'un tissu social vivant rimait avec une belle économie. Depuis lors, l'évolution du monde montre qu'une économie injuste et faible se conjugue avec une société de précarité et d'égoïsme.

La domination de l'économie sur la société a fini par convaincre que l'épanouissement individuel passe par la recherche d'assouvissements matériels toujours plus nombreux, et a nourri l'illusion que la détention maladivement possessive d'un portefeuille illimité de droits individuels, au prix du bien commun, pourrait constituer un patrimoine rassurant.

Nous sommes incités à concevoir notre vie, et notre identité, comme l'étalage de biens de consommations et la mise en valeur d'un éventail de styles, d'images. En oubliant une règle simple : nous nous construisons chacun dans une relation personnelle avec ceux avec qui nous partageons chaque jour notre vie : nos familles, nos concitoyens, nos amis, nos relations de travail, nos voisins.

Notre société vaut en elle-même et par elle-même. Mais au-delà, elle est le terreau premier d'une économie assurant à chacun un niveau de vie et de confort décent.

La racine d'une société humaine comme d'une économie c'est enfin, et d'abord, l'environnement naturel dans laquelle l'une et l'autre puisent pour survivre et se développer. Mettre la société comme un préalable, c'est d'abord et avant tout refuser qu'une forme d'économie détruise irrémédiablement le monde au nom de ses résultats, de ses profits et du court terme.

Là aussi Refondation fait un choix : **stopper ici et maintenant, dans notre nation et à partir de notre nation, toutes les forces qui détruisent le patrimoine naturel** irriguant notre vie, que nous avons le devoir de léguer aux générations. **Aucun compromis en la matière n'est plus désormais possible.**

Si une société est correctement réglée, alors la vie citoyenne de ses membres sera meilleure, au quotidien, dans leurs relations, leurs échanges humains, leur convivialité et leur voisinage. Et l'économie matérielle, l'aspiration légitime à un niveau de vie qui permette de vivre avec sérénité, n'en sera, contrairement au mensonge qui domine depuis plus de trois décennies le débat public, que consolidé.

Cette vision implique des choix.

TOUT N'EST PAS MONNAYABLE

La France a une caractéristique bien particulière : elle a accepté l'extension du marché à l'ensemble des secteurs de la vie sous la pression des nouvelles règles du jeu internationales. Mais elle a, en même temps, laissé enfler excessivement un Etat impotent.

Ainsi, l'exercice de l'engagement, la pratique du don, la vigueur des solidarités naturelles, locales ou familiales, ont été découragés doublement : **la consommation privée a remplacé le devoir d'implication** dans de nombreux champs, tel le voisinage, la famille, ou les relations ; **la bureaucratisation joue le rôle de voiture balai d'une société en miettes**, tout en freinant son mouvement vivant et en étouffant sa reprise et sa vigueur.

Dans les consciences françaises de notre temps, tout passe désormais par l'argent public ou par l'argent privé, et le débat se résume souvent à cette alternative. Ceci est une imposture : tout ne passe pas légitimement dans notre vie par l'argent, qu'il soit public, ou privé. **Tous nos actes, nos aspirations, n'ont pas vocation à transiter par l'achat privé ou la commande publique, le capital privé ou le budget public.** Les deux doivent être remis, avec la même vigueur, à leur juste place.

L'Etat, les représentants de la communauté nationale et ses serviteurs publics, doit être le diapason de la vie en société, la relier et l'incarner, par des options et des choix clairs, tranchés, avec tact, de manière sobre et économe. Et chacun dans la société doit assumer chaque jour ses décisions, et remplir sa part d'engagement. L'Etat doit être immergé dans la société, et chaque citoyen, par ses actes, et sa participation concrètes, doit se sentir l'une des composantes, acteur de cet Etat sage, modeste et proche.

Emerge une aspiration forte des générations montantes à vivre ainsi leur vie, sans être dépendants ni d'un Etat pourvoyeur, ni d'un marché qui conditionne. Elle est démontrée tant par l'appétit de la jeunesse aux mouvements de réserves citoyennes et au service civique, que par la recherche de modes de vie alternative, et plus solidaire, en dehors des circuits marchands et institutionnels. Ces deux mouvements paraissent opposés. Ils puisent pourtant aux mêmes sources. Cela ouvre à l'optimisme.

Le bien commun est une fréquence de vie. Il a vocation à traverser notre vie publique et notre vie privée, notre vie citoyenne et nos relations de chaque jour, sans qu'une frontière étanche ne puisse séparer l'une et l'autre.

Nous avons dérivé. Il est temps de corriger le tir.

SAUVER LES BIENS NATURELS

Sauver l'homme c'est d'abord sauver le cadre qui lui permet de vivre et de s'épanouir. Inutile d'entrer dans des querelles d'experts pour bien mesurer que **le manque de sagesse du développement économique conduit à la catastrophe** : l'air est irrespirable dans bien des grandes cités, les terres agricoles sont épuisées et polluées sur l'essentiel de la surface du globe, le réchauffement climatique, quel qu'en soit le rythme, est déjà en cours. La biodiversité qui conditionne, via la photosynthèse et la pollinisation, nos ressources alimentaires, est menacée. Pour faire vivre aujourd'hui l'ensemble des habitants de la terre comme un consommateur américain, il faudrait diminuer au moins par 2 ou 3 le niveau d'émission de carbone et de prélèvement sur la nature.

Notre réaction n'est pas à proportion de l'urgence

Et pourtant, aucune réaction à proportion du problème n'a pu réellement être engagée.

La machine économique mondiale continue à se fixer un seul objectif : générer des investissements sources de profits, au nom de la croissance, du niveau de vie, et de l'emploi.

Les pays du Sud argumentent avec raison que leurs populations n'ont pas à vivre dans un statut de seconde zone au nom de droits acquis à polluer qui seraient réservés historiquement au pays du Nord. Et dans les pays déjà développés, les plus pauvres ne se ressentent pas comme privilégiés dans leur niveau de consommation ; leur statut fournit une caution politique à ceux qui veulent perpétuer le système économique de consommation alors que l'organisation des profits est à l'origine de cette pauvreté.

Dans ce contexte, les responsables politiques nourrissent un discours de mobilisation mais n'ont pas le courage de prendre des mesures à proportion des problèmes.

Tout est organisé en fait autour de l'idée suivante : protéger tout de suite l'environnement, ce serait arrêter la machine économique et ouvrir la voie à une crise immaîtrisable. Le président des États-Unis d'Amérique ne fait qu'aller au bout de cette logique en assumant la protection d'un modèle de vie, et d'une vision de la prospérité économique, face à un risque qui ne s'est pas encore noué. Dès lors, **les dirigeants du monde les plus en pointe sur le sujet se contentent d'espérer une transition technologique environnementale, à modèle économique inchangé, et visent seulement à accélérer le rythme de cette transition**. Le choix de l'étiquette de « ministère de la transition écologique » illustre en France cet espoir du progressisme à

concilier le modèle économique prédateur que nous vivons avec la destruction de la nature, grâce à la technologie.

Mais il faut avoir conscience que nous n'en sommes plus là. Les choses empirent : les pays émergents ne prennent que des précautions relatives, comme la Chine, ou nient le problème, telle l'Inde. Les États-Unis ont décidé de ne pas sacrifier leur mode de vie et le bénéfice qu'ils tirent du système économique et financier d'à présent.

L'écologie est devenue un combat et non plus un problème de réforme.

La rupture écologique appelle des investissements financiers massifs dans des formes nouvelles de production qui mécaniquement amputeront, à court terme, les profits des fonds de pension, donc les retraites des classes moyennes occidentales. Le financement de ces investissements pèsera aussi sur la consommation, et ralentira l'accession des populations de pays en développement aux standards de vie des populations occidentales.

Ainsi, **ce combat est inséparable de l'enjeu de la justice sociale**, au sein de chaque pays, et entre les nations. Le problème n'est pas la décroissance mais celui d'une autre croissance fondée sur un investissement considérable dans d'autres modes de production.

La rupture écologique implique une autre répartition, en contrepartie, de ce qu'il reste pour la consommation. Elle s'inscrit dans le modèle de l'économie de la réciprocité que prône Refondation, en alternative avec le modèle économique actuel.

L'enjeu écologique est global : économique, social, diplomatique.

Il implique une approche responsable et solidaire : La gestion des biens communs, et d'abord des biens communs environnementaux, doit devenir collective, et être assumée, sous le contrôle des Etats, au niveau le plus décentralisée possible, par des citoyens responsables, réunis en communautés sous des formes nouvelles et innovantes.

L'objection principale à des mesures fortes, seules susceptibles de réellement modifier la donne, est la nécessité d'agir ensemble, tous les pays réunis. Cette approche est soit naïve, soit hypocrite. Les positions des uns et des autres, au gré des sommets écologiques, ont été prises : elles sont sur la table et ne répondent pas à l'intensité de la question. Rien ne sert de se voiler la face. Il faut en prendre acte et développer **une autre stratégie, construite sur le réalisme** et le rapport de force.

La France dans l'Europe, comme tout autre pays prétendant agir, doit mettre en harmonie son analyse et ses actes. Quand le feu est dans la maison, il n'est pas raisonnable d'attendre l'arrivée de secours pour prendre ses responsabilités propres, et intervenir.

Des normes de production nouvelles

Nous avons un pouvoir sur le monde dans une société d'échanges internationaux : nous devons **définir des normes environnementales strictes de production de chaque produit qui s'appliquent tant à nos entreprises qu'aux biens importés**, de manière immédiate et sans nuances, ni compromis.



Tant vis-à-vis des États-Unis d'Amérique que vis-à-vis des pays émergents, la France dans l'Europe doit poser cette pétition de principe sans laquelle aucune grande entreprise transnationale ne prendra la peine de modifier à court terme son comportement.

Ces règles doivent s'appliquer aussi aux normes sociales minimales attendues de la production des biens, car **l'écologie sociale et l'écologie environnementale sont imbriquées** : la croissance dans les pays émergents

est largement captée par une nouvelle classe mondialisée ; seule une meilleure justice sociale peut faire accepter le prix d'une croissance plus chère en termes environnementaux, donc moins tournée au moins à court terme vers la consommation individuelle.

Les normes de mise en marché des produits doivent intégrer désormais les conditions environnementales dans lesquels ils sont produits.

Dès lors, la ratification et la signature de traités internationaux tels que le TAFTA et le TIPPP, traités transatlantiques sur la liberté de commerce et d'investissement, sont proprement inenvisageables.

L'accord économique et commercial global (AECG) ou CETA, établi entre le **Canada** et l'**Union européenne**, signé le **30 octobre 2016**, ne peut être raisonnablement ratifié, même si 90 % de ses dispositions sont déjà, à titre provisoire, mises en œuvre. En effet, le mode d'arbitrage ce type de traités, même aménagé, conduit à priver les nations de toute possibilité de poser des exigences environnementales substantielles. Un tel point de non-retour est inacceptable. Bien au contraire c'est de normes intérieures drastiques que nous devons nous doter dans les cinq ans à venir, en assumant le prix en termes de risques économiques.

Il n'y a pas d'autre chemin que de poser dans le réel avec netteté des règles de réciprocité et de relations exigeantes pour pouvoir entraîner à l'échelon du monde un changement de comportement à courte échéance, la seule qui vaille aujourd'hui. En les posant à nos entreprises en même temps qu'aux entreprises du monde, nous les rendrons incontestables.

De ce fait, l'exemple devra être d'abord donné chez soi, en France, et politiquement discuté, en conséquence, à l'intérieur de l'Union Européenne.

L'UE, face au monde, ne peut s'arrêter à des pétitions de principe, à de bonnes intentions, se contentant des lignes d'horizon non contraignantes fixées dans les enceintes internationales. Celles-ci sont positives car elles donnent un objectif, mais sont insuffisantes.

Il faut une arme concrète : les « exigences essentielles » qui sont fixées par la réglementation européenne ne sauraient, dans le cadre de la nouvelle urgence écologique, valoir présomption de conformité pour la mise en marché des produits.

Ce débat sur les normes de production comme élément de conformité des produits, au même titre que la politique d'immigration, et la politique de sécurité commune, doit venir au sommet de l'agenda du débat public européen et des discussions entre gouvernements.

Cette politique de normes environnementales de contrôle, à travers les conditions de production, doit concerner l'autorisation de mise en marché,

et non pas faire l'objet d'un mécanisme de taxes à la consommation, illisibles et qui placent encore une fois l'argent comme outil d'arbitrage. Dans ces normes, une d' « empreinte carbone » excessive pourrait à terme être incluse.

On a vu ce qu'il est advenu des très technocratiques mécanismes de la taxe carbone. Il n'est pas acceptable que soit décerné une sorte de droit à polluer lié à la richesse : une voiture, ou tout produit, est écologique ou ne l'est pas ; il est produit écologiquement où il ne l'est pas. Il est temps de sortir des demi-mesures.

L'argent et la taxe ne sont pas la réponse à toute chose.

Cependant **des mécanismes de taxes carbone et de pénalisation seront nécessaires pendant une période transitoire**, avant que la pleine application des normes nouvelles ne soit possible et que les modes de production, de consommation et de vie n'aient basculé.

Ces taxations ne doivent pas alourdir la pression fiscale : elles doivent se substituer à l'imposition sur le travail.

Ces taxations doivent être justes : il ne s'agit pas de permettre aux plus riches d'acheter des droits à polluer, tandis que les plus pauvres et les classes moyennes seraient, proportionnellement à leurs revenus, les plus gros contributeurs.

Ainsi, nous pouvons poser le débat sur une TVA écologique mais sur les biens de luxe. Car la justice est aussi en jeu.

Une imposition sur l'impact de production de carbone de chacun, elle, serait juste à deux conditions : qu'elle soit proportionnelle aux revenus et qu'elle soit respectueuse de la liberté individuelle, en ne transformant pas la traçabilité en fichage de chacun.

La transition énergétique priorité de l'investissement public

L'énergie demeure bien évidemment au centre des préoccupations : **la sortie du nucléaire à échéance proche n'est pas raisonnable au regard de l'absence d'énergies propres de substitution** aujourd'hui, et du risque de pollutions carbonées massive qui en découlerait.

Demain, une part des risques et contraintes liés à l'énergie nucléaire, notamment relatifs aux déchets pourraient trouver des solutions avec des nouvelles technologies. Il serait périlleux que la France se prive de compétences patiemment acquises depuis des décennies. Et l'indépendance vis-à-vis des producteurs de gaz et de pétrole sera un sujet crucial pour la France pour l'Europe dans les prochaines décennies.

Les choix allemands doivent être discutés : ils s'appuient sur l'état réel de son appareil productif et de ses atouts à l'exportation, de manière pragmatique. Mais ils ont pour conséquence un risque de production d'énergie à haut niveau de carbone.

Mais **la transition énergétique est une impérieuse nécessité** : un effort massif européen doit être conduit dans la recherche-développement est en pleine action concertée sur des objectifs partagés doit être mis en œuvre. La montée en puissance des nouvelles énergies est un grand horizon politique pour la France et pour l'Europe.

C'est seulement, cependant, lorsque celles-ci auront montré leur capacité à se substituer totalement à nos capacités nucléaires, que le pari pourrait être pris d'un abandon de la filière.

Dans le domaine de la recherche-développement en matière de nouvelles énergies, l'Europe doit accepter une exception aux critères de dette et déficit budgétaire de Maastricht. Cette exception devrait être élargie à l'ensemble de la recherche pour une production moins consommatrice d'énergie et au financement public de l'isolation des bâtiments vers la zéro consommation.

LA VIE ET LA SANTE NE SONT PAS A VENDRE

Face à une santé technicisée, une vision globale du soin

Notre société de technologies en accélération, a soif d'appliquer à l'homme, sans prendre de distance, et sans suffisamment mesurer les conséquences sur autrui ou sur l'environnement, toutes les innovations qui surgissent.

Dès lors, les autres dimensions de l'approche du soin sont oubliées. L'approche du corps devient technique et sa performance, un critère de résultat. L'effet de la mécanisation technologique risque de peser demain sur le corps humain comme il le fait aujourd'hui sur l'environnement naturel, en brisant les équilibres. Un marché standardisé de la santé sera toujours plus rentable qu'une appréhension de la personne, à son rythme, avec ses caractères, son environnement affectif et son histoire. Il y a, là aussi, la volonté d'invasion par un certain modèle économique d'un secteur économique qui lui échappe encore partiellement.

Il est temps de remettre le soin au centre de l'approche de la santé.

C'est aussi une affaire de coûts : la rentabilité financière maximum des producteurs de santé et de médicaments va aujourd'hui à l'encontre de l'économie globale du système de santé.

En arbitrant pour une vision dominée par l'usage systématique de la technique la plus en pointe, qui par nature, n'est pas neutre, on fait le choix de coût élevés, au détriment de la prévention.

Les soins apportés par des approches riches de présence humaine sont abandonnés, au prétexte de faire des économies de court terme, alors qu'ils s'avèrent être la source des économies les plus substantielles.

Cette soumission à la technique nourrit tout à la fois le rêve de « l'homme augmenté » et une inégalité croissante dans l'accès aux meilleurs soins.

Avant toutes préconisations techniques, l'approche du système de santé doit être refondée sur des principes différents. Sa finalité doit être clairement identifiée : la personne comprise comme un être de relation, et non un individu-type, consommateur de soin.

Elle doit intégrer l'éthique non comme un champ séparé, mais dans l'ensemble des dimensions du quotidien des soins.

Un constat s'impose : Le management sec conduit au « mal être ».

Le mal-être des soignants est évident, les nombreux suicides sur leur lieu de travail en sont les révélateurs, ainsi que les innombrables témoignages que récoltent les associations et syndicats professionnels.

Le management en structure sanitaire et sociale doit être repensé : le passage aux 35h a fragilisé la continuité des soins, ainsi que la tarification à la T2A, où les actes techniques sont privilégiés dans la rémunération en comparaison des actes intégrant du relationnel. Le soin, dont le ressort premier ne peut être la rentabilité, s'en trouve transformé en activité purement lucrative. Récemment le Conseil social, économique et environnemental (CESE) a proposé de faire sortir les soins palliatifs de cette tarification. Il faut confirmer leur abandon.

Il faut rendre aux soins, aux soignants qui le prodiguent, le temps qui leur est si nécessaire.

Les structures de soins sont de plus en plus éloignées en raison des fermetures des petits établissements et contribuent en cela à l'éclatement des réseaux de soutien familiaux et amicaux.

Les déserts médicaux sont un problème croissant et de plus en plus de citoyens peinent à se faire soigner, peinent à trouver simplement un médecin généraliste ; l'accès aux spécialistes étant encore plus difficile, le temps d'attente pour un rendez-vous dépassant fréquemment une année. Ceci n'est plus possible : 4 à 5 millions de personnes sont peu ou prou exclues du système de santé, malgré la CMU.

Les maisons médicales doivent devenir ainsi une alternative à cette pénurie. Mais, plus globalement, c'est **un réseau de soins plus souples** que nous devons construire en **rompant la frontière artificielle entre le médical et le médico-social**.



« Le mal-être des soignants est évident. »

Le lien entre médecine de ville, établissements sociaux et de soins, et hôpital doit devenir une continuité, pensée et gérée **par bassin de vie**, en brisant les normes globales et éloignées du terrain ; en unifiant aussi les statuts des établissements.

Dans cette organisation en bassins de vie, **les citoyens doivent être appelés à s'engager et à participer** : certains parents d'enfants porteurs de handicap

font appel aux bonnes volontés pour garder quelques heures par semaine leur enfant, pour les conduire chez les professionnels de santé, pour faire jouer et stimuler leur enfant et ainsi leur permettre quelques pauses, leur permettre de continuer à travailler. Ce type de réseau pourrait être utilisé de manière plus large que pour le seul handicap.

Faire appel à la revigorante générosité de proximité, ce n'est pas affaiblir les institutions de santé si, sur un territoire, chacun sait se retrouver.

C'est à cette taille humaine, que nous pourrions choisir une autre conception des services de santé plus participative et responsable.

Il faut **valoriser la présence humaine des proches, ou de personnels associatifs**, par un crédit d'impôt pour les entreprises, et des compensations d'absence pour les salariés.

Les tensions entre soignants et patients sont aussi parfois très fortes et sont un obstacle supplémentaire dans le parcours de soin. Dans le même temps les patients experts commencent à apparaître, mais avec un rôle encore trop limité par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays européens ou bien outre-Atlantique. Ces patients montrent qu'un certain type de collaboration entre soignants et patients est possible.

De nouveaux types de collaboration doivent être développés pour que soignants et patients, acteurs sociaux et usagers, se sentent respectés et travaillent ensemble au bien du patient, de l'utilisateur et au bien commun.

Les traitements du handicap, de la grande vieillesse, et de la fin de vie sont des points de rupture révélateurs.

Un grand plan autisme vient d'être lancé mais l'autisme n'est pas le seul handicap en souffrance dans notre pays. On peut plus se contenter de cette approche thématique. De plus en plus de parents se retrouvent sans solution pour la prise en charge de leurs enfants (scolarisation, places en structures adaptées, AVS, spécialistes, formation professionnelle, lieux de vie, vieillissement de la personne porteuse de handicap, ...) ; certains font le choix de partir en Belgique où les places sont plus nombreuses.

Le handicap n'est pas d'abord un problème de structures spécialisées : il faut déterminer des solutions, qui prennent en considération l'importance de la vie de chacun et non sa productivité, dans l'ensemble de notre vision sociale.

En France, on vieillit longtemps mais mal.

Une disparition des liens intergénérationnels entraîne une incompréhension devant la vieillesse, mais également une disparition du lien entre les différentes situations de soin. Certains EHPAD tentent de travailler le lien

intergénérationnel (activités communes crèches/écoles et EHPAD), d'ouvrir leurs structures sur l'extérieur mais la catégorisation imposée par l'Agence régionale de santé (ARS) les empêche d'aller plus loin et parfois ces expériences sont conduites en infraction des réglementations qui sont mise en place au nom de la protection des résidents.

Il faut briser les rigidités bureaucratiques : les établissements, tout en veillant au bien des résidents, ne doivent pas être coupés du monde, régentés par **des normes fonctionnelles inhumaines**. Tant de projets innovants des soignants sont souvent freinés par une administration lourde : jardins thérapeutiques, ateliers de cuisine avec des jeunes ou des habitants du quartier, travail des résidents dans la structure, insertion dans la ville de quartier de vies en commun pour les personnes âgées...

Mais sur le fond, on ne remédiera pas au problème chronique de manque de personnel soignant, en particulier en EHPAD, sans faire le **choix d'une médecine englobée dans un système de soin**, et un arbitrage clair entre dépenses technologiques et priorité au soin, à l'attention, à l'accompagnement humain.

Il faut se donner **les moyens de mettre en œuvre une nouvelle approche de la fin de vie** : traitements anti-douleurs, accompagnement, continuité des soins. Alors que la loi Leonetti-Claeys reste inappliquée, certains veulent déjà autoriser l'euthanasie qui déstabiliserait dangereusement la place des plus faibles, déplacerait le métier de soignant vers des terrains qui ne sont pas les leurs et risquerait de faire entrer la mort dans les obligations sociales. Voici ainsi la mort qui deviendrait elle-même un geste technique.

La loi ne peut remplacer les consciences et la société n'a pas à se substituer à la conscience individuelle. Cependant, la société ne saurait pas plus légitimement ériger en principe une vision marchande de la mort qu'elle ne devrait autoriser à « marchandiser » la vie : tout marché de l'euthanasie, y compris dissimulé derrière des apparences associatives, peut-il dès lors, comme en Suisse ou en Belgique, être accepté ?

Le rôle de la société est de se donner les moyens de **rendre enfin prioritaire la lutte contre la douleur**, de **refuser l'acharnement thérapeutique**, d'**humaniser la fin de vie** en y consacrant des ressources, d'**accueillir, avec des moyens réels de solidarité et de soutien aux familles, les enfants handicapés**. Ce renversement de perspective établi, le problème se trouve posé dans des conditions moins définitives.

C'est dans ce contexte rénové qu'il appartiendra au corps médical, collégialement et de manière publique et transparente, d'établir un dialogue avec le malade et sa famille. Ce domaine est-il réellement un enjeu législatif ? Rien n'est moins sûr.

Mais aujourd'hui, la question demeure mal posée parce que la structure hospitalière n'est pas adaptée à la gestion et l'accompagnement de la fin de vie. Elle empêche de considérer la fin de vie comme normale en la rendant pathologique puisqu'elle se déroule dans un lieu où l'on tente de guérir des maladies. Il faut inventer d'urgence de nouvelles solutions autour de nouvelles structures, avec du personnel spécialisé, la formation et l'accompagnement des bénévoles et des familles. Des maisons de vie, de répit se créent petit à petit en France, qui pourraient servir de matrice à ce qui doit devenir une priorité du système de soins. Il est temps de prendre des initiatives qui permettraient une fin de vie plus apaisée, sereine qui ré-entre dans la normalité de la vie.

Les voies d'une refondation du système de santé

Derrière la neutralité technique apparente du système de santé se cache en fait **une régulation, écartelée entre les stratégies et les intérêts des acteurs**. L'alliance des praticiens, des établissements de soins et des laboratoires pharmaceutiques pour proposer une vision consumériste des soins aux patients, met l'Etat sur la défensive : il ne peut que canaliser la soif illimitée d'un système fondé sur une progression du profit favorisé par une expansion consumériste.

Avec la spécialisation des soins et la **logique productiviste**, l'hôpital l'emporte désormais sur la médecine de ville, qui recule, au détriment du parcours de soins et de l'éducation à la santé.

A l'intérieur de l'hôpital, la dichotomie public/privé organise et oppose deux mondes : l'hôpital public et une bureaucratie dominée par le comptable ; des cliniques privées désormais achetées par les fonds financiers internationaux qui serrent les coûts pour augmenter déraisonnablement les profits.

Le système privé se centre sur les pathologies les plus fréquentes et les clients les plus solvables ou les mieux couverts au détriment des catégories les plus fragiles et des problèmes de fin de vie, « hors production ». L'hôpital public qui hérite des pathologies lourdes, d'urgences quotidiennes, de la vieillesse, de la maladie mentale, qui ne sont plus assumées par la médecine de ville et la clinique de voisinage, est alors contraint de rationner ses soins.

Les économies générées par l'intelligence artificielle en matière de santé offrent des solutions. Elles doivent être anticipées, pour qu'elles ne soient pas captées dans les marges des producteurs, mais qu'elles bénéficient à tous.

L'assurance maladie et le paritarisme sont sortis du jeu, les caisses étant devenues littéralement des guichets financiers techniques : les producteurs

sont donc face au consommateurs, l'Etat se contentant de freiner l'emballlement.

Il n'y a plus de citoyenneté dans les choix et **le système se régule au coup par coup sous un angle technique et comptable**, expliquant l'abandon des grands chantiers : handicaps, fin de vie, humanisation de l'accueil et des soins.

Les mutuelles en alliance avec des groupes d'assurance prennent des comportements de groupes d'assurance privés, et dévorent l'assurance maladie, laissant esquisser la perspective d'un « jet de l'éponge » de l'Etat et d'une privatisation consumériste définitive.

L'idée de diminuer progressivement les taux de remboursements et de renvoyer progressivement la régulation, et les profits, à des assurances privées, parfois maquillées de principes mutualistes, progresse touche par touche.

Nous refusons cette évolution et voulons reposer des choix et des principes.

Les principes d'une économie de la réciprocité doivent s'appliquer au système de santé : chaque partie-prenante doit avoir droit à une rétribution juste. Leur implication doit être mesurée, et tarifée, avec des indicateurs nouveaux : temps consacré à l'écoute, contribution à l'éducation du patient et à la formation des soignants, fonction d'orientation, coût de la recherche, contribution à l'égalité et au versant social du système. La rétribution doit se fonder sur ces facteurs, en complément de la rémunération de l'argent investi.

Il faut sanctuariser les fondamentaux : les populations les plus fragiles doivent être érigées en priorité, et la fin de vie doit faire l'objet de choix, y compris au sujet du « bien vieillir » et de l'obstination déraisonnable.

Il faut repousser l'intrusion des assurances privées dans le système de santé français et celle du « capital risque » dans les établissements de soin.

Le paritarisme doit être rénové et relancé, en mettant un terme à toute tentation de privatisation

Ce paritarisme doit devenir fort, **doté des armes de choix et de décision, et déconcentré**, jusqu'aux bassins de vie : il doit associer salariés, entreprises, mais aussi professions indépendantes, élus locaux et professionnels de santé. A chaque échelon, son exécutif doit être désigné pour cinq ans, engagé dans une réelle responsabilité. Les directeurs des caisses ne doivent plus être nommés par l'Etat mais choisis par les assemblées paritaires sur listes d'aptitude. Enfin, la segmentation du système, en créant un cinquième « risque autonomie », doit être combattu : bien au contraire,

une branche de soin générale doit réenglober médecine, handicaps, soins aux personnes âgées, problématiques de fin de vie.

Le cœur de ce paritarisme pourrait se loger à l'échelon clef de la grande région, en intégrant les élus et les représentants des praticiens et des usagers dans cette gestion paritaire. Il reprendra les prérogatives des Agences Régionales de Santé. En contrepartie, il reviendra à l'Etat d'édicter des normes nationales fondées sur des valeurs préalablement débattues.

Notre vision est de changer les fondations du système de santé en mettant un terme au double-mouvement parallèle d'étatisation bureaucratique et de privatisation par la capital privé (assurances privées, cliniques), en rénovant le paritarisme et en y intégrant le mutualisme.

Nous proposons de **créer un statut unique d'établissement, sous la formule d'ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif), mettant fin à la fois à l'hôpital public et à l'établissement lucratif**. Cela pourrait s'appliquer aussi à l'ensemble des établissements de soins.

Les actionnaires seraient selon les cas, et l'histoire locale, soit des parties prenantes sans but lucratif, soit le système paritaire rénové d'assurance maladie et de soin. Ni la bureaucratie, ni les exigences du profit financier ne doivent continuer à favoriser des objectifs qui ne sont pas endossés par des responsables engagés. La santé est au cœur de la conception d'une société.

Il faut briser les cloisons : rétablir l'équilibre entre médecine de ville, en recul, et hôpital, en rehaussant le statut et la place du praticien libéral, en articulant mieux soins médicaux et paramédicaux, et en créant un continuum du parcours de soins sous l'autorité **d'un régulateur régional paritaire**, et de sous-régulateurs par bassin de vie.

Cela passe aussi par un dé-compartmentage de catégories souvent très bureaucratiques : ainsi par exemple du passage de maison de vie en EHPAD, au seul motif de l'anniversaire des 60 ans.

Les grands choix bioéthiques d'aujourd'hui

Nous devons en commun, avec modération, définir des limites simples à un usage non borné des innovations.

Le préalable est de sortir d'une alternative entre deux approches qui se veulent totalisantes : une approche moraliste et une approche consumériste.

Ainsi, pour la filiation, tout désir n'est pas mauvais en soi, y compris le désir d'enfant. Il y a néanmoins un cadre de référence, autour d'un père et d'une mère, qui est l'héritage naturel du monde. Ce désir et cette réalité se heurtent aujourd'hui, parfois avec douleur.

En matière bioéthique, il faudra savoir faire preuve de patience pour dégager un consensus sur des principes. Il est inacceptable que des débats aussi graves, lourds de responsabilités, soient dictés par la passion. Nous n'avons pas aujourd'hui tous les éléments pour les trancher, en termes de connaissances, et ils exigent un consensus très large pour aller de l'avant, en prenant le temps du débat long, y compris face aux injonctions impatientes.

Il va falloir apprendre à s'écouter, et à se respecter, y compris porteurs d'opinion divergentes.

A ce stade, **il faut d'abord s'entendre sur quelques principes simples** et mesurer si, sur eux, nous pouvons dégager un consensus.

En premier lieu, le principe de précaution : nul objectif ou utilisation d'un résultat de recherche ne peut s'appliquer en cas d'identification de graves risques. Il faut intégrer les risques de déstabilisation du vivant, comme en matière d'OGM, mais aussi les risques anthropologiques, avec la même exigence. Par ailleurs il faut systématiser les études d'impact les plus neutres possibles, soit en France, soit chez nos voisins ayant mené des expérimentations, en veillant à les mesurer sur toutes les parties prenantes.

Deuxième principe intangible : la non marchandisation du vivant. L'être humain, un enfant, un ventre, un organe, un ovocyte, ne sont pas des biens de consommation. Leur valeur propre ne peut être définie et échangée sur un marché. Ils peuvent en revanche, être au cœur d'une économie du don.

Il faut débattre de ces deux principes, de leur définition et de leur portée, en prenant le recul nécessaire, s'attachant non à prétendre posséder des vérités, mais à construire en commun des règles autour de ces principes. Il faut prendre le temps d'un débat large, sage et patient.

La Procréation médicalement assistée (PMA), avec bientôt peut-être la Gestation par Autrui (GPA), sont néanmoins proposées aujourd'hui par la volonté des pouvoirs publics.

La Gestation par autrui (GPA) appelle à nos yeux dans tous les cas une réponse négative, car elle brise la chaîne du vivant, et ouvre un cortège de confusions juridiques et psychologiques, avec les souffrances qui les accompagnent.

Pour la PMA comme pour la GPA, la non marchandisation nous apparaît comme une frontière intangible. Elle doit peut-être même être sanctionnée dans des conditions d'extra-territorialité en cas de retour sur le territoire.

La fécondation in vitro doit, comme l'ensemble de la santé, échapper à l'option immédiate pour des solutions techniques, alors que des étapes préalables plus naturelles ont révélé leur efficacité.

Doit-elle être ouverte plus largement à des couples de même sexe ? C'est une autre question. La réponse est difficile, car source de souffrances pour celles et ceux qui attendent aussi de vivre avec sincérité la dimension de force, de transmission et de relations que signifie une famille ; et la stigmatisation n'est jamais loin en la matière, avec son cortège de haine.

Nous considérons en majorité à Refondation que le besoin de père et de mère doit néanmoins l'emporter, et unanimement que toute marchandisation de sperme ou d'ovocyte en la matière est une limite infranchissable pour toutes les formes de fécondation in vitro.

Ce choix de la PMA, comme toute grande question éthique, est un problème de conscience, qui doit s'exprimer par un vote libre au parlement. Il ne devra intervenir qu'après une longue réflexion, un débat apaisé, et en considérant qu'un tel choix, négatif ou positif, ne saurait être irrémédiable et devra tirer la leçon de l'expérience : ce n'est pas un homme seul, Président, ou ministre, ni un comité d'experts, qui peut trancher un point d'une telle gravité, appuyé sur la majorité d'un moment.

Il est nécessaire que le Parlement devienne le lieu clef où se trancheront, dans une liberté de vote non partisane, les grands problèmes bioéthiques.

L'expertise en termes d'éthique devra lui être rattachée, y compris en matière de bilan de chaque mesure.

Une majorité qualifiée devrait être une règle constitutionnelle, en la matière, ainsi que le vote identique des deux chambres.

L'éthique de l'homme relève de la charte constitutive de la société et ne saurait être tranchée par des majorités de circonstances et des mouvements d'opinions.

D'autres problèmes bioéthiques sont tout aussi immédiat : le séquençage du génome sera bientôt financièrement et matériellement à la portée de tous avec les risques de sélection que cela comporte (risques vis-à-vis de la prise en charge sanitaire, des assurances maladies, risque eugénique par le séquençage du génome du fœtus).

Nous refusons et combattons une approche régressive des bienfaits que cette inventivité et les apports de la science peuvent apporter à l'homme. Ils sont nombreux.

Seuls les usages dont il est prouvé qu'ils sont dangereux, socialement ou biologiquement, devront être strictement proscrits sous l'autorité du Parlement. En matière pénale, outrepasser les règles définies devra alors relever de la matière criminelle.

La dérive vers l'eugénisme déguisé est d'ores et déjà une réalité préoccupante. La sélection de l'être le plus fort sur un éventail génétique

préalable est une tentation. Au-delà, le choix de la manipulation des gènes humains est le projet le plus accessible à la folie du transhumanisme.

Des barrières très strictes doivent être posées face à de telles évolutions.

DONNEES PERSONNELLES ET RELATIONS NE SONT PAS DES MARCHANDISES

L'enjeu des données personnelles est un enjeu de libertés publiques, un enjeu économique et un enjeu stratégique.

Les données sont convoitées par les Etats qui veulent établir un contrôle sur leur population, et sur les activités. Elles sont captées par de grandes entreprises internationales, souvent en connivence avec leur gouvernement, car l'information, et la capacité à les traiter, est devenue aujourd'hui, à l'âge des multitudes informatisées, la principale source de richesses capitalisables.

Elles sont un enjeu stratégique, non seulement dans la compétition économique entre puissances, mais aussi parce que les Etats usent dans les rapports de force de toutes les armes efficaces, y compris l'information.

Cet usage déviant a un impact considérable sur la vie des sociétés : le traitement par algorithmes des données personnelles permet l'ouverture d'un vaste marché dans lequel **l'ensemble des comportements sociaux sont susceptibles d'être manipulés, standardisés, homogénéisés**. Une altération discrète de la liberté est alors à l'œuvre, des nouvelles normes sont imposées comme étant communes, des comportements d'imitation sont suggérés. Des exemples récents ont montré que les ciblage frauduleux permettent de fausser le fonctionnement démocratique et électoral.

Dans aucun autre domaine, le libéralisme économique n'a paru autant menacer le libéralisme politique.

De « bons comportements sociaux », des attitudes, une nouvelle « normalité sociale » commencent à être modelés par des forces expérimentées et dotées d'outils sophistiqués qui allient à la fois de grands producteurs économiques et des groupes de pression.

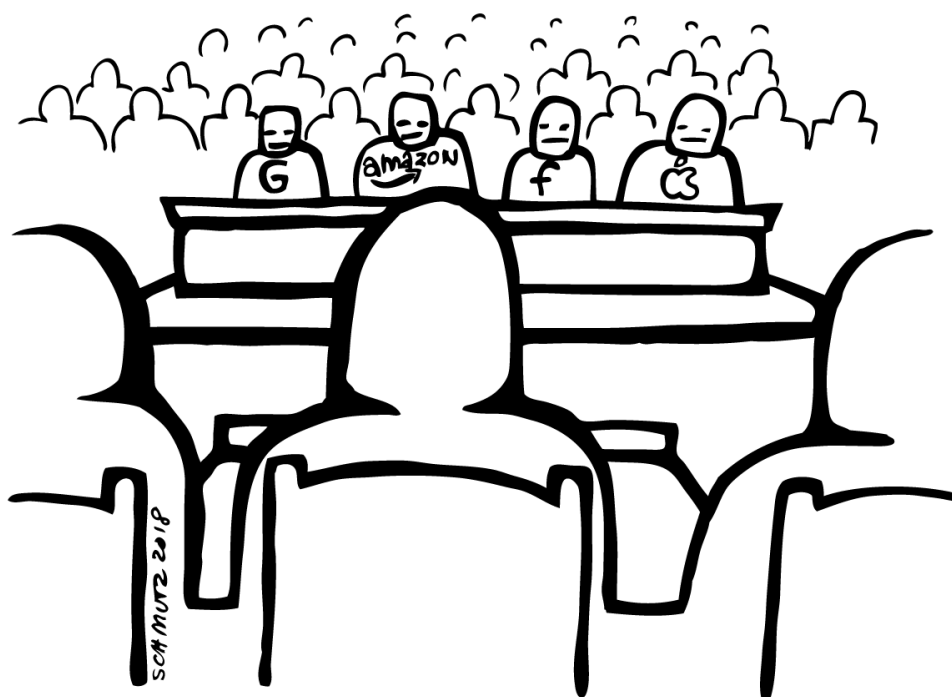
Les relations humaines sont l'objet désormais de tarification, ou de prédation aux fins de parasitage publicitaire et de manipulations politiques.

La France et l'Europe doivent s'opposer à cette évolution.

En cette matière, grâce souvent à des recours juridiques individuels, l'Europe a su pour l'instant se montrer en pointe. Notre pays doit conforter cette

évolution. La France doit interdire l'importation sur son territoire de dispositifs électroniques susceptibles de transférer des données à l'insu de leurs utilisateurs, du type de ceux produits par Google ou Amazon. Il devra être démontré par les importateurs des dispositifs vérifiables et non optionnels de verrouillage.

Le vol des données personnelles, sans consentement, doit devenir une infraction pénale lourdement réprimée, et la fraude électorale utilisant de tels dispositifs doit pouvoir être punie de peines de détention.



« Le vol des données personnelles »

Dans le domaine de la manipulation des comportements par la réutilisation formatée et ciblée des données, **des pouvoirs et des moyens importants doivent être donnés aux groupements de consommateurs.**

Cette marchandisation des relations et le ciblage des données pour imposer des comportements par le biais de la contamination collective touchent en particulier l'enfance.

Les risques de biais comportementaux, d'imposition par spam ou de suggestions d'images pornographiques ou violentes ne sont plus théoriques. **La pornographie devient un problème de santé publique pour les mineurs. Ces comportements doivent être interdits et sanctionnés.**

C'est un problème majeur.

Cela pose un problème technique, et de souveraineté, du Web mais la proposition de mesures strictes doit faire l'objet d'un grand débat national, après expertises techniques.

REPRENDRE POSSESSION DE NOTRE TEMPS ET DE NOTRE ESPACE

D'ABORD LE LOGEMENT

Le logement représente dans les ménages, une proportion des dépenses en croissance et déraisonnable, à la différence de pays comme les États-Unis ou l'Allemagne. Cela pèse notamment sur une bonne alimentation, et la juste rémunération de l'autre foncier : le foncier agricole.

L'accès au logement est la première source des inégalités. Il pèse sur la consommation, induit des coûts de déplacement, consomme du temps. Il est au cœur du problème français.

La concentration du patrimoine, la spéculation foncière, le métropolisation, encouragée par les pouvoirs publics, expliquent ces inégalités. Les sommes consacrées par les dépenses publiques à la politique du logement ne se manifestent pas par une amélioration sensible de la situation.

Il convient donc de réévaluer l'ensemble de la politique du logement et de la construction et de définir de nouveaux fondements.

Quatre priorités seront établies :

1) **D'abord recenser les logements vacants et le foncier disponible dans les zones rurales, et inciter à son occupation.** Un plan national de répartition du logement doit développer une attractivité de ces territoires, dans un effort pour y installer des activités économiques en grappe. **Il est temps de remettre en cause le cycle massif de l'exode rural tant vers la capitale que vers les grandes métropoles.** À l'âge des réseaux, il y a autre mode de vie à penser. Des urbanistes doivent concevoir une forme de logement dans le secteur semi rural et rural qui ne soit pas une forme étalée, mais une reconquête de logement et de l'espace disponible dans les villages eux-mêmes. Une France remplie de villages redevenus vivants sera une France plus forte, plus joyeuse, plus relationnelle. Cela implique des priorités budgétaires territoriales redéployées.

2) **Recentrer le logement social sur les populations qui en ont réellement besoin, et organiser une fluidité de leur occupation.** On doit de même agir avec intelligence et progressivité : il ne s'agit pas de chasser les occupants dont la situation s'est bien heureusement améliorée en termes de revenus, mais de remplacer le surloyer, peu efficace, par une tarification proportionnelle aux revenus, ou de proposer des conditions d'achat avec paiements progressifs. Les recettes qui en sont retirées seront réinvesties

dans le logement social pour développer le parc. Cette évolution favorisera spontanément la mixité.

3) **Généraliser un mécanisme de financement du foncier sans propriété du sol**, avec des revenus de redevance afin de l'amortir et le portage par des outils financiers dédiés. L'abaissement du coût du foncier, et plus généralement une maîtrise des prix de l'immobilier, doit être le grand objectif de la politique de l'Etat. Afin de l'appliquer de manière égale sur le territoire, les outils de pilotage en seront confiés aux préfets de région.

4) **Faire de l'isolement thermique et de l'autonomie énergétique des logements une grande priorité nationale.**

BIEN AU-DELA DE LA VILLE INTELLIGENTE

La « ville intelligente » est un concept favorable à la prédation et à la déshumanisation.

Elle est promue par un lobbying intensif développé par des groupes privés alliés à des urbanistes et aménageurs. Elle favorise une **vision de la ville comme un système innervé par des réseaux techniques, contrôlés et organisés, et non comme un espace de vie libre et spontanée**. Ces réseaux sont tous dotés de compteurs et tarifés, et se trouvent toujours plus reliés, prenant le contrôle de la consommation, et des rythmes de vie. Ils génèrent des cartels prenant progressivement le dessus sur la décision publique.

Cette conception technique et marchande de la vie n'est pas acceptable : certes l'introduction de technologies nouvelles de régulation est souhaitable, en termes d'énergie notamment. Mais il est totalement contraire à l'ordre public démocratique et au bien commun qu'elles puissent se trouver interconnectées et dicter la forme et le quotidien de la ville du futur. Le compteur Linksys a de ce point de vue révélé des craintes légitimes, même si ce produit en lui-même est loin d'être le plus dangereux.

L'interconnexion des données dans l'aménagement des espaces urbains doit être un domaine où la puissance publique intervient par la protection des données, les règles de concurrence et la limitation des péages privées concédées à des groupes privés puissant et reliés.

DES TERRITOIRES A RECONQUERIR

Nous sommes allés trop loin sur la voie de la « métropolisation », stimulant la spéculation foncière, renforçant les effets de domination territoriale,

faisant subir la congestion des espaces et des moyens de transport aux populations, obligées d'habiter à proximité convenable de leur lieu de travail.

La thématique des métropoles d'équilibre des années 60 est totalement dépassée : il s'agissait alors d'équilibrer la métropole parisienne. Nous avons aujourd'hui à la fois un effet de congestion de la grande région parisienne et une aspiration de l'activité par les métropoles provinciales sur leur territoire.

Ceci n'est pas moderne à l'âge des réseaux ; c'est source de pollution de l'air, de difficultés de logement, de dégradation des conditions et des rythmes de vie, faute de temps et d'espace.

Le projet du « Grand Paris » tel qu'imaginé par des grands groupes privés du bâtiment des travaux publics ou de promotion immobilière est totalement archaïque : il conduit aujourd'hui à prévoir des pôles d'activité autour de gares nouvelles pour favoriser des projets immobiliers alors que les lignes des transports urbains de la périphérie parisienne sont devenues invivables pour des millions de voyageurs et seront saturées dans quelques années. La dédensification démographique, l'installation d'activités économiques à haute valeur ajoutée, et une insertion de réseaux de transports en nervures doivent être les objectifs prioritaires pour la grande périphérie.

Nous sommes pour une politique d'aménagement du territoire tournée vers la revitalisation prioritaire des villes moyennes et des bourgs ruraux. Les moyens financiers publics doivent être consacrés principalement à y amener de l'activité, des services d'artisanat, des services publics et des dessertes convenables.

La France doit se réinnover totalement en direction de ses espaces les plus reculés et aujourd'hui abandonnés. Cette direction doit être la priorité des politiques publiques. Nous devons trouver dans chaque bourg, ou à proximité, une vie dense et active.

Les technologies de l'information permettent parfaitement des modes de production en grappes. Des aides à l'installation doivent être privilégiées pour les artisans et s'accompagner d'incitations fiscales et sociales. Aucune desserte par voies ferrées locales ne doit être abandonnée : la politique de réanimation locale permettra d'assurer la rentabilité minimale de ces lignes.

La politique d'aide au logement doit être principalement tournée vers l'installation dans les espaces ruraux, semi ruraux et les villes moyennes.

On ne pourra transiger : une réallocation considérable des moyens doit être mise en œuvre à l'échelon de la nation.

Nous devons mettre un terme à un cycle long d'exode rural par une politique volontariste.

Les projets du Grand Paris de nature à renforcer la densification doivent être abandonnés et leurs moyens financiers réinjectés dans cette politique nouvelle.

Alors que la majorité de la population de la région parisienne souhaite la quitter, pour une vie plus équilibrée, comment les politiques publiques peuvent-elles ainsi accepter de mobiliser les finances publiques vers de tels projets pour les trois décennies à venir ?

La région doit être le grand relais de cette politique. Une collectivité régionale renouvelée et dynamisée doit être alliée à une administration territoriale de l'État relancée et réformée pour conduire ce changement.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de modifier le mode de scrutin de désignation des conseillers régionaux, en le faisant élire à l'échelon départemental, en étant ancrés dans des circonscriptions territoriales avec une part de proportionnelle régionale, et cumuler les fonctions de conseiller départemental et régional.

Des moyens financiers doivent être transférés vers cette collectivité régionale, dans le même temps où des agences régionales de l'activité, une décentralisation du paritarisme des soins vers les bassins de vie, et une délocalisation du dialogue social démultiplieront les leviers d'action vers le local.

UN TEMPS A RECONSTRUIRE

Notre temps et notre espace nous sont volés. Les pressions harassantes et cumulées des systèmes bureaucratiques, les pressions à la consommation, les jets continus de données privées qui nous sont infligés, l'organisation des villes et la complexité des systèmes volent la sérénité et le droit à une certaine prise de recul des citoyens modernes.

Nous sommes confrontés à une bureaucratie qui multiplie les normes et les procédures afin d'assurer un contrôle de plus en plus étroit, facilité par la technologie.

Au lieu de faire confiance aux solidarités naturelles de voisinage, à la formation, l'éducation et la transmission, à la responsabilité individuelle dans une société où des gens se rencontrent et confrontent leur point de vue, **notre système public multiplie les normes pénales et les normes sociales** dans nombre un infini de domaines.

Nous sommes soumis à des injonctions pénales ou réglementaire permanentes et excessive. Moins notre société a de principes, plus elle multiplie les règles tatillonnes et intrusives.

La complexité des réseaux de pouvoir et leurs intérêts additionne les instances auxquelles le citoyen est confronté dans sa vie administrative quotidienne : 30 lignes sur sa feuille de salaire représentent une somme d'instances susceptibles de vous adresser des courriers et de vous soumettre à des procédures, que les citoyens doivent subir faute d'avoir le temps de les traiter.

Ce harcèlement administratif est un vol de temps. Face à un horodateur de plus en plus complexe où l'automobiliste doit rentrer de plus en plus de données pour faciliter le contrôle dont il sera l'objet, devant une construction de sites services publics Web conçus d'abord pour l'administration et non sa propre facilité, les citoyens perdent de précieuses minutes de leur temps.

Les sociétés privées multiplient les procédures obligeant le consommateur à se transformer en auxiliaires, produisant du travail caché à leurs bénéfices, au prix là encore de son propre temps. Les mécanismes privés de l'économie incitent à la dette, qui menace l'autonomie. Le temps passé à contester des contrats types de consommation est d'autant plus long que ces clauses générales sont détaillées et complexes, à dessein.

L'espace lui-même est volé : le champ du domaine public ouvert à tous se rétrécit, réattribué aux autorités administratives bureaucratiques, ou privatisées à des fins marchandes. Les espaces de rencontre, de débat ou de production en commun se trouvent limités à la portion congrue. La complexité des systèmes de circulation dans les villes réduit la taille des espaces de sérénité, de lenteur et d'échanges gratuits. Le coût du foncier et des logements, l'éloignement du travail et les difficultés de transport volent une bonne partie du temps de vie.

Ces sujets sont concrets et essentiels : ils doivent être un champ prioritaire à des politiques publiques. Beaucoup de ces questions résident d'abord dans un changement de modèle économique, moins consumériste. D'autres relèvent des règles d'aménagement et d'urbanisme.

Mais, dès à présent, des règles de protection du citoyen doivent être connectées à celles de la protection du consommateur. **Les contrats complexes et obscurs doivent être sanctionnés par le juge** ; les conditions de service après-vente doivent être renforcées par des principes légaux simples, vérifiables par le juge et soutenus dans leur application juste par les groupements de consommateurs.

Les politiques publiques doivent favoriser toutes les formes nouvelles de travail, définir une politique de proximité entre les lieux de garde d'enfants, les centres de services publics et l'habitat.

La politique et les services publics doivent radicalement remettre en cause leur approche : la multiplication des lois et textes réglementaires, et des circulaires, doit être atténuée au profit d'une grande liberté donnée aux agents publics de prendre des décisions, sous le contrôle collégial de leur unité.

Les progrès numériques ne doivent pas être utilisés pour demander plus de formalités aux citoyens connectés mais au contraire donner l'occasion de redéployer les effectifs des administrations centrales et des bureaux vers des points d'accueil du public, de médiation et d'échanges. **Dans une administration renouvelée, le numérique doit permettre de démultiplier la fraternité et le contact humain direct, non de les abîmer.**

Les collectivités territoriales et l'État doivent enfin cesser de transférer au secteur privé des pans de plus en plus considérable de l'espace public et résister à la tentation croissante d'en faire une source de revenus pour les finances publiques.

Aujourd'hui autant que l'argent privé, l'argent public et sa captation intensive et élaborée envahissent les espaces d'échanges, de solidarité et de fraternité.

CONSOLIDER LES SOLIDARITES NATURELLES ET LES LIENS

L'État ne peut et ne doit pas tout prendre en charge. Chacun est pleinement responsable non seulement de soi-même mais aussi de l'autre.

Le marché ne doit pas pouvoir se saisir de tout ce que l'État doit abandonner : ce dernier ne doit replier ses prérogatives qu'après avoir rétabli, encouragé, suscité la renaissance de solidarités naturelles qui souvent ont disparu.

La fraternité a été sacrifiée tout à la fois à l'égalité et à la liberté.

La puissance publique doit réaliser un double mouvement : elle doit savoir retirer son poids, qui s'est excessivement substitué à l'engagement de tous. Elle doit de manière agile et précautionneuse stimuler et récompenser l'implication des personnes, des solidarités locales, et l'entraide familiale et de voisinage et leur confier, dans le respect de leur autonomie, moyens et outils.

UNE NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE

La famille est un socle essentiel : elle est notre quotidien, la première des formes de solidarité, le lieu privilégié de la transmission et de la construction de chacun. La famille est un bien commun.

Une famille consolidée

Or, la famille est malmenée par l'individualisme croissant, les contraintes de temps, l'accélération des rythmes de vie.

Nul n'est habilité à remettre en cause des formes nouvelles de vie familiale, recomposée et diverses.

Trois quarts des Français vivent cependant dans une famille organisée de manière classique, ni recomposée (15 % des foyers), ni monoparentale (10 % des foyers). Les Français, et au premier rang les plus jeunes, donnent un grand prix à la dimension familiale.

La famille n'est plus vécue comme une prison traditionnelle et elle suscite l'adhésion. Elle a connu de grands progrès avec la reconnaissance de la pleine autorité égale de l'homme et de la femme. Elle s'est modernisée et nous devons nous en féliciter.

La famille est le premier lieu de l'engagement. Elle n'a que plus de prix en se fondant sur des choix exercés aujourd'hui en plus grande liberté.

Si les naissances hors mariage sont aujourd'hui majoritaires, l'attachement à la cellule familiale reste tout aussi fort dans ces formes nouvelles de famille, où la filiation demeure la règle, que sous le mariage civil.

Nous devons donc concilier l'ensemble des aspirations en consolidant tout à la fois la famille, quelle que soit sa forme, et en reconnaissant l'importance, comme engagement solennel, de l'acte de mariage.

Les deux évolutions législatives récentes sur le mariage ont voulu traiter des dysfonctionnements : le mariage peut désormais être rompu sans juge car considéré seulement comme un contrat, précaire et révocable. La loi Taubira a voulu répondre à la souffrance qu'engendre la solitude et la stigmatisation sociale de toute forme d'union et de couple, en reconnaissant, pour tous, le droit au mariage.

La manière dont les réponses ont été apportées, sans suffisantes précautions et sans un débat approfondi et apaisé, ont néanmoins eu un impact fragilisant sur le mariage et la famille.

Nous préconisons un mariage qui ne soit pas un contrat ressemblant à un contrat de droit commercial, ni même civil. Le mariage n'est pas un contrat

mais une institution qui fonde la société : il nous faut permettre un divorce moins douloureux et moins coûteux, mais celui-ci doit être, en fin de procédure, sanctifié par un acte judiciaire solennel.

Nous souhaitons qu'à l'échelon de deux ans une évaluation soit faite par le Parlement de la loi Taubira et qu'une remise à plat soit opérée, après un débat approfondi qui pourrait prendre la forme **d'États généraux sur la famille**.

Nous exigeons d'ici là que la notion de père et de mère demeure, chaque fois que la situation le rend possible, dans les registres d'État civil, et que la loi en face obligation.

Une famille soutenue

Les défis posés à la famille sont plus nombreux qu'hier : dans une société urbaine, en mouvement, les tentations consuméristes sont nombreuses. Le vieillissement, progrès positif né de l'espérance de vie croissante, pose un poids majeur aux plus jeunes générations.

Il faut aborder la famille selon une vision concrète : **la prise en charge du très grand âge** est un problème majeur pour la majorité des Français. **Le divorce, ou la séparation, est la première des sources de fragilisation** économique et sociale, multipliant les difficultés en termes de logement et de pouvoir d'achat.

Nous devons **intégrer la politique du vieillissement et du très grand âge comme une composante pleine et entière de la politique familiale**. Nous sommes contre sa mise à part comme risque particulier de « perte d'autonomie ». Nous ne sommes pas favorables à l'intégration au sein de la branche maladie de ce qui n'est pas un « risque » mais une nouvelle dimension de la vie et du lien entre les générations.

Nous devons penser cette politique du vieillissement en l'intégrant dans plusieurs dimensions de réformes : réforme du droit du travail qui doit laisser plus de temps dans la période de la vie active pour s'occuper des anciens ; réforme de la fiscalité, qui doit encourager la prise en charge au sein de la cellule familiale au sens large du terme ; intégration dans la politique de l'urbanisme de l'habitat et de la ville, qui doit faire de la proximité physique entre les générations l'un de ses enjeux prioritaires.

Les coûts engendrés par une médicalisation excessivement précoce et des formes d'hébergement rigides sont bien supérieurs à ce que coûterait aux dépenses publiques **l'encouragement des solidarités naturelles, des emplois de proximité, du soutien associatif**. Les formes bureaucratiques et marchandes de prise en charge du vieillissement ne fournissent pas les

meilleures réponses humaines et sont pourtant, en définitive, plus chères, y compris pour les familles qui sont priées d'y contribuer.

Dans le domaine du soutien autour des moments de divorce, la puissance publique ne peut intervenir directement dans cette sphère où l'intimité doit primer. **L'État doit néanmoins encourager, et aider au financement, d'un réseau d'assistants de médiation, de soutien au conseil familial, en reconnaissant et organisant une filière de professions indépendantes spécialisées, en favorisant l'éclosion d'un grand réseau associatif dédié.** Il pourra s'appuyer à cette fin sur des fédérations des associations familiales qui ont déjà prouvé leur dynamisme.

C'est pourquoi le paritarisme de la branche familiale de l'assurance doit être sauvegardé, rénové et relancé.

En matière d'impôt sur le revenu, mais aussi de cotisations et de contributions sociales, nous souhaitons revenir à un encouragement sous la forme d'un quotient familial, centré en particulier sur les couches moyennes et prenant compte de manière différenciée le coût du logement en fonction des zones d'habitat.

L'accompagnement de la petite enfance est totalement émietté entre la protection maternelle et infantile, qui dépend du conseil départemental, les communes, l'école et l'éducation nationale, les caisses d'allocations familiales, l'assurance maladie, la médecine scolaire, et l'autorité judiciaire.

Cela conduit à une dispersion des moyens, à un gaspillage et à l'absence d'une prise en charge globale, intervenant trop tard et dans des cas devenus critiques.

Nous voulons remplacer des directives nationales par des politiques locales, différenciées, à proximité des familles.

Nous voulons **reconcentrer sous l'autorité d'une branche « famille », paritaire, l'ensemble des outils de soutien à l'enfance** : protection maternelle et infantile, médecine scolaire, fonctionnement des crèches. Nous voulons ouvrir des « espaces familles », lieux rassemblant tous les acteurs et recevant les familles, intégrant politique de l'enfance et planning familial, de manière maillée sur tout le territoire. Nous souhaitons permettre des formules de déductions fiscales et de droit aux congés qui permettent aux familles de s'impliquer dans des tâches partagées et collectives autour de la petite enfance. Chaque famille doit contribuer à proportion de ses moyens aux dépenses par un coût faible mais symbolique, qui pourra être aussi être apporté en assistance directe.

Le soutien aux familles monoparentales doit être une toute première priorité de la politique familiale et sociale. En cette matière, le quotient familial doit

s'appliquer de manière encore plus prononcée. La priorité en termes d'accès au logement social doit lui être donnée.

VALORISER LE DON ET L'ENGAGEMENT

Entre un État qui s'est introduit dans l'ensemble de la vie sociale et un libéralisme économique et commercial qui s'étend à des domaines de plus en plus variés, **l'espace de l'économie gratuite, du troc amical de voisinage, du partage de projet**, pris en étau, se resserre et disparaît.

Ce qui ne vaut pas en termes de monnaie, argent public ou argent privé, n'est plus valorisé dans notre société.

Le mouvement d'exode rural et l'anonymat des villes étaient à la source de cette évolution. La puissance et l'efficacité de l'État moderne combiné avec la volonté du capitalisme de trouver de nouveaux marchés pour son profit ont parachevé cette évolution.

Nous ne considérons pas cette situation comme définitive. L'évolution de la productivité, avec l'amélioration du confort domestique, est captée pour des activités de loisirs marchands et par les écrans. Cette situation n'est pas irrévocable.

Les nouvelles méthodes de productivité doivent permettre une **réduction de la durée de la journée** qui dégage un temps supplémentaire pour l'échange.

La **fin de la concentration métropolitaine** doit redonner du temps, perdu dans les transports, et relier dans une continuité de proximité tous les aspects de la vie.

Dans chaque quartier, des espaces collaboratifs doivent être créés, ouverts, animés. Un nouvel urbanisme doit faire de cette ouverture des espaces, de l'abaissement des murs dans les nouvelles zones pavillonnaires, de la création d'espaces communs, des règles générales.

Le temps consacré à partager un projet collectif identifié doit être valorisé, certifié et pouvoir être valorisé pour les temps de retraite. Venir donner du temps pour les personnes en fin de vie, les personnes âgées en EHPAD, les malades, les handicapés, les SDF, les élèves dans les écoles, même sans emploi ou en prenant sur son temps de travail ou sa carrière, doit être valorisé pour son temps de retraite, et être inséré dans des mécanismes de retraite progressive.

Comme dans le fonctionnement des pompiers volontaires dont il faut s'inspirer, l'engagement pour le bien commun doit faire l'objet d'un mécanisme public qui le facilite dans l'entreprise.

L'activité d'élu local, essentielle, doit être facilitée et sa responsabilité juridique mieux protégée. Aujourd'hui la société du droit, de l'assurance privée, du contentieux, de la mise au pilori médiatique fait de ceux qui s'engagent avec le plus d'audace les cibles d'une mise en accusation excessive. L'engagement est pénalisé. Celui qui s'implique est sanctionné.

L'État doit créer un cadre juridique protecteur et jouer un rôle d'assureur systématique des activités et des actes consacrés au bien commun.

LA SECURITE DE TOUS PAR TOUS

Nos policiers nos gendarmes accomplissent leur mission avec une compétence et un savoir-faire de haut niveau. Ils ne peuvent néanmoins compenser le délitement d'une société placée sous pression par la montée de l'individualisme, la perte de références communes et l'abandon des solidarités naturelles.

L'évolution du modèle économique libéral à l'œuvre mine la société et laisse envisager un modèle de pouvoir autoritaire pour pouvoir se perpétuer face au risque de désordres et à la peur croissante des populations.

Les responsables politiques ont choisi une voie dangereuse : au lieu de remettre en cause ce modèle économique, ils ont préféré démultiplier les recrutements de policiers et de gendarmes afin de répondre aux craintes et aux revendications des populations. Cette croissance n'est pas aujourd'hui soutenable par les finances publiques. S'y ajoute la démultiplication des polices municipales pesant aussi sur les finances locales.

Aujourd'hui les nouvelles techniques d'intelligence artificielle et de digitalisation permettraient plus intelligemment **une police de pointe 4.0**, et **un redéploiement des moyens et secteurs administratifs vers le terrain**.

Le nombre de policiers et de gendarmes ne sera jamais suffisant. La seconde voie choisie est alors de démultiplier le recours à la sécurité privée, ouvrant le chemin à une société civile encadrée de vigiles. Ceci est à la fois inefficace et contraire aux principes de la République.

Nous proposons une autre option de principe : **la sécurité est une affaire de la société tout entière. Elle ne doit pas être déléguée au marché**. Les mécanismes du type « voisins vigilants » ont ouvert le chemin mais sont trop ponctuels.

Une réserve citoyenne de quartier doit être constituée, fédérée en garde nationale, encadrée par les forces de police et de gendarmerie. Elle doit être organisée selon un maillage fin, avec des points de rassemblement

structurés et des dispositifs de formation avancé. Le service civique doit servir de vivier de recrutement. **Des systèmes de vacations** identiques à celui qui est mis en œuvre pour les pompiers volontaires doivent être organisés de manière massive : les entreprises qui bénéficieront aussi de cette protection économique doivent y contribuer par un versement représentatif des frais de sécurité, qui pourra être honoré partiellement par des mises à disposition. **Policiers et gendarmes retraités doivent être prioritairement sollicités pour l'encadrement supérieur de ces forces.**

Des volontaires de quartier devront être tirés au sort comme les jurys d'assises pour assurer une coordination civile créant le lien avec les populations. La sécurité est une affaire citoyenne.

Cette mise en place d'un **réseau de gardes citoyenne** sera d'abord mise en œuvre dans les quartiers où le droit aujourd'hui est battu en brèche.

La justice se verra consacrer chaque année des moyens croissant de 6 % de manière prioritaire dans le budget de la nation. Pour les petits litiges civils un mécanisme de médiation sera mis en place faisant appel de manière massive à des retraités expérimentés et dotés d'un budget d'organisation et d'encadrement significatif autour d'un réseau de maisons de justice dans chaque bassin de vie. Pour les petits litiges pénaux, sera systématiquement privilégié le recours à une justice réparatrice, tournée vers des missions d'intérêt général ou des services vers les victimes.

Les actes d'incivilité devront être systématiquement sanctionnés par des amendes proportionnelles aux revenus et des missions d'intérêt général pourront être prononcées par des juges de proximité.

LE SOUTIEN AU BENEVOLAT ET AU TIERS SECTEUR

Le bénévolat associatif est une grande force de la France, un capital précieux. Il doit être valorisé dans le produit intérieur brut à sa juste valeur.

Chaque projet soutenu par de l'argent public et démultiplié par l'action associative est bonifié par une connaissance aiguë du terrain. Il est temps que les activités associatives non lucratives puissent déduire la TVA : les associations ne sont pas des consommatrices finales mais des producteurs de services.

La restauration de l'impôt sur le patrimoine et la fortune doit s'accompagner de la possibilité de dons dé plafonnés. Une partie seulement doit être affectée à un projet ou un organisme particulier : cette partie demeurera plafonnée. Le solde au-delà, pourra être donné mais à des grandes catégories d'intérêt commun et sera réparti par un conseil cogéré, sur le

modèle des budgets participatifs, sur la base d'enveloppes nationales et régionales.

De même, la moitié environ de ce qui pourra être déduit fiscalement pour les entreprises et pour les particuliers sur le revenu pourra aller à une association particulière ; l'autre moitié devra aller, fléchée sur un thème, vers ce fonds collectif, qui pourra mobiliser les grandes associations nationales vers de grandes causes, provoquant un effet d'entraînement.

Dans le cadre des mécanismes d'indemnisation des périodes de chômage, et des formations en alternance qui l'accompagneront, les chômeurs pourront choisir de bonifier leur allocation sous la forme de **contrat à durée déterminée à temps partiel, ou de contrat de formation en alternance, vers une association agréée**. Celle-ci percevra en contrepartie l'allocation, bénéficiera d'un régime de cotisations sociales allégées, tandis que le chômeur salarié recevra un bulletin de salaire, et sera relié par un contrat de travail spécifique.

Dans chaque ville, dans chaque bassin de vie, l'État en coopération avec les collectivités territoriales créera **des académies de compétences associatives** qui formeront gratuitement à la gestion, au management de projet, à des compétences d'animation ou à des compétences spécialisées, les volontaires du bénévolat. Le conseil d'orientation de ces académies sera paritaire : d'une part des élus locaux et représentants de l'État, et de l'autre des représentants du monde.

Tout un faisceau de moyens doit ainsi être mis en œuvre avec ambition pour ouvrir de nouveaux champs et donner une nouvelle énergie au tiers secteur associatif.

La nation doit reconnaître l'apport du monde associatif dans les grandes orientations nationales. A l'image du système anglais de la seconde chambre dans le parlement britannique, une procédure neutre de désignation permettra la **représentation du monde associatif au sein d'un Sénat renouvelé**.

UNE SOCIÉTÉ OUVERTE MAIS FONDÉE

Un faux débat s'installe sur le conservatisme et le progrès, l'ouverture au monde et le repli égoïste.

Nous sommes défenseurs d'une société ouverte, fluide, imaginative. **Au long des siècles la France s'est toujours réinventée, en restant la France**. Quand

elle s'est figée sur elle-même, dans ses temps les plus sombres, elle s'est trahie.

Chaque génération doit pouvoir et savoir hériter de cette recherche particulière du bien commun, des principes exigeants de rigueur et de réflexion, dont notre langue est le reflet, de cette soif de sens et d'universalisme qui ont fait la France.

Dotée de ces acquis, chaque génération nouvelle doit aussi adapter ces principes au monde avec audace, sagesse et énergie. **La France se reconstruit à chaque génération et pourtant elle est une continuité.** Tel est l'acte de Refondation que nous proposons et que nous portons.

POUR LA DEFENSE DE LA LAÏCITE

La laïcité est l'un des plus précieux héritages de notre nation. Il doit être préservé, défendu et adapté aux temps nouveaux, difficiles, auxquelles la communauté nationale est confrontée. La laïcité est un principe qui ne doit pas être instrumentalisé et déformé.

Il faut revenir aux fondamentaux : la laïcité n'est pas l'interdiction pure et simple, au nom de la raison, de puiser dans une conception spirituelle sa vision de la cité. Elle est la protection de chaque conscience de toute prétention de la part de tout pouvoir, temporel ou spirituel, à régenter la liberté de pensée.

Au centre de cette protection, **la neutralité de l'État, protecteur de tout bien commun, en particulier de la liberté de conscience, est une clé de voûte.** Dans l'exercice des fonctions publiques, et dans l'espace où elles sont exercées, il est essentiel que tout signe excessif de prosélytisme soit donc banni avec intransigeance. Cette exigence doit être de toute rigueur pour ceux qui exercent la mission de représenter l'Etat. Elle exige aussi de la part de l'usager, qui bénéficie des services publics en tant que citoyen, un devoir de discrétion minimale. La fonction publique a toujours su mettre en œuvre ces règles tout à la fois avec fermeté et avec des nuances.

Au cœur de l'exigence de laïcité, l'enfance et l'éducation sont des terrains essentiels et délicats. En effet, les consciences en devenir sont particulièrement menacées d'influences directes ou indirectes. Chaque famille a le droit, et dans une certaine mesure le devoir, de transmettre ses valeurs à l'enfant, dans la liberté et le respect des opinions. L'école a tout autant le droit, et le devoir, de rappeler que la liberté de conscience s'établit dans la réciprocité, la tolérance et la mesure. Elle doit installer dans la société, au travers de la vision qu'elle transmet aux jeunes générations, et

sans concessions, des règles citoyennes, faites de respect de l'autre et d'exigence d'engagement.

Il faut prendre compte cependant une nouvelle réalité : l'école n'est plus la seule source d'information extérieure des jeunes consciences, harcelées par des formes nouvelles de prosélytismes, numériques ou de voisinage. Il revient donc à l'école aujourd'hui une mission difficile et délicate : enseigner l'histoire des croyances et des religions, et le rôle qu'elles ont joué, et qu'elles jouent, dans l'histoire et le présent de notre pays et du monde. Si elle ne remplit pas cette mission, des visions déformées et caricaturées, dans une société d'information intrusives, l'emporteront.

La laïcité ne s'applique pas qu'à l'espace public : elle est une forme de vie en commun récusant l'idée que la France est une addition de communautés traditionnelles. Elle n'est donc pas un mur séparant des groupes qui ne se rencontrent pas mais au contraire une exigence d'ouverture, d'implication, d'engagement pour le bien commun.

Cela ne signifie pas que la laïcité empêche d'exprimer sa foi ou ses convictions, et d'être inspiré par celles-ci, pour fonder ses prises de position, y compris dans l'espace public, et dans les espaces de transmission et de rencontre.

Mais avec des cadres clairs : **tout appel à s'opposer aux principes fondamentaux de notre contrat social doit être proscrit et sanctionné avec fermeté.**

La laïcité n'est pas un contenant, une forme d'idéologie. Elle n'est pas à la source de toute l'inspiration de la République et de la France : elle est la condition d'expression libre de cette inspiration.

Ainsi, ce n'est pas au nom de la laïcité mais, bien au-delà, au nom des droits égaux de la femme que la République se doit de défendre celle-ci de toute pression communautaire : mariage forcé, excision, polygamie.

C'est en effet l'une des missions essentielles des lieux d'enseignement de la République de libérer chaque personne de formes archaïques de la tradition et des héritages rétrogrades.

La réserve légitime de la République face au port du voile puise dans ce fondement de la liberté de la femme, qui n'est pas une problématique seulement religieuse : **le voile ne peut être accepté dans les écoles, et les universités**, à l'exception des étudiants étrangers, qui n'ont pas vocation à s'insérer dans la République.

Dans l'espace public, sans tout accepter, il est sage de faire preuve, sans acceptation, d'une plus grande tolérance et d'une patience d'explication. Cette capacité d'explication et de persuasion est la plus grande force de la

République quand elle est habitée de sens et de conviction. La République, ce n'est pas seulement la loi. Dans les services publics, et pour les outrances que sont le voile intégral, ou le burkini, cette nuance ne peut cependant être de mise.

Mais la tolérance se heurte à des limites bien au-delà de la laïcité : le droit à l'ordre et à la tranquillité publique est autre que la laïcité et ne doit pas être confondue avec elle.

Le quartier d'une cité n'a pas plus à être mis en coupe réglée par un réseau de vendeurs de drogue que par une minorité religieuse. Si des éléments d'une minorité ethnique, pour des raisons de tradition ou d'histoire, revendiquent leurs propres règles, les importent de leur pays d'origine, pour les imposer à leur communauté, ils doivent être combattus par la République : non pour des fondements religieux, mais bien au-delà parce que de tels comportements s'opposent à notre vision de l'homme, empreinte de libre arbitre et de respect de chacun.

LA TRANSMISSION AU CŒUR DU PROJET

Il ne sert à rien de nier la **crise de la transmission** que nous traversons. Elle prend sa source dans la puissance du consumérisme qui est devenu son modèle économique. Elle s'accompagne de la fragmentation d'un horizon commun et partagé en droits multiples et émiettés.

La République n'est pas sur la défensive : elle se doit de transmettre ses propres valeurs, autour desquelles chaque personne se construit, dans le pluralisme et la diversité.

La Nation n'est pas l'addition de lois et de budgets : elle est aussi une parole, portée par ses représentants publics quel que soit leur niveau de responsabilité. Dans ce domaine, **l'exemplarité est essentielle**.

Des règles de base doivent être énoncées comme référence de notre vie en commun :

Le civisme, qui signifie à la fois un devoir d'engagement et un respect.

L'implication, faisant de chacun de nous un gardien attentif de l'autre, et du plus faible. Car le mot de fraternité doit être incarné.

Le respect de l'autorité légitime, qui a charge de faire respecter le bien commun.

La loyauté dans les relations sociales, économiques et civiles, socle d'une société de confiance.

La reconnaissance du talent et du travail bien fait.

Une forme de bienséance dans les relations quotidiennes.

C'est une responsabilité première des autorités publiques que d'inlassablement encourager à ces vertus, de les représenter, et de les récompenser. Il leur revient au-delà de rappeler à son devoir toutes les élites, publiques, économiques, intellectuelles, et chaque citoyen. Chacun d'entre nous est légitime détenteur de l'autorité de la République. Chacun d'entre nous doit être un exemple pour tous.

La transmission c'est aussi le respect du cadre humain naturel hérité, sa sage acceptation. Il est inacceptable qu'une municipalité puisse faire disparaître dans les actes d'état civil la notion de père et de mère. Préserver ce cadre n'ôte rien à la minorité, qui doit être respectée, ne s'y reconnaissant pas : il est en effet essentiel que chaque être humain, pour l'équilibre individuel comme la stabilité de l'édifice collectif, puisse s'identifier clairement dans sa filiation.

La transmission appelle enfin une forme de respect de l'expérience : l'organisation des systèmes de retraite doit permettre aux générations anciennes d'utiliser ce temps pour apporter, sur le plan professionnel, mais aussi dans la vie pratique, dans la vie des cités, leur expérience. **Le cumul emploi-retraite doit être organisé et privilégié en matière de formation initiale et continue.**

Les jeunes générations, avec l'éclatement familial et l'effacement de l'entreprise comme communauté, n'ont plus souvent la chance de recevoir l'héritage de la sagesse.

Le compagnonnage doit revenir une forme de transmission usuelle est organisée. L'apprentissage doit devenir une grande politique nationale. La transmission n'est pas un élitisme méritocratique : l'intelligence manuelle en est l'un des premiers aspects.

Mais nous ne reconstruirons pas ce lien entre les générations en une poignée d'années.

Devant la fracture de la transmission, dont les effets touchent avant tout la jeunesse, nous préconisons l'étape immédiate d'une mesure forte : **l'instauration d'un service civique universel et obligatoire d'une année.**

Après le bac, ou pour ceux qui ont trouvé un emploi après quelques années d'entreprise, jusqu'à 25 ans, seront organisées deux mois de formation initiale, avec des bases militaires, la formation à la non-violence, la détection de l'illettrisme. Alors, il sera procédé au choix de la forme d'un service de 9 mois, soit humanitaire, soit civique, soit militaire.

Dans cette période, avant l'université, ou l'entrée dans la vie professionnelle, un accompagnement personnel d'aide à l'orientation sera privilégié.

La politique culturelle doit d'abord être une politique de transmission : cette approche n'entre pas en contradiction avec la création, mais doit donner un savoir, permettre d'accéder à une connaissance de l'héritage, des techniques et des pratiques, et de l'histoire, qui offre à chacun aptitude et capacité à contester, choisir et inventer.

La politique culturelle doit rester une grande politique nationale tout en s'appuyant sur l'engagement croissant et fécond des politiques territoriales décentralisées. **La culture est un bien commun qui ne doit pas être livré à la domination du marché** et doit donc être reconnu comme une exception aux règles limitant, au nom du droit de la concurrence, les aides publiques.

Mais pour que ces aides soient efficaces, et concentrées sur le cœur des besoins, nous devons **revenir à une conception rigoureuse du champ de la culture**, qui ne recouvre pas toutes les pratiques de la vie et ne s'étend pas à l'entretien permanent d'une communauté festive et à toutes les activités ludiques.

Dans chacun des champs de l'expression, livre, médias, télévision, ce qui est ludique et activités de services doit rester de la consommation privée de chacun.

Le soutien financier public doit être exclusivement focalisé dans les domaines de la création, de l'éducation, et de la connaissance. Ces derniers domaines doivent être le champ du service public, du secteur public et de la subvention publique.

Nous sommes pour des chaînes de télévision et de radio publiques sans publicités, placées sous des autorités totalement indépendantes, mais financées à la fois par la redevance et un prélèvement sur les recettes publicitaires des chaînes privées.

LE PROJET POUR L'ECOLE

L'école est le principal creuset de la transmission.

Or, **il y a un état d'urgence de l'éducation**. Il s'agit autant d'un problème de société que d'un problème de moyens, de programmes scolaires et de pédagogie. Le désarroi est général.

Là où les élèves ont un bon cadre pour apprendre, quel que soit le programme, ils tirent leur épingle du jeu. Mais beaucoup de jeunes

subissent un système scolaire devenu incapable de tirer le meilleur d'eux-mêmes.

Le cœur de la crise provient du **découragement des professeurs** face à la **baisse du niveau scolaire**, au désintérêt des élèves et à la **surenchère des contrôles** et des attermolements, fausses réponses à la situation, auxquels ils sont soumis.

Les signes de cette situation sont multiples et irréfutables : la crise des vocations conduit à un problème majeur de recrutement dans les académies en crise, en particulier dans les ZEP. Des classes n'ont cours de mathématiques qu'un tiers de l'année, de façon épisodique, faute de professeurs volontaires pour être recrutés. Par exemple, les élèves du département de la Seine Saint-Denis perdent en moyenne une année de leur scolarité à force d'absences de professeurs. Beaucoup d'élèves passent le brevet sans avoir eu de cours de mathématiques pendant l'année. De nombreux stagiaires et certifiés, plus de 60% dans certaines académies, démissionnent au cours des premières années d'enseignement.

Professeur devient un métier de l'impossible tant les attentes confiées sont contradictoires.

Soutenir la tâche des professeurs

Notre structure d'enseignement est issue d'un système coercitif, celui de la III^e République, quasi-militaire, dans lequel les enseignants sont de véritables combattants de la république et des défricheurs du savoir.

Ce système ne doit pas être idéalisé : les enfants y apprenaient essentiellement grâce à une forte discipline et la répétition d'idées inculquées. Ce sont ces citoyens bien instruits qui ont été dociles aux discours des régimes totalitaires du XX^e siècle et embrigadés par des nationalistes excessifs.

Le versant positif en était l'assimilation des « savoirs fondamentaux » : lire-écrire-compter et respecter les autorités. Ces bases étaient mieux acquises par les jeunes de douze ans sous la III^e République que par les élèves qui passent le brevet aujourd'hui.

On a perdu la transmission de ces savoirs fondamentaux mais **on a gardé l'esprit militaire de l'Education Nationale. La nostalgie de ce modèle est une impasse.**

Les enseignants sont de vaillants « petits soldats » qui appliquent des mesures pour lesquelles ils ne sont pas consultés alors que sur le terrain, en classe, ils sont les mieux placés pour apprécier, au cas par cas, ce qui fonctionne et dysfonctionne.

A l'époque d'une société de management, le seul moyen qu'ils ont pour évoquer leurs pratiques et l'évolution de leur carrière est d'être « inspectés », très rarement, et de manière autoritaire ; ils sont par ailleurs sommés d'appliquer de manière indifférenciée des directives pointilleuses avec une confiance parfois aveugle.

Le décalage est manifeste avec l'évolution de la culture et de la société : les comportements de mauvaise tenue des élèves selon l'étude internationale Pisa de 2015 placent la France en bas du classement mondial. Les élèves perdent leur concentration par l'usage excessif des écrans et des sollicitations externes. La multiplicité des sources d'information rend le savoir composite, instable, insaisissable.



« Il faut mettre un terme à l'idée de l'école du tout numérique. » (page 57)

Face à cette situation, **la machine administrative de l'éducation nationale ne parvient pas à considérer les professeurs comme des hommes et des femmes de culture, susceptibles d'éveiller les consciences, aptes à réagir en fonction des situations et les cas individuels.** Elle continue à les considérer comme des pièces interchangeables face à une masse d'élèves censée être homogène alors que la société est de plus en plus émietlée et inégale.

L'éducation nationale ne considérant pas ses enseignants, il ne faut pas s'étonner que des parents en désarroi soient tentés d'en faire les premiers responsables de ce recul.

La multiplicité des voies de transmission des informations fait du foyer familial et de l'environnement de voisinage des lieux de compétition et de remise en cause de la légitimité du discours de l'enseignant. Ne maîtrisant plus la situation dans une société fragile, où les sollicitations sont multiples sans limite vers l'enfant, les parents sans prendre leurs responsabilités, seuls et sans guides, attendent toutes les compensations du monde éducatif. Celui-ci ne peut cependant que limiter les dégâts.

Cette situation concrète est bien éloignée des considérations abstraites qui nourrit la bataille entre « pédagogistes » et « classiques ».

Nous prenons acte de ce constat et proposons de prendre une série de mesures simples, en suspendant le cycle infini des réformes des programmes. Destabilisantes et inutiles, ces réformes de contenu demandent des heures de travail aux professeurs.

Nous voulons d'abord **clarifier la mission du professeur** : donner aux enseignants l'ambition, d'enseigner aussi bien les savoirs fondamentaux que la réflexion autonome qui est la source de l'esprit critique.

Il faut pour cela des **programmes plus humbles, donnant des marges de choix aux professeurs** pour faire face au recentrage exigé par la réalité de la situation : un illettrisme massif des adolescents ; une incapacité au calcul mental et à l'abstraction ; des difficultés à se concentrer longuement, la chute du niveau de tous les diplômes, et même des concours.

Il faut **moins de choses, mais mieux assimilées**, surtout au primaire. **Le goût de l'effort doit être réévalué, en n'ayant pas peur d'être exigeant**, de faire apprendre par cœur et de faire faire des exercices qui demandent un effort.

Il faut mettre un terme à l'idée de l'école du tout numérique : nous prôtons la suppression de la distribution de tablettes et ordinateurs personnels par les académies, la résistance à la tentation de mettre tous les devoirs et leurs résultats sur internet, et l'interdiction des téléphones, tablettes et ordinateurs personnels dans l'enceinte des établissements scolaires et centres aérés.

Ce recentrage doit permettre davantage de réactivité pour identifier les profils les plus en difficulté.

Hormis des zones prioritaires, **l'enjeu n'est pas tant le nombre d'élèves par classe**, donc de professeurs, que leurs statuts, l'enrichissement de leur mission et la rehausse du respect de la société qu'ils sont en droit d'attendre.

Les salaires trop bas ne donnent pas un statut social ; il faut donc mettre en débat le nombre de recrutements et le niveau de salaires, dans une carrière dynamique. Il faut mettre un terme à une immobilité frustrante dictée par l'algorithme et les affectations arbitraires. Il faut cesser un mode de contrôle vertical et solitaire exercé par des inspecteurs généraux qui n'ont souvent que peu d'expérience de classe et instaurer des commissions d'enseignants coordonnées par ces inspecteurs.

Nous devons **construire un véritable système de formation permanente des professeurs**, et y réaffecter de nombreux inspecteurs. Devront être en particulier développées les formations en sciences cognitives ou neurosciences.

L'établissement scolaire, un lieu et des liens

Une première priorité essentielle pour la sérénité et l'acquisition des savoirs est de rendre les établissements paisibles.

Pour cela, nous proposons de **multiplier la présence des adultes (éducateurs, assistants d'enseignement, parents, retraités volontaires du voisinage, bénévoles du monde associatif) dans les établissements**. Il faut un cadre solide, une transmission au quotidien des générations dans l'école.

Nous souhaitons aussi **responsabiliser les élèves des grandes classes en leur donnant un rôle d'aide à l'encadrement** et de parrainage dans les plus petites classes et au sein de l'établissement : nous sommes la première civilisation qui tente d'élever ses jeunes en les mettant toute la journée toute l'année avec des jeunes exactement du même âge. Ce qui est naturel est le côtoiement des âges différents qui conduit à se soucier des petits et à vouloir devenir comme les grands.

C'est pourquoi, nous sommes **pour des classes de niveau, par matière**, qui mixent les âges.

Nous prôtons une pédagogie de projets, qui responsabilise les élèves par de « beaux objectifs » susceptibles de faire vraiment rêver les élèves. Face aux tentations permanentes de l'extérieur, l'école doit elle aussi se montrer vivante.

Nous souhaitons un renforcement du lien entre monde de l'éducation et monde civil par la **mise en place partout de groupes éducateurs / parents**, qui doivent donner aux parents des lignes guides afin de préparer leurs enfants à l'aptitude à l'école : conseils sur les risques des écrans à la maison et la manière de les gérer, des jeux vidéo, sur l'alimentation, le sommeil. L'école doit aussi s'ouvrir au bénévolat des groupes de parents en études du soir.

Il est temps de **concentrer la réforme des filières sur un seul objectif**, afin de l'atteindre : **la valorisation des filières professionnelles** qui, contrairement aux idées reçues, enseignent des métiers difficiles et intelligents. En Allemagne un tiers d'une classe d'âge seulement passe le bac général. Mais si nous invitons davantage de lycéens à emprunter des voies professionnalisantes, en contrepartie, nous devons en contrepartie maintenir le collège unique et avec lui l'exigence d'une culture commune et partagée.

Il faut enfin savoir donner de nouvelles chances en déverrouillant l'académisme qui bloque la généralisation de la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (V.A.E.).

Rendre à l'université la liberté d'enseigner et de chercher

L'université doit redevenir le creuset de l'excellence.

Pour assurer son rôle de transmission et de formation des étudiants, l'université, comme les autres lieux d'enseignement supérieur, a besoin d'exiger un certain niveau de travail et de progression de ses étudiants. **L'hypocrisie de la non sélection doit être levée pour pouvoir définir des parcours riches, souples et réalistes.** Sans l'exigence d'un certain niveau, les diplômes perdent leur valeur.

La recherche et la transmission des savoirs forment un bien commun essentiel, qui n'a pas de prix : **il doit être mis fin à la politique de non-remplacement des professeurs d'université** qui conduit à la fermeture de certaines chaires, et au recrutement excessifs sous le mode contractuel. Ces sièges vides, ces postes disparus, cet affaiblissement du prestige professoral contribuent à effacer la France sur la scène internationale de la culture et du progrès.

Pour permettre l'élévation de son niveau académique et de recherche, mener des politiques de partenariat actives, permettre une recherche libre et tournée vers le long terme, **l'université doit se voir confortée dans une gouvernance autonome et stable dans la durée.** Au service de cette gouvernance, un corps des Administrateurs des Universités, doit être

constitué recrutant à l'issue de l'ENA, de l'ENS et de l'école Polytechnique, permettant aux Conseils d'Université de puiser dans un vivier d'excellence.

Consolidée dans sa gouvernance, l'université doit pouvoir organiser librement son propre contrôle et les standards de sa recherche.



« Professeur devient un métier de l'impossible. » (page 55)

UNE AUTRE ÉCONOMIE EST POSSIBLE

Depuis plus de trente ans, le choix économique du gouvernement français et de l'Europe reste le même, malgré la crise financière de 2008, la déchirure écologique, l'insatisfaction croissante des peuples, la dette et le chômage.

La toute-puissance du capital financier dans l'entreprise et l'économie, selon les dogmes anglo-saxons, n'est pas remise en cause. L'ouverture illimitée à la concurrence internationale reste l'alpha et l'oméga de la production. La compétitivité par la seule flexibilité, selon une vision archaïque du marché du travail, et de moins-disant social, demeure la ligne d'horizon. La privatisation de toutes les sphères de l'activité humaine est la vision du monde.

Chaque mois, le discours des dirigeants politiques et des médias nous invite à espérer un peu de croissance, une molle reprise de l'emploi, au jour le jour.

En somme, aucune évolution ne s'est manifestée depuis plusieurs décennies dans la pensée politique française et européenne, qui se révèle conservatrice et sans imagination dans sa conception de la finance, de la production, de l'entreprise et des relations sociales.

Le « vieux monde politique » prétendument balayé par Emmanuel Macron a permis de mieux conforter ce que nous considérons être le « vieux monde économique », imposé il y a plus d'un quart de siècle par Margaret Thatcher et Ronald Reagan.

La position du gouvernement actuel, c'est que la France doit totalement s'ajuster sur cette pensée qui est répétée comme une évidence depuis trois décennies.

Nous la contestons, et nous affirmons que d'autres fondements de l'économie, de la finance, de la contribution du travail, de la gouvernance de l'entreprise sont possibles, qui ouvrent le champ à de nouveaux choix économiques.

TRANSFORMER NOTRE MODELE ECONOMIQUE

Refondation est pour une économie vivante de marché : le marché est un instrument de justice parce qu'il permet de mesurer et de rendre transparent les coûts, d'affecter les ressources, de stimuler l'inventivité et l'échange, de ne pas limiter à quelques initiés l'accès à l'activité économique. **Nous sommes pour la récompense de la réussite, de la prise de risque et du travail.** Nous considérons que chacun doit être engagé dans l'œuvre commune de création et de production. **Nous sommes pour une société du travail.**

Nous considérons que **la croissance quantitative de la production ne peut plus demeurer un objectif.** Il faut lui substituer l'objectif d'une hausse du développement global, qui recouvre une vision toute autre de la prospérité et de la richesse.

La manière de produire doit être remise en cause, et avec elle la logique du capitalisme actuel. Cette logique est source d'un niveau d'injustice jamais atteint depuis plus d'un siècle, détruit la nature, abîme la société, brise les liens sociaux.

Dès à présent, à côté de l'indicateur annuel et trimestriel de la croissance du PIB, un indicateur annuel et trimestriel de la progression du développement doit être installé. Il s'y substituera à terme.

UN MODELE HYPERLIBERAL AUSSI INJUSTE QU'INEFFICACE

Le modèle économique « néo-libéral » est en train de démontrer non seulement qu'il est destructeur mais aussi qu'il n'est pas le plus efficace.

Les rendements financiers dégagés au forceps sacrifient le long terme. La terre et la richesse que constituent les tissus sociaux sont abîmés, et pourtant l'économie a besoin de s'arrimer par des racines solides. Les budgets des Etats doivent compenser par leurs soins ces failles, au prix d'une dette qui menace le futur, l'investissement, les ménages et la consommation.

Entre les grandes entreprises internationales et les starts up, **des milliers d'entreprises intermédiaires et petites sont oubliées, voire sacrifiées,** notamment en France : c'est sur elles que pèse d'abord la croissance des prélèvements rendus nécessaires par une société d'exclusion. Car les

grandes firmes externalisent à l'étranger leurs bénéfices et beaucoup de leurs emplois et font souvent ici, en France, retomber la pression sur leur sous-traitance.

L'idée qui porte le modèle néo-libéral, énoncée par l'école économique dite de Chicago, est la suivante : il ne faut, dans l'entreprise, se préoccuper que de rendre maximal le profit financier ; le mieux en résultera pour tous et pour la société. Ce théorème est faux, il doit être combattu.

Il a servi à légitimer le fait que l'argent exigé pour servir les fonds de pension conduise à amputer les salaires des jeunes générations ; il explique que des classes prédatrices aient capté pour elles l'essentiel de la rente produite par l'introduction des technologies occidentales dans les pays émergents ; il entretient le gaspillage de ressources naturelles qui ne sont pas reconstituées par ceux qui y puisent ; il a légitimé, sous la pression des Etats-Unis et du Royaume-Uni, la dérégulation du système financier, déconnecté de l'économie réelle ; il est à l'origine de bulles financières menaçantes.

Entendons-nous sur le libéralisme que nous combattons : c'est le libéralisme économique pur, pour qui la somme des comportements prédateurs fait la richesse commune. Nous sommes tout autant contre ce libéralisme que contre une bureaucratie étouffant d'une même main, parfois en complicité avec ce libéralisme, la société et l'économie.

Nous vivons dans une société mise au service de l'économie, qui est elle-même au service de la finance, alors que la chaîne devrait être inversée. Pendant un temps, le capital financier était rare et la pensée capitaliste pouvait avoir du sens, mais désormais, la finance n'est plus au service de l'économie ni même d'elle-même : les liquidités sont tellement surabondantes que de nombreux emprunts sont à taux négatifs. Le problème n'est donc plus la quantité de liquidités en circulation mais leur disponibilité pour financer les projets d'avenir.

Nous ne sommes pas contre la rémunération de l'investissement financier : il est nécessaire de réinvestir l'épargne, résultat du travail passé, et de la rémunérer correctement, en considérant la prise de risque sur les projets. Mais les décisions de management de l'entreprise ne peuvent se prendre l'œil fixé sur les dividendes, en oubliant toute l'intelligence collective qui anime une entreprise, en ne prenant pas en compte les richesses naturelles que l'on épuise, amputant son propre avenir, ni le terreau de son environnement sociétal. Chacun ressent bien qu'un équilibre a été rompu, mais la soif de profit de court terme des acteurs dominants est la plus forte.

Dans le **modèle de rentabilité à courte de vue** que nous connaissons, l'entreprise produit en épuisant les forces qui la constituent et qui l'environnent.

L'entreprise doit redevenir fidèle à elle-même et au monde qui l'entoure.

Le fonctionnement interne de l'entreprise, ce que l'on nomme sa gouvernance, obéit à ce modèle. **L'organisation de la décision sert un seul acteur : le capital financier représenté par les actionnaires.** Celui-ci est privilégié sans nuances, ni raison, dans une organisation de la production aveugle aux conséquences environnementales, sociales et d'équité induites par ce pouvoir sans partage.

La RSE, ou « responsabilité sociale de l'entreprise » est une aumône ou au mieux un outil de communication, qui intervient après et en dehors de là où tout se joue : l'organisation de la production et la rémunération des différentes composantes qui y contribuent.

L'Etat est chargé de réparer les dégâts sur la société, au prix d'un impôt croissant, qui pèse injustement sur les classes moyennes actives, découragées, ou de la dette, qui sans retour sur investissements, sont les impôts de demain, sur les générations futures.

Là prends son origine la crise des finances publiques et de notre modèle d'assurances sociales.

Devant la contestation croissante d'un tel système, **la loi PACTE est, sur la réforme de l'entreprise, une occasion manquée** : elle accouche d'une souris, et cède aux forces financières et aux intérêts en place. En laissant à des conseils d'administration où les actionnaires ont le monopole du pouvoir, le soin de définir la raison d'être de l'entreprise, elle ne change rien aux règles du jeu.

Le modèle économique du temps est épuisé. Il est du vieux monde. Il faut le réinventer.

NOTRE MODELE : L'ECONOMIE DE LA RECIPROCITE

Refondation propose une « **Economie de la Réciprocité** » qui s'appuie sur une **société remobilisée et créative** contre l'alliance entre un pouvoir autoritaire et des forces financières qui veulent, ensemble et de concert, garder leurs positions.

L'Economie de la Réciprocité revêt de multiples dimensions.

Elle s'applique d'abord à l'entreprise, dans l'acte de production et dans sa gouvernance.

Des études expérimentales économiques récentes bouleversent et invalident les théorèmes de l'école libérale de Chicago.

Lorsque le management d'une entreprise peut veiller à rétribuer correctement toutes les composantes de la production, au sens le plus large du terme, il a été démontré et expérimenté par plusieurs grandes firmes internationales que non seulement la richesse globale créée était supérieure, comme on pouvait le supposer intuitivement, mais aussi que le rendement du capital financier lui-même était supérieur au « business traditionnel ».

Deux difficultés doivent être surmontées :

Il faut d'abord que le management puisse avoir la latitude de gérer autrement. Ce n'est pas le cas aujourd'hui où la décision est sous l'autorité réelle de l'actionnaire, pour l'essentiel des entreprises sous le marché financier. Il est intéressant de relever à ce sujet que les expériences conduites en matière d'économie de la réciprocité, baptisée en anglais « Economics of Mutuality », l'ont été principalement par des entreprises internationales, mais de nature familiale, non cotées en bourse.

La pression de court terme de tous les intermédiaires financiers, qui plus encore que les actionnaires eux-mêmes ont intérêt à la perpétuation du système, implique une intervention de l'État. Il doit provoquer une rupture, en intervenant dans les règles définissant l'objet de la société, les rapports entre ses parties prenantes, la mesure de la création de richesse par les règles comptables, et une fiscalité d'encouragement.

Le pouvoir politique doit provoquer une percée, en faisant de l'économie de la réciprocité une nouvelle ligne d'horizon et en engageant une politique d'encouragement pour la mettre en œuvre.

La deuxième difficulté était de disposer d'indicateurs : ils sont aujourd'hui disponibles pour permettre aux managers de vivre une autre entreprise. Ces indicateurs ne sont pas monétaires même si l'argent continuera, outil utile et précieux, à mesurer la richesse finale produite et à rétribuer chacun.

Une entreprise doit restituer leurs richesses aux ressources naturelles qui lui apportent sa sève, veiller à leur bon état et contribuer à leur reconstitution. Elle a plein intérêt à entretenir le système des relations sociales qui l'entourent et qui la traversent : écoles, universités, densité et qualité du tissu social. Comme l'économie traditionnelle du négoce le savait, elle a besoin de sous-traitants en bonne santé, stimulés, accompagnés dans les moments de transition.

Ce n'est pas après la production mais au moment de la production qu'une véritable équité s'établit. Elle est source de productivité. La vraie flexibilité, c'est une nouvelle intelligence des relations dans et autour de l'entreprise. Il ne peut y avoir les entreprises à caractère social d'un côté, les entreprises « normales » de l'autre.

Tous les ingrédients sont aujourd'hui sur la table pour construire l'entreprise du XXI^e siècle. Par une batterie de mesures immédiates, notre mouvement reposera les fondements de l'entreprise.

Il y a la matière pour l'Europe, pour la France, à reprendre un leadership face au monde anglo-saxon dans la définition du modèle économique.

L'Economie de la Réciprocité s'applique aussi au-delà de l'entreprise : D'abord par tout **un travail « caché », non valorisé aujourd'hui par l'argent et la rémunération**, mais essentiel à la production de la richesse globale. Ce travail caché doit obtenir sa juste rémunération, être pris en compte, dans des formes de revenus complémentaires, et de bonus retraite.

Parallèlement toute **une économie du don** est faite de l'entraide, de solidarités naturelles, de « coups de main » de voisinage, une somme de petites créations de richesses qui ne sont pas comptabilisées.

Ce travail caché, cette économie du don sont utilisés ou convoités pour les besoins de l'économie financière de marché, qui recherche de nouveaux champs de profits. L'État et notre société de manière intraitable doivent les protéger, mais au-delà les stimuler et les encourager.

En étant trop souvent centré sur la seule optique de minimisation des coûts financiers de court-terme, l'écosystème économique français passe souvent à côté d'opportunités : au contraire, de nombreuses initiatives vont chercher de l'innovation durable dans des secteurs d'habitude jugés non rentables (territoires zéro chômeur de longue durée, travail des personnes handicapées dans les ESAT...).

L'Economie de la Réciprocité prend une dimension particulière avec l'économie des territoires : une multiplicité d'initiatives économiques et sociales sont créatrices de richesses dans nos territoires, suscitées par la motivation à travailler ensemble et à voir les résultats.

Cette inventivité dans les territoires est au mieux captée et récupérée, au pire asphyxiée et découragée par la concurrence des produits standardisés et l'absence d'accès aux sources de financement pour assurer leur croissance.

L'État doit défendre ces « pousses », en alliance avec les collectivités territoriales. Il doit veiller à les protéger de toute prédation, à proposer des

nouveaux modes de financement, à favoriser leur croissance et leur diffusion vers d'autres territoires.

Née d'un enracinement dans les territoires, cette **économie « made in local »** est un gisement considérable, qui puise sa force dans des relations de respect réciproque entre le terreau du territoire, ses réseaux, et les nouveaux créateurs qui y sont nés ou qui s'y sont insérés.

Cette économie est un ferment de résistance particulier aux pressions à la délocalisation, à une économie de compétition internationale excessivement destructrice du monde. Elle appelle **un pacte social et économique décentralisé en rupture avec notre vision hexagonale et centralisée, bureaucratique, de l'économie nationale.**

Aujourd'hui, la préoccupation excessive des pouvoirs publics est de favoriser les grandes entreprises du CAC 40 dans une alliance entre bureaucraties d'État et hauts dirigeants d'entreprise. On ne peut que souhaiter la réussite de ces entreprises, mais cette focalisation des attentions et des soutiens nous rend vulnérables dans la mondialisation, faute d'un réseau dense et solide d'entreprises intermédiaires maillées entre elles.

L'Economie de la réciprocité doit aussi s'appliquer au secteur de l'économie publique. La santé, ou l'eau, le logement social et les infrastructures publiques en fournissent des exemples. Ces domaines ont aussi leur économie : leur coût et leur prix, même s'ils sont publics. Entre la gestion privée et la gestion bureaucratique, il y a des chemins : celui par exemple du secteur mutualiste dans le domaine de la santé, de la participation possible de collectivités territoriales dans des infrastructures nationales, de l'actionnariat minoritaire des salariés ou des praticiens pour la santé dans des établissements publics.

Pourquoi les régions, appelées aujourd'hui à subventionner sans droit de regard, ne seraient-elles pas actionnaires de la SNCF à titre d'exemple, aux côtés de salariés qui pourraient détenir des parts mais aussi d'usagers qui pourraient être détenteurs de parts plafonnées, autour de l'État bien sûr ? La réciprocité c'est aussi l'implication qui doit nous extraire d'une vision bureaucratique de l'économie publique.

Il y a là une véritable rupture à construire avec les schémas anciens et conservateurs de la Commission européenne qui considère que l'usage des infrastructures publiques et la gestion de leur exploitation sont par nature concurrentielles, négligeant l'articulation entre le court et long terme.

L'économie de la réciprocité s'applique aussi dans la vision du co-développement, qui en est même un enjeu majeur. Entre l'Europe et l'Afrique,

nous devons réfléchir à toute la dimension d'échange et de relations qui doit se substituer à l'aide au développement. Il ne faut plus considérer que celui qui amène le financement amène toute la plus-value de projets qui devaient être construits ensemble.

TRAVAIL ET CAPITAL : UNE NOUVELLE DONNE

UNE REVOLUTION DU TRAVAIL

La valeur travail est positive. Chacun doit être impliqué dans la construction de notre quotidien. Une allocation est une aide de transition dans les moments difficiles : sinon, c'est le signe d'une maladie de notre société que nous devons refuser.

Il faut sortir d'une vision selon laquelle il existerait une pénurie de travail contre laquelle seul un revenu universel peut avoir de l'effet.

Ainsi, le manque de travail est non seulement la conséquence d'un manque d'imagination et d'une vision trop restrictive de la sphère productive, mais aussi la marque d'une absence de volonté de sortir du cercle vicieux, par lequel la recherche de compétitivité conduit à baisser le pouvoir d'achat, donc à rechercher une baisse des prix qui font pression à la baisse sur les salaires...

Nous ne sommes pas pour un revenu universel substitut de l'emploi.

L'arrivée de l'Intelligence Artificielle crée une inquiétude largement entretenue alors que si la société et les pouvoirs publics adaptent le cadre légal, et l'organisation des relations sociales, elle peut être une chance : elle fera disparaître des emplois sans nul doute, souvent les plus répétitifs et pénibles. Elle en créera un certain nombre, en nombre limité, à haute valeur ajoutée.

Mais l'IA, maîtrisée et équitablement répartie, redonnera de la marge pour créer des emplois de relations, de services, de soins, d'accompagnement culturel qui sont essentiels et qui manquent aujourd'hui : elle obligera à repenser la valeur ajoutée de l'entreprise, et exige progressivement que les contributions publiques prennent cette valeur ajoutée comme l'une des assiettes principales fiscales et sociales. Il sera alors possible de redéployer vers des emplois nouveaux, privés ou publics, les marges de productivité dégagées.

Dans les 10 prochaines années, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle oblige à repenser toute la fiscalité du travail, du capital et du profit.

Nous entrons dans une révolution du travail qui implique de le concevoir différemment, et de se montrer offensif et imaginatif.

L'« ubérisation » est un terme fourre-tout qui peut avoir une dimension négative par la précarisation du travail et la perte de responsabilité du donneur d'ordre, mais qui a aussi l'avantage d'émanciper du lien hiérarchique ou de fournir des compléments de revenu sur des segments qui n'étaient pas captés par l'économie classique.

Ce tournant doit être saisi pour penser le travail dans l'entreprise et dans les organisations : il faut prendre l'exigence d'innovation comme une opportunités pour réduire la pénibilité du travail et partager le sens de la création de valeur au sein de l'entreprise, et des administrations.

Le travail à domicile, la pluralité de travaux, y compris en même temps dans le secteur public et le secteur privé, l'alternance de travail à distance, à domicile et en plateformes de « coworking », et de travail au sein de l'entreprise, et de nouvelles approches du travail que nous n'imaginons même pas aujourd'hui, la valorisation du travail caché, exigent la **définition globale d'un contrat d'activité**.

Le contrat de travail classique ne sera que l'une des composantes de ce futur contrat d'activité. Cette exigence de refonte n'est pas un horizon de long terme. Sauf à accepter de se trouver dépassé, de voir ressurgir le louage de services du XIX^e siècle, sa mise en place est devenue une urgence.

L'anticipation est un devoir politique sauf à laisser l'anarchie des comportements résulter des nouvelles technologies.

UN NOUVEAU CADRE POUR LE TRAVAIL ET LE DIALOGUE SOCIAL

Il est urgent de **réintroduire la question du travail dans le débat public** et d'entreprendre de profondes réformes de son organisation, de ses règles et du dialogue social.

Les crises du travail, du syndicalisme et de l'entreprise doivent être abordées simultanément.

La crise du syndicalisme s'explique par deux raisons : d'une part, le décalage entre la négociation au niveau de la branche nationale, centralisée, sous l'interventionnisme permanent de l'Etat, alors que les problèmes de fond sont locaux, de proximité. D'autre part, la promotion de plus en plus

forte d'un individualisme qui se passe des corps intermédiaires au risque d'une atomisation des intérêts et d'une dispersion des forces en présence.

La réponse n'est pas dans l'accord d'entreprise. Pas seulement parce que la négociation risque d'y être déséquilibrée, mais parce que les formes du travail, et donc la négociation, sont de plus en plus différenciées. Il faut désormais appréhender les réseaux de sous-traitants et les indépendants. Il faut mesurer que sur chaque territoire, une approche globale des questions de transport, de prix de logements, conditionne en réalité les conditions de travail et de rémunération. Deux établissements d'une même entreprise situés dans deux régions différentes ne doivent pas vivre selon les mêmes règles. À l'inverse, deux entreprises situées sur un même territoire peuvent vivre une même problématique.

Nous sommes pour un syndicalisme fort car nous considérons que la solidarité du travail passe par son organisation collective. Le syndicalisme souffre du mal qui ronge tous les corps intermédiaires autant que l'État : une congestion bureaucratique née de la centralisation. Il faut à la fois le soutenir, l'appuyer, l'aider à se relancer mais en veillant à ce qu'il reprenne prise, en positif, sur les problèmes concrets.

C'est au niveau local des bassins des territoires, et non à l'échelon de l'accord d'entreprise, que l'avenir de la négociation sociale doit se reconstruire : les accords sur la rémunération et les conditions de travail doivent être abordées à ce niveau, par bassin d'emploi, ou par branche d'activité dans une région ou un département, selon la réalité de l'organisation de la production, du logement et du transport. C'est là c'est là que doivent être organisées et discutées de nouvelles formes imaginatives de travail : coworking, plateformes de travail mutualisées, travail à domicile, « multitraitement ».

Se pose aussi le problème du taux de syndicalisation et de l'incapacité de la petite entreprise à pouvoir aborder le dialogue social.

Nous proposons qu'une **nouvelle institution paritaire balise les territoires : des bourses du travail « new-look » cogérées** par les représentants des chefs d'entreprise, des salariés, mais aussi des élus et, désormais, des professions indépendantes.

C'est au sein de ces institutions que seraient négociés les accords sociaux territoriaux sur les conditions de travail. Face à la fragmentation des entreprises et du salariat, nous sommes partisans aussi de l'adhésion syndicale obligatoire. Mais respectueux de la libre opinion, et conscients que dans chaque entreprise il n'y a pas un choix syndical, l'option sera ouverte pour une adhésion directe à la bourse du travail, institution neutre.

Cela sera aussi le moyen de se relier au collectif pour les professions indépendantes et libérales.

Le nouveau contrat d'activité que nous préconisons sera un instrument formel s'il n'est pas relié à la sève et aux racines d'un territoire, signé et géré en son sein. **Le nouveau contrat d'activité doit intégrer toutes les dimensions aujourd'hui parcellisées, éclatées, émiettées de la formation professionnelle, de la politique de l'emploi, des allocations.**

Nous récusons totalement la privatisation à l'anglo-saxonne, qui est en train de s'organiser, de la formation professionnelle, par des « bons d'achats ». S'y déploient l'individualisme, la privatisation systématique, la marchandisation que nous refusons, mais aussi un gaspillage phénoménal des moyens, captés par un faible nombre d'organismes, parfois peu scrupuleux, au détriment des entreprises.

Un futur contrat d'activité doit insérer tous les dispositifs permettant la reconversion, le changement d'activité, les périodes intermédiaires, même difficiles : fin d'allocations chômage, congés de conversion.

Nous proposons que ce contrat d'activité soit géré par des **grandes agences régionales de l'activité et de la formation (ARA), paritaires, réunissant Etat, entreprises, y compris publiques, salariés, élus, professions indépendantes.**

Les ARA seront en charge de la politique de l'emploi, récupéreront les missions de Pôle Emploi, serviront les allocations du RSA. À travers l'antenne locale, articulée avec les bourses du travail « nouvelle manière », elles débattront et construiront avec chacun, de manière personnalisée, des contrats de formation, de conversion professionnelle, de retour à l'activité. Elles veilleront aussi qu'en contrepartie des allocations, des temps d'activité soient prévus, en forme de contrat d'alternance, dans le privé comme dans le public. Les agences obéiront à des normes nationales légales et négociées, garantissant l'égalité.

Il n'est plus possible, dans le monde dans lequel nous sommes, d'imaginer définir des règles, des affiliations qui ne soient pas d'abord construites et appliquées ensemble, sur le lieu des solidarités naturelles, dans son environnement de vie de voisinage, là où l'on se connaît.

L'ECONOMIE DE LA RECIPROCITE DANS L'ENTREPRISE

Refondation considère que **l'application d'une économie de la réciprocité dans l'entreprise est une urgence majeure.** C'est un plan de transformation vers l'économie de la réciprocité que nous voulons, faisant **en 5 ans** de la

France un acteur de proposition et de modernité dans le nouveau capitalisme.

C'est un nouveau modèle de gestion de la création de valeur dans l'entreprise qui est en jeu.

Les trois facteurs de production, le capital financier, le capital humain, sociétal et social, les ressources naturelles, doivent être intégrés dans **une nouvelle comptabilité privée**, intégrant ces trois facteurs au calcul de rentabilité, afin de sortir du système actuel dans lequel la composante financière écrase les deux autres.

Nous ne voulons pas d'une logique d'appauvrissement, mais d'une autre dynamique de la rentabilité.

Les expériences conduites dans le cadre de l'économie de la réciprocité ont démontré, par des exemples concrets, que le fait d'intégrer directement les trois facteurs de production à la comptabilité de l'entreprise améliore non seulement ses performances sociales et environnementales mais se traduisent aussi par un gain financier net.

Grâce à cette nouvelle comptabilité commerciale alternative, des **mesures fiscales d'encouragement** peuvent être prises qui doivent favoriser les entreprises qui appliqueront de manière accélérée ces nouvelles règles de management.

Là où ces indicateurs sont utilisés, là où la composante relative des indicateurs social ou environnemental sera élevée, le taux de l'impôt sur les bénéfices doit être plus bas. À l'inverse, là où de telles règles comptables et de management ne sont pas appliquées, un malus doit être envisagé. Il s'agit d'offrir aux entreprises qui ont un « bon » niveau d'indicateur humain et environnemental un **taux d'impôt sur les sociétés allégées avec progressivité**. De même des capitaux placés dans ces sociétés à « hauts indicateurs » pourraient bénéficier d'une **fiscalité de l'épargne allégée favorable**.

L'Etat doit favoriser l'actionnariat vers les entreprises certifiées comme respectant et appliquant les principes de l'économie de la réciprocité.

Des mesures tournées vers l'investissement respectueux de ces indicateurs peuvent être imaginés, tel un **doublément du droit à l'amortissement fiscal**, lorsqu'un plan d'investissement est déposé au conseil d'administration selon les règles certifiées de l'Economie de la réciprocité.

Dans les écoles de management, dans les parcours publics supérieurs de gestion, cette économie de la réciprocité, dans sa pratique concrète, doit être enseignée.

Au cœur du dispositif, la gouvernance même de l'entreprise doit être révisée. Nous n'avons pas le sentiment qu'en Allemagne la cogestion ait conduit à un naufrage économique.

Nous souhaitons que **les salariés soient intégrés pour au moins 25 % dans les conseils d'administration** (ou de surveillance), avec pouvoir de vote. **Un représentant, au moins, des consommateurs ou des usagers** doit aussi être présent avec droit de vote, pour les plus grandes entreprises. Dans les grandes entreprises, la loi doit préciser les options pour la composition des instances et si, dans ce cadre, les représentants des salariés et parties-prenantes tierces ne constituent pas un tiers des représentants avec droit de vote au conseil, un plan social ne pourra alors s'opérer sans autorisation administrative de licenciement. Les plans sociaux ne pourront être adoptés qu'avec majorité qualifiée, avec l'intervention d'un arbitre en cas de blocage. Les plans stratégiques de l'entreprise devront être adoptés avec une majorité qualifiée de 75 %.

La définition de l'objet social de l'entreprise dans le code civil doit accompagner cette évolution, dans le respect strict de son autonomie, de son indépendance de gestion et des règles de management qui doivent assurer son efficacité.

Les dispositifs permettant l'acquisition, par le personnel, de l'entreprise doivent être renforcés, mais en contrepartie avec une gouvernance déléguée stricte : **l'entreprise coopérative doit être gérée autour d'un mandat stable donné à des dirigeants, confié à un exécutif disposant de marges de manœuvre et d'un pouvoir de décision efficace.** Le droit commercial devra organiser un statut réaliste et efficace.

L'entreprise doit redevenir aussi un lieu de cohésion : l'application du facteur 12, le fait que le plus haut salaire de doivent pas excéder de plus de 12 fois le plus faible salaire, doit être discuté au Parlement.

Toute récompense au-delà de ce multiplicateur, à tous les échelons, l'intéressement légitime à la réussite, devraient être reliés au succès, selon des critères objectifs.

D'autres mesures plus ponctuelles peuvent être envisagées : prévoir qu'un minimum des bénéfices non réinvestis (12 %) soient réservés à l'épargne salariale ; une loi de protection et de valorisation de la sous-traitance ; la prise en compte des critères de l'économie de la réciprocité dans les critères d'attribution des marchés publics.

Il est évident que l'économie de la réciprocité doit aussi s'appliquer à la conduite des grands projets d'infrastructures publiques, dont la comptabilité de projet doit intégrer les trois catégories d'indicateurs de

l'économie de la réciprocité. Le principe de rémunération équitable des facteurs doit ainsi être applicable au contexte politique et au management public. Actuellement, la plupart des décisions sont prises sur la base du seul coût financier immédiat, avec un rendement social et environnemental potentiellement négatif.

Enfin le consommateur doit être considéré comme une partie prenante essentielle de l'entreprise et de l'économie. Les organisations de consommateurs et d'usagers doivent devenir d'intérêt public, être territorialisées, dotées de moyens indépendants, être désignées par des scrutins locaux électroniques dans une campagne publique. Il doit leur revenir de **désigner les représentants des consommateurs au sein des conseils des grandes entreprises.**

Les moyens qui leur sont attribués doivent leur permettre d'exercer un conseil ouvert et facile partout sur le territoire, en direction des consommateurs soumis à des contrats complexes, illisibles, déséquilibrés, qui pourront être attaqués devant les tribunaux en leur nom, dans le cadre du droit imposant la clarté et la simplicité des conditions générales de vente. **Le cadre légal qui verrouille les actions collectives (« class actions ») doit être brisé.**

Mais le consommateur doit être aussi une partie-prenante responsable. La question de la responsabilité du consommateur est aussi posée : les consommateurs doivent de plus en plus prendre conscience de leur pouvoir d'acteurs centraux de l'économie et s'éduquer à prendre le temps de se placer dans un processus vertueux allant de la production éthique à la consommation, avec la certitude que la décision est du côté du consommateur.

OUVRIR LES CHEMINS D'UN AUTRE FINANCEMENT

Le modèle capitalistique actuel repose avant tout sur la spéculation financière à base d'accumulation de matières premières, et non sur un mode de production et d'échange.

Nous appelons de nos vœux une finance de la réciprocité, dans laquelle le prêt d'argent est lié à l'investissement productif et dans laquelle le primat de la valeur à court terme pour l'actionnariat est remplacé par un but clairement indiqué de prestations économiques et sociales à long terme : ainsi, l'actionnariat de long-terme est appelé à remplacer la spéculation de court-terme.

Il est possible de faire en sorte que l'activité financière soit reliée concrètement à la performance économique des activités financées. Nous proposons la mise en œuvre immédiate d'un projet d'outil de financement innovant pour les projets d'entreprise : à mi-chemin entre l'émission d'actions et le recours à une créance (obligation ou crédit) rémunérée par un taux d'intérêt, le financement axé sur le principe du partage des profits et des pertes (4P) est un véhicule externe (le créancier n'acquiert pas de droits de vote) dont le principal est remboursé de manière convenue à l'avance, mais dont la rémunération (l'équivalent des intérêts) est versée, non pas selon un taux d'intérêt qui représente une part de l'encours qui reste à rembourser, mais sur la base d'un pourcentage de la performance de l'entreprise.

En France, la dépendance économique et financière qui peut exister entre les PME, les ETI (entreprises de taille intermédiaire) et les grands groupes n'est plus acceptable. C'est un combat prioritaire. **La France se distingue par le manque d'entreprises de taille intermédiaire** : seuls des sous-traitants ou des acteurs de niche parviennent à faire leur chemin, ce qui peut s'expliquer par le fait que les grands groupes ont tendance à empêcher les petites entreprises de grandir, en les rachetant ou en les éliminant, ou encore en s'arrangeant pour leur faire porter le risque tout en s'accaparant le profit le moment venu. Nous devons développer à la fois un esprit de codéveloppement ou de partage de valeurs et des outils plus concrets de cofinancement ou de solidarité de trésorerie.

Une régionalisation de la BPI, avec une autonomie de moyens de décision, est une nécessité pour le financement des entreprises petites et moyennes. Le conseil d'administration doit intégrer les forces économiques locales. Des formes de « crownfunding » régionales seront facilitées par de mécanismes de garantie et de transparence.

LA POLITIQUE BUDGETAIRE, LA DETTE ET LA DEPENSE COLLECTIVE

Nous ne sommes pas favorables à la croissance illimitée des dépenses publiques.

Des dépenses publiques non maîtrisées, c'est un État qui s'hypertrophie et étouffe la société dans ses prises de responsabilité, ses solidarités

naturelles. Ce sont des impôts qui pèsent d'abord sur les classes moyennes, brisant leur élan et leur dynamisme, et sur les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens d'échapper aux prélèvements par l'optimisation fiscale.

L'expérience du présent montre une France en tête des prélèvements obligatoires, alors que les Français sont insatisfaits de l'accueil aux urgences, du manque d'infirmières, de l'accueil dans les EPHAD, du temps consacré aux enfants à l'école, de l'état lamentable des infrastructures ferroviaires, du transport dans la région parisienne, de la lenteur de la justice, de l'état indigne des prisons. La liste est longue. L'évidence démontre qu'il y a un problème.



« Nous ne sommes pas pour l'austérité. » (page 78)

Nous sommes défavorables à la croissance de la dette publiques et militons pour sa diminution progressive mais marquée : elle est un poids pour les générations futures, un impôt de demain pour les classes moyennes, une menace pour l'indépendance nationale, une vulnérabilité aux crises financières qui se dessinent.

Il est nécessaire de bâtir un consensus national sur une maîtrise des équilibres financiers et un consensus fiscal large : **une majorité qualifiée des 2/3 doit être recherchée au Parlement pour fixer dans une loi organique un principe et des choix de stabilité fiscale**. Après un grand débat, une décennie de stabilité fiscale selon un plan stratégique des finances publiques doit être fixé : entreprises, collectivités territoriales, investisseurs doivent pouvoir définir leurs objectifs et engager leurs moyens dans un cadre solide et lisible.

Des choix courageux doivent donc être effectués : pour les temps à venir, **la santé, l'éducation, les infrastructures non routières de transport, la rupture écologique doivent être les domaines prioritaires**. Les dépenses militaires doivent faire l'objet d'un pacte européen en lien avec la construction d'une industrie européenne de défense.

Pour le reste, un grand enjeu s'ouvre : être capable, au plan national comme au plan local, de saisir dans le secteurs public la révolution de l'Intelligence Artificielle pour remettre en cause un grand nombre d'emplois répétitifs et reconvertir une part de ces postes vers des besoins clefs, rigoureusement identifiés : soignants, juges, éducateurs et formateurs, chercheurs.

Les administrations centrales doivent être réduites au minimum au profit des services déconcentrés et un grand redéploiement les fonctions d'accueil, d'animation, de lien vers la société doit être organisé.

Dans un plan progressif à sept ans, **le budget d'État doit être séparé en deux sections** : **un budget des dépenses courantes** qui ne sera pas finançable par la dette ; **un budget des dépenses d'investissement**, qui seul sera finançable partiellement par une dette à court, moyen et long terme.

Les dépenses d'éducation feront partie des dépenses courantes pour l'éducation primaire et secondaire et des dépenses d'investissement pour ce qui concerne l'université et les cycles supérieurs, tournés vers la vie professionnelle.

L'équipement des agents devra figurer en dépenses courantes, car trop souvent les recrutements s'opèrent aujourd'hui, dans une grande

hypocrisie, sans que l'équipement des agents, notamment en matière de sécurité, soit pensé et budgété.

Ce reclassement ponctuel des dépenses ne pourra être que progressif, accompagnant à la fois la diminution et la restructuration de la dette. Nous devons être beaucoup plus inventifs sur la dette qui servira à financer les dépenses d'investissement, et sur des formes de financement hors marchés financiers.

Nous sommes pour un post-libéralisme : nous ne voulons pas que les tâches qui reviennent aujourd'hui à l'État soient captées, à cause de la rigueur budgétaire, par la marchandisation de tout ce qui relève du bien commun.

L'action de l'État, notamment dans le domaine social, de la précarité, doit faire l'objet d'un pacte et d'un contrat d'action avec les grandes organisations non-gouvernementales qui connaissent le terrain, mobilise les solidarités naturelles et des moyens. L'Etat doit s'appuyer avec modestie sur l'intelligence de la société.

Nous ne sommes pas pour l'austérité.

Nous sommes pour un réinvestissement de sommes stérilisées aujourd'hui par des dépenses qui ne mobilisent pas les énergies, à commencer par la dette.

Les charges sociales et la CSG ont augmenté dans les précédentes années de manière excessive : elles pèsent sur les ménages et sur les petites et moyennes entreprises tout à la fois.

Leur origine n'est pas un excès de services : il manque des agents dans les maisons de retraite et dans les hôpitaux ; les pôles emploi n'assurent aucun suivi réel personnalisé ; le handicap n'est pas traité ; les prestations sociales laissent des couches de pauvreté s'étaler dans les rues alors que nous avons atteint le plus haut niveau de richesse connu en France.

Leur origine est dans le chômage qui implique moins de recettes et plus de dépenses dans le domaine de la santé et des allocations. **Nous proposerons un débat et des mesures concrètes sur l'activation, pour l'emploi, des dépenses aujourd'hui générées par le chômage de longue durée**, qui pèsent sur l'économie et les revenus des ménages.

Les retraites devront demeurer des retraites de répartition, et être protégées de toutes les tentatives indirectes de privatisation, même partielles.

Elles doivent demeurer sous la gestion d'un paritarisme rénové et unifié. Aucun service de retraites obligatoires, y compris de retraite complémentaire, ne doit plus être opéré par une entreprise privée.

L'unification des régimes est pertinente à condition d'être opérée dans le cadre paritaire et négocié, et de ne s'appliquer qu'à des classes démographiques éloignées de l'âge de la retraite.

Le grand enjeu est celui de la sortie progressive et choisie de l'activité : il est légitime que les professions difficiles, les personnes qui ont subi de graves maladies ou le handicap, bénéficient tôt d'une retraite à taux plein. Pour le reste il est tout aussi légitime que l'âge de la retraite soit reporté pour le taux plein, à la condition de pouvoir progressivement bénéficier de conditions de ralentissement partiel d'activité, de conditions et de temps de travail adaptées.

Dans cette perspective, le choix de l'intensité du travail au-delà d'une limite d'âge, et pendant certaines périodes de la vie, doit être ouvert à chacun. Dans une société où la transmission doit redevenir une valeur fondamentale, les travailleurs les plus âgés peuvent consacrer leur temps aux gigantesques efforts de formation demandés dans de nombreuses professions qui ne trouvent plus à pourvoir leurs emplois. Il faut favoriser la possibilité d'un droit à cumuler sa retraite, à taux palier, avec un emploi de formateur, de maître d'apprentissage.

Refondation chiffrera un an avant les prochaines échéances électorales nationales son projet budgétaire. Nous nous engageons à une baisse progressive, année après année, des impôts et des prélèvements sur les classes moyennes.

Des États généraux de la fiscalité se saisiront de l'opportunité d'une remise à plat du système fiscal dans le sens suivant : regroupement de l'imposition du revenu du patrimoine sous un seul impôt, plus juste et plus progressif. Le niveau de la fiscalité du capital et du patrimoine sera aligné sur la fiscalité des revenus du travail. Les cotisations sociales seront fondues dans l'impôt sur le revenu et du patrimoine pour fournir des dotations globales qui seront confiées au paritarisme, rénové dans les domaines du soin, de la santé, la formation et du chômage. A l'échelon européen sera débattu un front commun mettant en place le principe d'une taxation du bénéfice mondial au *prorata* du chiffre d'affaire local pour les entreprises multinationales les plus importantes.

UN RENOUVEAU DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE A L'AGE DE L'I.A.

La France et l'Europe n'ont pas encore perdu la guerre des nouvelles technologies et des données. Mais rétablir une politique de soutien à l'innovation et au développement technologique est une priorité.

L'INDUSTRIE DANS NOTRE PAYS : UNE PRIORITE

La production industrielle comme la fourniture de services est en train de connaître une révolution qui appelle un véritable plan stratégique. Le temps de l'industrie n'est pas révolu. Mais sa forme change, qui intègre des services et une innovation plus dense.

L'Allemagne en a pris la mesure en faisant de l'une de ses priorités un **plan de robotisation 4.0 de l'économie**. Quant à la France, notre faible taux de robotisation est au contraire l'illustration d'une certaine mentalité et d'un manque d'investissement.

En France, pour la première fois depuis près de 80 ans, plus aucun ministère ne porte le titre d'industrie.

Bon nombre d'entreprises françaises disparaissent ou passent sous pavillon étranger. La part de l'industrie dans l'emploi est passée de plus de 16 % il y a 15 ans à 12,5 % aujourd'hui contre 23 % en Allemagne.

Si une part de ces emplois industriels ont disparu à la suite de l'externalisation des fonctions support, la France décroche par rapport au reste des pays d'Europe et aux Etats-Unis, où l'on observe un redressement de la capacité de production de l'industrie.

Notre appareil de production est trop ancien et menace de saturer : 19 ans d'âge en moyenne, soit le double de l'Allemagne. Notre déficit commercial continue année après année de s'accroître, même lorsque nos entreprises investissent. En effet, les nouvelles machines-outils et le matériel informatique doivent aujourd'hui être importés.

Nos grandes entreprises ont les capacités financières d'investir : nous proposons donc **soutien massif et ciblé vers les investissements des PME**

pour qu'elles modernisent leurs outils de production qui montrent des taux d'investissement bien inférieurs à la moyenne des entreprises françaises. Ces entreprises doivent se voir doter des moyens de monter en gamme dans leurs produits et de croître.

A cette fin, la Banque Public d'Investissement doit se concentrer pendant dix ans sur un objectif prioritaire : **stimuler de manière massive le développement de nouvelles entreprises de taille intermédiaire**. Cet objectif est stratégique pour la France qui compte beaucoup moins d'entreprises exportatrices que ses voisins (deux fois moins que l'Italie et presque quatre fois moins que l'Allemagne). Ces entreprises exportent deux fois plus que les PME.

La protection de nos entreprises innovantes doit être vigilante : les autorités centrales et les préfets pour les petites entreprises ont autorité pour protéger nos entreprises riches en R&D et nos fleurons nationaux des prédatations : ces pouvoirs doivent être exercés. A terme, cette protection devra être exercée à l'échelon partagé d'une Europe plus communautaire.

LE NUMERIQUE ET L'IA SONT L'AVENIR DE L'INDUSTRIE

Le rôle des multinationales géantes, et au premier rang desquelles les GAFAs, est un problème qu'il faut poser. Le constat est celui d'un pouvoir supérieur à celui des Etats mais gouverné par des principes non démocratiques et pas forcément équitables.

La mise en place d'une imposition du bénéfice mondial au *prorata* du chiffre d'affaires local peut constituer un élément de la réponse à cet enjeu, mais défensif. **Il faut aussi construire une politique offensive de création de champions français et européens.** Cet objectif aujourd'hui n'est pas même affirmé.

La Chine, en refermant ses frontières à un Amazon dominant dans l'e-commerce partout où il est implanté, a réussi à privilégier l'émergence d'acteurs locaux. En Europe, les circuits commerciaux sont susceptibles, à moyenne échéance, d'être dominés par des opérateurs extérieurs. L'Europe est le seul continent sans moteur de recherche puissant et partagé.

Les Etats-Unis ont investi 20 milliards de dollars sur l'Intelligence Artificielle, la Chine 10 et l'Europe 4,5 milliards d'euros.

Une dotation en capitaux propres par des fonds souverains européens doit être envisagée afin d'aider à la constitution de leaders européens sur ces marchés. Il ne s'agit pas seulement de rester présent dans le secteur informatique et le secteur des services à haute valeur ajoutée : grâce à leur taille, les GAFAs sont en capacité non seulement de réaliser d'énormes investissements en recherche et développement, mais aussi d'acquérir des entreprises stratégiques dans le secteur de la commercialisation, de capter les marges et les fichiers des clients, de maîtriser les composantes et les systèmes d'information de l'internet des objets et des véhicules autonomes. Ils sont donc en capacité de capter les marges et d'imposer demain aux Etats leur décision de localisation des activités de main d'œuvre. Une coordination franco-allemande serait dans ce domaine salulaire.

Il faut nous préparer à nombre de révolutions : celles de la conduite autonome, de la connectivité, de l'internet des objets ou de l'usine 4.0. Nous devons reprendre la main et d'abord réaliser un effort de formation considérable : les ingénieurs informaticiens dont le monde a besoin aujourd'hui même se trouvent en Inde, au Maroc, en Ukraine. Nous devons dégager des budgets publics prioritaires pour payer aux standards du marché international les chercheurs, notamment en matière d'intelligence artificielle, afin de les conserver.

Les données sont devenues une source essentielle de la compétitivité. Le règlement européen de protection des données, et l'obligation de leur portabilité, nous ont donné une première ligne de protection. L'Etat stratège doit organiser une seconde ligne de protection en organisant une **administration interministérielle des données publiques**, en y associant les collectivités territoriales. **La protection et la valorisation des données publiques est un enjeu stratégique aujourd'hui sous-évalué.**

Nous proposons **un service public de la donnée**, sous la forme d'un établissement public industriel et commercial, permettant de mutualiser et de **mettre à la disposition de nos entreprises, en contrepartie d'un prix, dans toutes les régions, des puissances de calcul élevées.** Ces puissances en calcul sont aujourd'hui des infrastructures essentielles. Les données, stratégiques, doivent être protégées des prédatons. Ce service public pourra aussi gérer l'*open data* et valoriser les données publiques.

Nous devons aussi savoir saisir des évolutions positives : l'imprimante 3D, l'informatique répartie permettent d'envisager des productions décentralisées. **Il nous faut organiser un plan pour la répartition territoriale fine des savoirs et des pôles digitaux et d'Intelligence Artificielle.** Cette

forme innervée, désormais réalisable, est peut-être la meilleure résilience possible à l'influence prédatrice des GAFAs.

En matière d'Intelligence Artificielle, nous devons dès à présent nous attacher à appuyer les entreprises petites et intermédiaires à intégrer l'IA dans leur flux de production, par des centres de ressources répartis dans les régions, par bassin de vie. Les outils de l'IA sont en accès libres et la France dispose d'un nombre important de *data scientists* bien formés : l'enjeu est de guider les entreprises vers les usages et de fournir, via une banque de l'IA territoriale, les financements pour son intégration dans le processus de production.

L'Etat doit totalement s'impliquer dans cette révolution, à travers son réseau territorial, pour lequel l'insertion de l'IA sur le territoire doit devenir une grande priorité nationale. **Nous proposons la création d'une Agence pour le Développement de l'Intelligence Artificielle**, dotée d'agences régionales, et articulée avec la BPI.

UN NOUVEAU TEMPS POUR L'AGRICULTURE

L'agriculture appelle aussi un nouveau modèle économique. Elle demeure aujourd'hui un système industriel organisé pour nourrir une population nombreuse et pour exporter.

Ce système est en crise : en crise économique et sociale car il ne permet plus que ses producteurs vivent décemment ; en crise écologique, car il contribue grandement à la dégradation des écosystèmes, de la biodiversité, et au réchauffement climatique.

Il faut faire le constat réaliste de la détérioration de la situation sociale des agriculteurs, d'un gaspillage immense de biens alimentaires et de la mauvaise nutrition avec ses effets sur la santé publique.

En se fondant sur les principes de l'économie de la réciprocité, nous appelons à l'édification d'une « **agriculture régénératrice** », fondée sur deux piliers : le principe du respect de la terre, qui implique d'intégrer dans les coûts la restauration des écosystèmes ; le principe du respect des hommes, producteurs et consommateurs.

Il doit être rendu à la terre un rendement au moins équivalent à celui exigé et prélevé par le capital financier. Des prix planchers doivent être envisagés.

Toutes les entreprises, du secteur agroalimentaire et de distribution, devront être en conformité avec les principes de l'économie de la réciprocité : restituer à l'environnement le prix pour sa reconstitution ; financer le secteur rural pour son implication dans la production.

Une nouvelle comptabilité de l'exploitation agricole intégrera la reconstitution de la terre, et favorisera fiscalement les règles de la réciprocité.

Le prix d'une telle agriculture ne peut pas peser sur le seul consommateur : **les aides publiques à la production agricole devront être concentrées de manière massive sur une agriculture régénératrice.** Plutôt qu'un « bio élitiste », une mutation globale de l'agriculture doit être le fondement d'une nouvelle politique agricole.

La production des denrées préjudiciables à la santé publique, tel le sucre de canne, ou à la protection de l'atmosphère, comme l'élevage pour une surconsommation de viande, devra être découragée par l'attribution sélective de ces aides. Un soutien massif à la reconversion doit être pensé.

L'on doit se fixer pour objectif de diviser par deux le cheptel bovin tout en soutenant les agriculteurs par des labels de qualité et des prix encadrés.

Un plan d'action contre le gaspillage alimentaire doit être lancé.

Des formes financièrement allégées d'accès au foncier doivent être aménagées pour des jeunes agriculteurs sur de petites surfaces, en production bio peu mécanisée. Les aides au maintien et la conversion à l'agriculture biologique doivent être rétablies et consolidées.

Pour l'agriculture conventionnelle, hors glyphosate, les herbicides devront être autorisés à la condition d'avoir un sol toujours couvert.

L'usage de l'Intelligence Artificielle en matière d'agriculture peut optimiser le travail des terres selon les conditions climatiques, en recourant au minimum d'engrais. Il permettra aussi de plus finement mettre en commun les outils de production. Cette introduction massive de l'IA dans l'agriculture doit faire l'objet d'un plan national décliné département par département, appuyé sur les centres de recherche.

Les normes uniformes seront abandonnées, et remplacées par des règles édictés et cogérées selon les territoires. Les règles de calibrages contraignantes des produits seront abandonnées. Il faut des régulations souples adaptables au local, et mettre un terme à la multiplication des contraintes administratives.



« Il faut faire le constat réaliste de la détérioration de la situation sociale des agriculteurs. » (page 83)

Un plan massif de formation pour l'alimentation du sol sera mis en place. L'alternance des plantations sera financièrement encouragée. La recherche en matière de biofertilisants et le biocontrôle feront l'objet d'un effort financier national.

L'importation de denrées alimentaires et agricoles devra respecter les normes d'une agriculture raisonnée, afin de protéger sur le territoire national et européen l'émergence de cette nouvelle agriculture.

La mise en place d'entreprises performantes de circuits courts, groupements de producteurs ou entreprises privées, doit être soutenue et encouragée par la puissance publique, notamment au plan régional, avec un accompagnement d'État.

Des ceintures de micro-fermes seront suscitées autour des villes. Les règles d'urbanisme imposeront des potagers partagés obligatoires pour la construction ou la rénovation d'immeubles, et l'ensemble des opérations d'aménagement. La consommation des fruits et légumes de saison sera obligatoires dans les cantines scolaires et les restaurants d'entreprise.

NATION, EUROPE : DÉCIDER D'UN AUTRE MONDE

LA DEUXIEME MONDIALISATION

Nous ne revivons pas la première mondialisation. Déjà, dans la deuxième partie du XIX^e siècle, les échanges internationaux ont connu une première phase d'accélération tandis que la colonisation a changé le visage du monde en y transférant de manière brutale l'appétit de développement de l'Occident. C'était la première mondialisation.

Les tensions qui ont résulté de cette compétition croissante constituent l'une des raisons principales du premier conflit mondial. Cette mondialisation était la mondialisation des nations.

La mondialisation que nous connaissons depuis les années 70 est d'une nature différente : elle impose aux populations une forme et une vision globalisante et totalisante, au-dessus des nations, de ce que doit être une société et une économie. Les pouvoirs politiques, les perceptions locales, les solidarités naturelles et les relations sociales en sont bouleversés.

La nouvelle mondialisation n'a cessé d'isoler les individus, et de briser les solidarités nationales et territoriales, afin d'imposer son modèle.

Il n'y a pas de grand orchestre de l'ombre à l'origine de cette situation, mais plusieurs facteurs qui se sont rencontrés : l'emballement des mécanismes de profits financiers favorisé par la libération des contrôles des capitaux est sans nul doute la première des raisons. S'y ajoutent l'effondrement de tout modèle politique alternatif et l'empire qui a résulté d'une vision forgée par le monde anglo-saxon. Le poids des États-Unis d'Amérique, avec tout son talent et son inventivité, s'est imposé avec l'affaiblissement de l'Europe au cours des deux grands conflits dont elle a été le théâtre principal : l'Amérique porte dans ses gènes un modèle fondé sur le rapport de force. Le capitalisme que nous vivons aujourd'hui est l'empreinte de ses propres intérêts et perceptions.

Chaque bond technologique a été récupéré pour accentuer cette évolution. Même la démographie du Nord l'a consolidé : les fonds de pension destinés à servir des retraites aux nombreuses classes moyennes issues de la natalité de l'après-guerre contribuent à imposer un modèle exigeant les

besoins de la rente à de jeunes générations et à de nouveaux pays qu'ils servent avec flexibilité.

Certes, le monde du Sud est partiellement sorti de la pauvreté : l'ouverture de nouvelles frontières économiques et le transfert de technologies accumulées dans le Nord, accéléré avec la fin de la guerre froide, impliquait mécaniquement le développement industriel. Mais elle s'est faite au profit d'une classe riche des pays neuf.

Le monde n'a jamais été aussi injuste, l'égoïsme des élites aussi aveugle. Au Nord comme au Sud, nos sociétés sont touchées dans leur identité, et dans leur fraternité.

Le grand tournant qui a conduit à la nouvelle mondialisation a eu lieu en 1971 quand les États-Unis ont décidé que le dollar devenait la monnaie du monde, qu'ils émettaient librement, à la valeur qu'ils souhaitaient. En a résulté une accélération de l'accumulation par les États-Unis des avantages technologiques, de la captation des cerveaux, de la capacité à dominer les marchés et en a résulté aussi l'accumulation d'une masse financière capable de se relocaliser à son gré, plaçant les états sous sa menace permanente.

Alors que l'internationalisme a été un grand rêve, **le monde est tragiquement devenu l'ennemi des peuples pour bien des classes sociales et des territoires.**

Il en résulte des soifs impatientes d'identité, de plus en plus irrationnelles, voire inventées au jour au jour le jour. Les besoins spirituels se transforment en appétits de revanche.

Les légitimes besoins matériels donnent lieu à une prédation par laquelle chacun veut s'arracher un morceau du monde.

Seuls des pouvoirs autoritaires, ou tonitruants, parviennent à capter l'énergie de ces rétractations, de ces haines, de ces colères.

La question de la démocratie est désormais clairement liée à la question de la mondialisation.

L'organisation institutionnelle des pouvoirs publics, la vie de la démocratie, la mobilisation de la société autour d'objectifs politiques communs doit être totalement réorganisée et repensée en considération de la mondialisation.

Nos institutions sont le ciment des cellules qui relient et solidifient le corps social. La réponse à la mondialisation, ce n'est pas une cloison étanche et rigide, qui cédera face à des forces formidables, mais une densification, une intensification des relations en notre sein, qui exigent d'inventer une nouvelle action politique et de changer l'organisation publique.

L'arbitrage des questions sur le commerce international ne peut plus se faire, de manière abstraite, au nom de grands choix théoriques, mais doit se faire en considération de la réalité, sur les terrains diversifiés, fins, locaux de nos atouts industriels ou agricoles. La question des migrations dépend de la réalité de ce que nous vivons dans nos banlieues, dans nos écoles, dans les règles du jeu que nous avons établies pour la vie entre nous.

La question européenne, de ce point de vue, doit se poser en continuité, de la manière dont nous voyons les choses au plan national. C'est la même classe politique, ce sont les mêmes grandes entreprises, ce sont les mêmes juristes, qui animent et influencent les questions européennes et la vie collective nationale, et travaillent à cheviller l'articulation de leurs rouages.

Si l'Europe a basculé de l'enracinement à l'abstraction, c'est parce que la vie politique dans chacun de nos pays en a fait de même.

Nous ne pèserons par nos décisions sur le monde, nous n'empêcherons les effets dévastateurs de la deuxième mondialisation en termes d'écologie, d'injustices et de dissolution des relations, que si nous adaptons notre démocratie pour qu'elle puisse rendre notre société réactive, apte à se rassembler pour refuser et proposer.

On ne changera pas l'Europe si l'on ne change pas la France, et l'on ne restaurera pas la France si l'on ne réforme pas l'Europe.

Il ne s'agit pas seulement de se protéger, mais d'influer à nouveau sur le cours du monde. Si nous n'allons pas vers le monde pour le changer, il nous étouffera.

Nous devons sortir du blocage politique qui empêche les forces partageant cette vision de se réunir et de se rassembler. La traduction politique de la volonté majoritaire du corps social a été bloquée non seulement par un clivage gauche-droite faux depuis plusieurs décennies, mais aussi par une **excessive surévaluation de la frontière censée séparer les souverainistes des vrais fédéralistes**. Leurs objectifs profonds sont souvent les mêmes.

Leurs divergences ont été attisées, exagérées, manipulées par tous ceux qui avaient intérêt à diviser pour que règne la routine patiente de la politique technocratique du grand marché.

Cela fait 35 ans maintenant que ce clivage a été posé comme intangible, en 1992, à l'occasion du référendum de Maastricht. Il est temps de le dépasser.

La France a dès l'origine fait le choix de l'Europe, et l'essentiel de ses forces politiques, avec toutes leurs différences, à l'exception de l'extrême droite, en ont fait avec raison une option fondamentale. Rien ne peut se comparer en la matière au Royaume-Uni, où jamais l'ensemble du corps social ni du corps politique ne s'est livré à l'idéal européen. Le débat sur l'Europe en

France, même houleux, ne doit pas être craint : il contribue à vivifier et à retrouver le rêve européen.

UN NOUVEAU REALISME INTERNATIONAL

L'EUROPE AU CŒUR DE LA ZONE DE RISQUE

Nous regardons la société internationale avec les lunettes du passé. La France et l'Europe se meuvent au sein d'un monde qui a radicalement changé. Ni la Chine, ni l'Afrique, ni les États-Unis et bien moins encore la Russie, ne ressemblent dans le déploiement de leurs calculs, de leur intérêt et de leur stratégie, aux ensembles et aux nations qu'ils étaient encore il y a 30 ans.

L'Europe, immobile dans ses schémas de pensée, ne perçoit pas les changements considérables des nations.

En son sein même, l'Europe de l'Ouest ne comprend pas les aspirations, les craintes, les réflexes des anciens pays de l'Est qui ont rejoint la famille : Hongrie, Slovaquie, Pologne, Lituanie et Lettonie, Roumanie.

L'Europe était le centre des enjeux stratégiques, sur le plan militaire : elle ne l'est plus. Libre de se mouvoir économiquement, elle était prise en charge de 1946 à 1989 par les États-Unis en termes stratégiques, et protégée, en contrepartie d'en être le principal partenaire commercial.

Les temps ont changé. L'Europe n'a pas encore compris qu'elle était devenue au contraire, pour les États-Unis, un partenaire gênant si elle ne se montrait pas docile : en effet, le centre des enjeux économiques pour les États-Unis s'est déplacé vers l'Amérique latine et surtout vers l'Asie-Pacifique. L'Europe est donc un concurrent potentiel sur le plan commercial. Elle risquerait de perturber les rapports de force que les États-Unis veulent établir face à l'Asie et la Russie si elle s'avisait de pactiser avec la Chine ou, comme l'Allemagne, de développer des liens de voisinage étroits avec la Russie.

L'Europe demeure la zone économique la plus riche du monde, avec une capacité technologique remarquable et un appareil industriel vigoureux. Elle est donc un enjeu, à un point qu'elle ne soupçonne pas.

La Chine espère qu'avec ce « vieux continent » – et l'ancienneté est dans sa culture une qualité –, elle pourra nouer un rapport stratégique privilégié, à la fois utile face aux États-Unis et permettant de prendre avec douceur en tenaille une Russie qui l'inquiète toujours. L'axe stratégique de « la route de la soie » permet de synthétiser cette politique, en se défaussant habilement du brutal rapport de force que l'Amérique veut organiser sur la mer de Chine. En attendant une réponse coordonnée de l'Europe qui ne vient pas, la Chine joue une mise en concurrence entre les pays principaux, Allemagne, Royaume-Uni et France, tout en faisant « ses emplettes » dans les plus petits pays.

La Russie a fait le deuil d'une émancipation de l'Europe vis-à-vis des États-Unis et a choisi une stratégie de pression permanente, espérant la montée des populismes. **Les États-Unis sont attentifs à ce que l'Europe ne s'émancipe pas, ne développe pas une vision commune, et ne noue pas des alliances indépendantes avec les autres régions du globe.** Ces alliances affaibliraient sa capacité à peser sur le monde en vue de ses propres intérêts. À cet égard, la docilité de la classe politique européenne vis-à-vis des réseaux transatlantiques ne peut que la rassurer.

Comme le sort de l'accord nucléaire iranien le démontre, les États-Unis n'ont pas à prendre des précautions pour mettre au pas l'Europe en fonction de leurs objectifs propres.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces choses ne sont pas nouvelles et issues de la présidence de Trump, mais simplement énoncées désormais avec franchise. Ceci, d'un certain point de vue, est un progrès.

Les États-Unis n'ont aucune intention de voir remettre en cause la domination du dollar comme valeur d'échange, le fonctionnement du système financier international, dont ils ont causé la crise, et leur domination sur les segments technologiques les plus rentables. Leur seul objectif est de conserver leur modèle de vie : « l'American Way of Life », pacte politique solide au sein de la nation, habillé de patriotisme. L'autonomie acquise par les États-Unis en termes pétrolier et gazier lui donne désormais un puissant et nouveau levier : le Moyen-Orient n'est plus un espace de sauvegarde pour ses intérêts d'approvisionnement mais une barre qui lui est donnée sur la Chine et l'Europe.

Les acteurs sont plus nombreux sur le plan commercial. Les ressources naturelles commencent à être limitées, et d'abord l'eau et l'air. Les sociétés sont de plus en plus inégalitaires et de moins en moins solidaires, sous la pression du modèle de la deuxième mondialisation. Les tensions ne peuvent donc que monter.

Le libéralisme économique international produit des pouvoirs autoritaires, pour assurer la cohésion interne des nations et les défendre dans les âpres luttes externes. Il favorise des pulsions identitaires. Elles sont parfois manipulées par les grands empires.



« *L'American Way of Life* » (page 91)

L'Europe vivait depuis l'après-guerre sous la menace de l'URSS mais avec un parapluie américain solide : dans cet espace de jeu, elle devait se contenter de construire des institutions de coopération et de teinter de ses propres nuances la conception occidentale du marché. Après la chute du mur de Berlin, une fenêtre d'opportunité lui était ouverte, dans un climat sans menaces, pour développer sa propre vision du monde ; ne maîtrisant pas son élargissement, ne lui ayant pas donné un sens, elle a manqué cette occasion historique.

Désormais nous sommes dans une autre situation.

L'Europe est au centre des arcs de tension et de violence les plus importants du monde, avec une Afrique en explosion démographique au sud, une montée de la radicalité religieuse à l'est, dès la Turquie et au nord de la Méditerranée, des zones de friction intense autour de la mer Noire et au Proche-Orient, à quelques heures de missiles de ses centres de décision et de vie.

Pour aborder ces tensions extrêmes, elle ne s'est outillée ni stratégiquement, ni militairement, et elle se montre divisée dans sa conception du monde.

L'Europe n'a pas perçu et compris qu'elle est sur **une ligne de fracture** qui ne fera que s'élargir dans les prochaines années.

SE SAISIR DES DEFIS POUR ASSUMER SON ROLE

Nous ne devons pas nous replier, nous enfermer dans la peur ou la soumission. Ces défis sont difficiles mais ils peuvent être pour l'Europe une chance de se retrouver elle-même, et de retrouver un rôle positif et constructif dans l'histoire du monde.

Une nouvelle politique extérieure commune

Le temps est venu de construire une nouvelle politique extérieure commune qui ne soit pas fondée sur un plus petit commun dénominateur mais sur l'identification, ensemble, des risques prioritaires et sur la mise en commun de nos moyens d'abord vers ces risques. Aujourd'hui l'Europe veut prendre des positions diplomatiques sur tout et rien à la fois, aboutissant, par obligation du plus petit commun dénominateur, à des positions tièdes et illisibles.

Notre politique extérieure commune ne doit pas traiter tous les sujets : les Etats ont leur personnalité dans la vie internationale, leur agenda, leur sensibilité, leur contribution particulière aussi à apporter. Au-delà d'une vision commune, issue d'une histoire entremêlée, l'Europe doit s'appuyer sur la richesse de ses approches diversifiées et en faire une force.

L'Europe ne doit rendre commun que ce qui relève des risques essentiels. Le reste doit rester de la compétence des Etats.

Ces risques communs qui nous assaillent et touchent à l'essentiel doivent être identifiés de manière précise, et répertoriés. Ils doivent alors être abordés avec nos forces réunies sur des positions parfaitement

harmonisées, avec une unité d'expression diplomatique, et le cas échéant des actions militaires communes.

Le premier de ces risques est **la montée des fanatismes intolérants** dans la zone de tension méditerranéenne, saharienne et orientale.

Des pays comme la Tunisie, après la Libye, où nous avons commis des fautes inacceptables, le Mali, le Niger et tout **l'arc sahélien** ne sont plus sous contrôle. Les administrations et les armées locales sont au bord de la rupture, et les seules forces françaises ne peuvent plus faire face malgré leur courage, leur compétence et leur abnégation. La montée de la **croissance démographique africaine** va se traduire par une pression considérable de cette zone vers l'Europe et par un **risque de déstabilisation de l'Algérie, du Maroc, de l'Égypte**. L'ensemble de la zone peut devenir dans la décennie et pour une longue période une menace considérable pour l'Europe, à proximité immédiate.

Il serait proprement irresponsable de ne pas prendre le problème à bras-le-corps de manière concertée et en rassemblant nos forces : un soutien massif pour une consolidation des administrations locales et des forces civiles et militaires dans l'arc sahélien est une priorité. Le soutien aux forces politiques laïques ou respectueuses de la liberté religieuse, sans concession aux forces politiques, mêmes masquées, qui ont un agenda de conquête religieuse, est une nécessité. Nous devons enfin prendre en compte de manière réaliste la perspective que nous puissions avoir l'obligation, dans les trois décennies à venir, d'intervenir avec des forces militaires très importantes dans l'ensemble de la zone sahélienne et peut-être sur le littoral méditerranéen de l'Afrique, à la demande des Etats qui pourraient être débordés ou menacés.

L'Europe doit donc se doter d'une force commune de projection et d'un état-major commun la gouvernant, à brève échéance.

Elle ne doit pas s'imaginer demain pouvoir s'appuyer sur les seules forces de l'OTAN dont le pays clé peut avoir un autre agenda, et dans tous les cas en dépendre pour ses décisions vitales et pour ce qui relève de ses intérêts essentiels.

Sous un angle, à ce stade, non militaire, **la prise de positions communes strictement harmonisées est une priorité vis-à-vis de la Turquie, de la Russie, du conflit syrien et du conflit israélo-palestinien, ainsi que des conflits dans le golfe arabo-persique**. Ils ont en effet des conséquences directes sur nos intérêts vitaux à travers les risques d'immigration massive déstabilisant la société, de dépendance énergétique et de conflits débordant sur nos territoires.

Sur ces questions, **dans l'OTAN, un comité de coordination permanent** doit être mis en place et le discours de chaque nation européenne engagée dans la nouvelle politique de sécurité commune doit être parfaitement homogène. Dans ce cadre, **la question du maintien de la France, et d'une éventuelle communauté européenne renforcée, dans l'OTAN doit être posée.**

Une politique d'immigration commune

Nous devons définir une politique d'immigration commune, comme l'un des piliers européens essentiels.

Relié à la croissance démographique de l'Afrique et à la déstabilisation de l'espace maghrébin et sahélien, le problème de l'immigration non maîtrisée est un enjeu durable et de haute intensité.

Nous ne prôtons pas une politique d'immigration fermée, irréaliste, mais **une politique d'immigration strictement régulée autour de quotas européens, par pays d'émigration et par profession.**

Des statuts différents doivent être envisagés : statut d'immigration provisoire pour un terme fixé ; statut d'immigration définitive. Le passage de l'un à l'autre statut doit être lent et précautionneux, afin que puisse être vérifiée l'adhésion aux valeurs pluralistes, respectueuses de la personne, portées par les sociétés européennes. Les critères définissant ces statuts, l'accession à l'immigration à terme interminée et leurs procédures d'évaluation doivent être communs.

L'immigration doit être raisonnée et mesurée. Elle ne doit pas déposséder l'Afrique de ses élites, ni déstabiliser la cohésion de nos sociétés, fragilisées aujourd'hui non pas par l'immigration, à ce stade, mais par les conséquences de la deuxième mondialisation économique.

Le droit d'asile est un droit strict reconnu par le droit international, fondamental, un héritage historique du progrès. Il est un enjeu de civilisation. **Un office européen de l'asile sera constitué, doté de moyens très importants, relié à une juridiction européenne spécialisée.** Les forces chargées de la protection des frontières européennes auront pour responsabilité la reconduite aux frontières en coopération avec les forces nationales des personnes qui ne se verront pas reconnues le droit au statut de réfugié. **Des zones d'accueil seront organisées et réparties sur l'ensemble de l'espace Schengen** afin que chacun prenne sa charge de l'accueil pendant la période d'examen des dossiers qui ne devra pas excéder six mois.

Il est inacceptable de laisser mourir sur la mer Méditerranée, mer de notre civilisation, des êtres humains au XXI^e siècle par manque de coordination et de maturité politique.

Le visage de cette Europe est une insulte aux pères fondateurs et aux principes sur laquelle l'Europe s'est construite. Nous sommes à la fois naïfs, faibles et inhumains. Il est temps de devenir lucides, fermes et bienveillants.

On ne résoudra pas le problème de l'immigration avec la constitution technique d'un corps de protection des frontières si nous ne définissons pas une politique et une doctrine commune.

L'Europe doit cesser d'imaginer que des solutions seulement techniques et administratives répondent à tous les problèmes : il faut que des positions politiques nettes et conformes aux vœux de nos populations soient posées de manière claire pour que les outils européens communs que nous mettons en place puisse être efficaces.

La politique européenne de codéveloppement

La politique de codéveloppement européenne est un prolongement immédiat de cette politique migratoire.

Elle doit changer d'ampleur, de zones de déploiement et de méthodes.

Cette **nouvelle politique de codéveloppement européenne** doit être **communautarisée vers la zone de l'Afrique**, enjeu démographique majeur aux portes de notre continent.

C'est dans cette zone géographique que doivent être concentrés tous ses moyens, avec une exception pour les zones méditerranéennes déstabilisées à l'est. Ailleurs, la politique de développement est souvent une politique commerciale déguisée pour la France et pour beaucoup de nations européennes. Il est temps de mettre un terme à cette dispersion et à ce dévoiement de la politique du codéveloppement.

Les axes que nous proposerons seront donc les suivants : l'Europe n'interviendra que sur le continent africain ; nous devons apporter l'essentiel de nos moyens nationaux issus de la politique de développement au budget de cette politique commune.

L'Europe ne peut s'occuper efficacement de l'Amérique latine, du centre eurasien, et de l'Asie : le codéveloppement dans ces zones est une tâche qui appartient à ceux qui partagent leur destin – Amérique du Nord, Japon, Corée, Australie, Chine et Russie.

Notre continent européen est confronté à un défi majeur concentré sur l'Afrique et la Méditerranée dont elle subira, seule au premier rang, les contrecoups en cas de détérioration massive de la situation. Elle partage

avec les nations de cet espace un destin commun, des croisements culturels et un héritage historique.

Cette politique de codéveloppement doit être fondée sur des outils nouveaux et ambitieux. Il faudra prendre en compte le fait que la croissance économique en Afrique ne fera qu'accroître l'appétit de départ des nouvelles classes moyennes et la possibilité monétaire de le concrétiser.

L'Afrique ne doit pas être dépossédée de ses élites. Il faut **une politique de circulation des savoirs et des compétences entre l'Europe et l'Afrique**, fine, flexible, avec des allers-retours possibles, et des expatriations dans les deux sens.

Une politique partagée d'enseignement supérieur et de recherche doit être mise en œuvre. Il est nécessaire de mettre en place des outils financiers privés de financement de projets tournés vers l'industrie, vers la production environnementale aux nouvelles normes européennes, et qu'ils soient concentrés vers les petites et moyennes entreprises. **Une Cour de justice africo-européenne dédiée aux conflits commerciaux et d'investissement** sera mise en place, avec des instruments pour mettre en œuvre de ses jugements pays par pays. Un régime juridique spécifique de droits de douane privilégiés sera mis en place pour les pays respectant les normes environnementales de production européennes et un niveau minimal de normes sociales.

La politique de la ville doit être un grand sujet d'une nouvelle politique de co-développement : l'accès à l'eau, le traitement des déchets, l'assainissement sont des sujets prioritaires en termes de qualité de vie, d'égalité concrète et d'écologie.

Enfin, le sujet majeur de l'assurance santé sera privilégié : **pendant 10 ans, l'Europe proposera le cofinancement d'un régime de sécurité sociale maladie articulé à un réseau de centres de soins en Afrique**, selon des standards et des modalités propres.

Une politique d'armement et de défense

L'Europe doit se doter d'une industrie de défense commune et renforcer ses moyens armés au regard de la force des défis de voisinage qui se profilent.

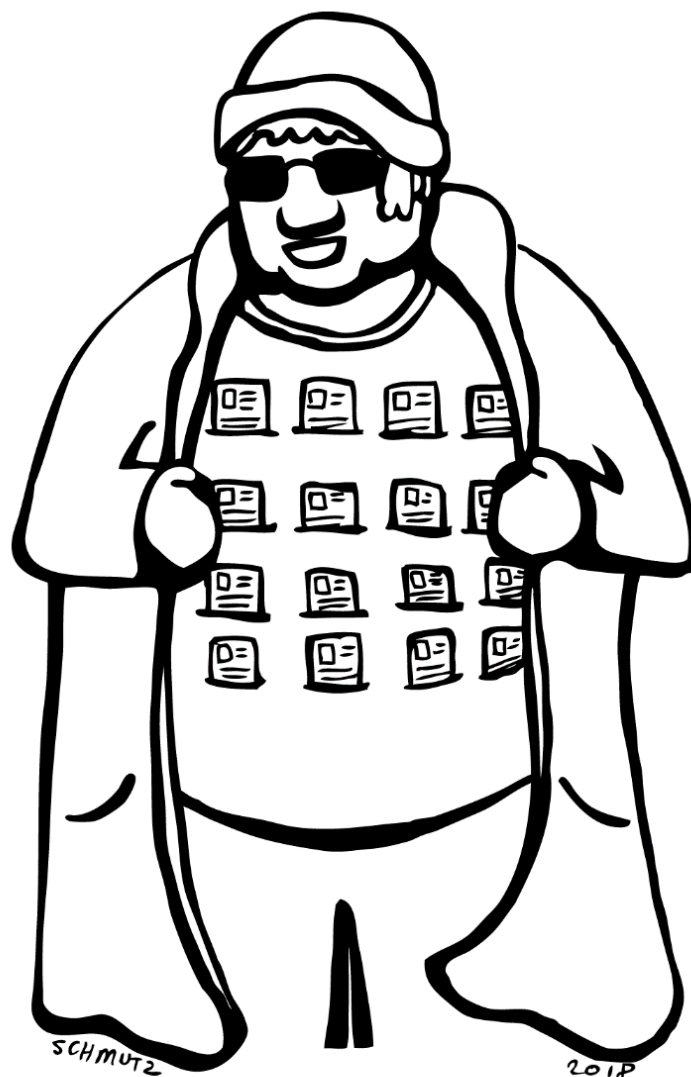
Une politique industrielle de défense doit être mise en œuvre avec plus d'intensité et organisée au sein de l'Europe continentale, même si le Royaume-Uni peut y être ponctuellement associé.

Dans le cœur des pays européens, **des moyens de projection partagés** doivent être construits et placés sous un état-major commun.

La France doit entamer une réflexion approfondie sur la pertinence, dans l'horizon stratégique actuel, à conserver et entretenir une force stratégique

nucléaire. L'alternative d'une capacité mutualisée franco-allemande doit être posée.

L'Europe doit mettre en place une protection stratégique de son capital d'information, de la protection des données de ses citoyens, sous l'angle défensif de la **cyber défense** mais aussi sous l'angle offensif de la constitution de champions européens en termes d'informatique, de gestion des données, de moteurs de recherche et d'Intelligence Artificielle.



*« Données personnelles et relations
ne sont pas des marchandises. » (page 35)*

C'est une condition essentielle de son indépendance stratégique. **Un DAFPA (agence américaine de défense pour le financement industriel innovant) européen devrait être créé dans le cadre de la mise en place de la politique commune de sécurité et de défense.** La circulation des voies Internet européennes et ses règles de fonctionnement seront érigées au rang d'enjeux stratégiques communs.

L'indépendance financière et juridique

L'Europe doit **mettre en place les outils d'une indépendance financière pour les transactions** qui ne la placent pas dans une soumission à des instances de régulation nationale étrangères.

Tout pays pratiquant l'extraterritorialité des sanctions judiciaires commerciales et financières devra être soumis à une stricte réciprocité de sanctions.

L'Europe ne doit pas se refermer sur elle-même mais au contraire apporter au monde la valeur d'une expérience sage, fondée sur l'humilité et puisée dans les enseignements de ses erreurs passées. Elle doit songer à contribuer à nouveau à l'amélioration du monde et de la société internationale, pour faire dépasser à l'humanité le stade de la deuxième mondialisation qui aujourd'hui apporte plus d'inconvénients que de bienfaits.

Pour pouvoir assumer ce rôle, il lui faut néanmoins les outils d'une indépendance et d'une gouvernance autonome.

70 ans après la guerre dont elle porte une lourde responsabilité, et 60 ans après le grand mouvement de décolonisation, une nouvelle époque doit s'ouvrir pour l'Europe.

Une Europe différente, expérimentée, ferme mais pleine de retenue, porteuse de valeurs de coopération et de respect de la personne, doit enfin faire son retour dans la société mondiale.

REFAIRE DE L'EUROPE UNE COMMUNAUTE

L'EUROPE DE SCHUMAN PLUTOT QUE L'EUROPE DE MONNET

L'attachement à l'Europe demeure, mais c'est devenu seulement un choix de raison, une fatalité voire un engrenage. En effet, l'interdépendance a suscité un sentiment d'impuissance, l'impression que notre destin nous échappe, créant une forme d'insécurité.

L'Europe a dérivé : conçue comme une communauté de destin qui devait mêler ses intérêts de manière désintéressée, s'irriguer d'un acier partagé, d'un atome maîtrisé en commun, ou même fusionner ses intérêts en termes de sécurité extérieure, elle est devenue petit à petit une union commerciale et monétaire.

Être une Union, ce n'est pas être une Communauté, et le choix du vocabulaire n'est pas neutre.

La Communauté signifiait que même dans son économie, dans sa créativité, l'Europe considérait avoir une âme, se ressentait comme un destin partagé né de l'adversité.

Les pères fondateurs de l'Europe considéraient naturelle de porter le souffle millénaire des nations dans le creuset d'une œuvre commune et veillaient à conserver à ce souffle sa profondeur. Les gestionnaires de l'Union n'ont eu de cesse que d'étouffer et de faire disparaître ce souffle, pour lui substituer un marché fonctionnel sous l'empire exclusif des armes, abstraites, de la monnaie et des concepts juridiques.

La Commission elle-même, dans sa vision initiale, avait pour mission d'inspirer les Etats, de les relier et même de les fédérer, et non pas d'utiliser leurs rivalités pour les affaiblir et atténuer la vigueur des communautés nationales.

Nous voulons revenir à la forme politique d'une Communauté dont l'inspiration n'aurait jamais dû être perdue.

C'est un recul majeur et absurde que de vouloir promouvoir une Fédération en oubliant la force du beau concept de Communauté, invention politique majeure et inédite dans l'histoire du monde.

En gommant les Etats, qui avant la maladie nationaliste du XX^e siècle, ont été les creusets du progrès, l'Europe n'aura bientôt plus rien à fédérer.

Nous voulons revenir à une Communauté Européenne qui prenne en compte les défis que le monde tel qu'il est fait peser sur notre vision commune et sur la vie quotidienne de nos peuples.

L'Europe ne peut se contenter de fluidifier un marché sans veiller à construire de manière ininterrompue une vision commune à travers un débat politique transparent. L'Europe doit redevenir une force de mobilisation de ses peuples.

Il faut être pragmatique : la réalité est que l'Europe est soumise à une forte pression de la part du monde, des nouvelles forces économiques privées, mais aussi de son allié principal, les États-Unis d'Amérique, pour implanter sur son sol les outils de la deuxième mondialisation par ses normes, son droit et ses mécanismes budgétaires et financiers.

La culture dominante des élites, leur intérêt à composer avec les forces les plus puissantes, ont contribué à ouvrir les portes.

L'élargissement trop rapide de l'ensemble européen a conduit à l'entrée de pays encore plus soumis à ce modèle, faute d'avoir participé à l'effort fondateur de la Communauté.

La complexité des votes a conduit à la paralysie de la décision politique, au bénéfice du pouvoir de la Commission qui n'a aucune légitimité politique et dont la culture est technocratique.

UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DANS L'UNION

Est-il possible de revenir en arrière ? Non, sauf à ouvrir de manière irresponsable une renégociation générale des traités qui se terminerait soit par un démantèlement, soit par l'immobilisme.

La seule voie aujourd'hui possible est de renforcer un noyau central de l'Europe et de le rendre communautaire.

Ce **noyau central**, la Communauté européenne, doit établir un **pacte** autour d'**objectifs choisis et limités** conformes à notre temps.

Dans un monde dangereux, ce noyau central doit bâtir **une politique de l'armement et de la sécurité commune**, et doit en faire une priorité. Il doit financer et construire **une politique commune des technologies de l'information, de l'innovation et de la recherche**, avec des champions européens. Il doit **harmoniser ses normes sociales, environnementales, fiscales** selon des standards débattus collectivement autour d'un projet de société. Aucun échange extérieur ne doit être concédé qui s'opposerait à l'exercice de ces normes. Enfin, cette Communauté doit poser **une politique de l'immigration commune** dans son espace, au sein duquel seulement le droit d'implantation pour le travail en libre circulation sera effectif.

Un nouveau modèle économique, la transition écologique, la sécurité et l'immigration doivent donc être les quatre piliers de cette nouvelle communauté.

Il ne s'agit pas de coopérations renforcées au pluriel qui rendraient encore plus complexes pour les citoyens les choix et les options politiques ; il s'agit du contraire : une seule et même Communauté, fondée sur une même ligne d'horizon et une même vision du monde. Cette vision sera la charte constitutionnelle de la nouvelle Communauté. Y adhérer demain, c'est l'accepter.

Les autres nations européennes demeureront membres de l'Union, espace d'échange de biens et de services selon des normes particulièrement intégrées. La politique agricole y sera intégrée à condition qu'il y ait un accord clair de départ sur ses objectifs environnementaux et son financement.

De ce point de vue, il n'y aura pas là matière à des changements majeurs par rapport à la vie présente de l'Europe : **ceux qui approfondiront leur**

« Communauté » ne retireront rien à ceux qui ne veut pas mêler autant leur destin.

Les Etats de l'Union Européenne non communautaires auront vocation à rejoindre la Communauté à moyen et long terme, à condition d'accepter ses standards, sa vision. Ils pourront contribuer ponctuellement, à la carte, à des projets communautaires.

Il ne s'agit pas de défaire l'Union pour faire apparaître la Communauté, mais de faire naître la Communauté dans l'Union.

Cette évolution doit se faire sans bouleversement des institutions et sans désordres transitoires. **Les directions de la Commission resteraient l'administration à la fois de cette nouvelle Communauté et de l'Union** mais il n'y aura de Commissaires européens, et ainsi de Commission, que dans le champ de la politique de l'Union.

Les institutions de la Communauté devront fonctionner de manière nouvelle et différente.

Le Conseil de la Communauté, organe législatif principal de la Communauté, verra ses débats devenir publics comme tout parlement qui doit décider devant le peuple, afin que les enjeux politiques soient transparents et les débats, s'il le faut, passionnés. La passion dans l'Europe est le meilleur remède contre la montée des passions contre l'Europe. Il devra décider selon une majorité simple, chaque État se voyant doté d'un coefficient de vote reflétant sa population. L'Europe doit revenir à des règles lisibles. Un certain nombre de matières exigeront un vote identique à la majorité simple d'un parlement, **la Chambre des Communautés de l'Europe**. Cette chambre sera désignée aux deux tiers par élection directe et pour un tiers par les collectivités territoriales de la Communauté et ses forces économiques et sociales. Ses membres en seront en même temps les parlementaires auprès du Parlement de l'Union, et élus le même jour que celui-ci.

Le Conseil de la Communauté élira un exécutif collégial de cinq membres pour une durée de cinq ans dont chaque membre exercera pour un an la Présidence.

L'Union sera l'addition de la Communauté et des pays européens qui n'en font pas partie. C'est donc l'exécutif qui représentera la Communauté et ses voix cumulées au Conseil européen de l'Union après, sur les sujets essentiels, vote du conseil de la Communauté sur les positions à exprimer.

La monnaie européenne, l'Euro, doit rester la monnaie de l'Union et de la Communauté, même s'il faut envisager à terme des régimes différents, pour l'Union et la Communauté, et peut-être deux cotations différentes. L'euro, dont le prix a été payé, est un capital qu'il nous faut conserver car il protège des raids prédateurs contre les pays qu'organisent aujourd'hui des forces

financières puissantes et rapaces, et il est un levier afin de peser pour l'indépendance de l'Europe dans l'histoire du monde à venir.

L'échelon des politiques communes de défense, de sécurité et d'immigration, c'est la Communauté car ces politiques devront être définies et exercées avec un haut degré de cohérence.

Les accords de Schengen devront donc être renégociés afin de permettre la libre circulation des Européens sur tout l'espace de l'Union mais de conditionner la libre installation des ressortissants des pays extérieurs à la Communauté.

Il en découle logiquement une politique de migration intégrée de la Communauté.

Des règles de circulation vers la Communauté devront être organisées pour les ressortissants des pays tiers à l'Union.

La France est le seul pays de l'Union désormais membre du conseil de sécurité de l'ONU. Dans le domaine de la politique extérieure commune, la France se coordonnera systématiquement avec ses partenaires de la future Communauté, en les consultant avant tout vote au conseil de sécurité sur un sujet ayant été défini comme intégré à la politique extérieure commune.

Le chemin vers l'édification de la Communauté doit être réaliste : il doit exiger le moins de bouleversements juridiques et administratifs possibles.

La Commission demeurera mais n'exercera son pouvoir de Commission, et selon les règles juridiques actuelles, qu'à l'échelon de l'Union. Les Directions de l'Europe demeurent mais seront placées sous l'autorité fonctionnelle de la Communauté pour les compétences qui en relèvent et de l'autorité fonctionnelle de la Commission pour les compétences propres à l'Union. Le Secrétaire général de l'administration européenne sera nommé par une décision commune de l'Union et de la Communauté. Il en est de même pour chaque directeur d'administration, sur la proposition du Secrétaire général, à l'exception des directions entrant dans la seule compétence de la Communauté.

Aucune règle essentielle de fonctionnement de l'Union, et donc de ses traités, ne sera modifiée à l'exception du mode de représentation aux conseils des pays composant la Communauté. **La renégociation des traités sera donc minimale.**

Le chemin sera difficile pour l'édification de la Communauté. Car ce sont des standards communs édifiés sur une vision commune dont il faut débattre. Le préalable à l'édification et à la participation à la communauté, c'est de se mettre d'accord sur des principes clairs qui devront faire préambule au nouveau traité la constituant : un modèle d'économie et de société partagé ; une politique d'immigration raisonnée ; un engagement à

préserver l'indépendance de l'Europe, y compris vis-à-vis de nos alliés naturels.

Mais peut-on faire l'économie de la douloureuse étape nécessaire à forger cette vision, dans le monde chaotique qui se dessine ? Le retard doit être rattrapé.

Peu importe que la Communauté soit composée à son moment initial de 2,3 ou 4 pays. Elle est d'abord une dynamique, la création d'un levier, d'une nouvelle force d'impulsion.

Les temps dramatiques que pourrait vivre la communauté internationale pourraient accélérer son émergence : il faut donc se tenir prêt, en proposer le modèle, et ouvrir dès à présent le débat. La sortie de l'immobilisme ne passera que par l'audace.

Le basculement dans la Communauté exige un débat clair sur la politique sociale, les normes économiques, les outils de la compétitivité, les concepts stratégiques et militaires, l'immigration, les exigences environnementales.

Ce débat initialisera, au moment « T zéro », les piliers politiques de la Communauté. Ce débat salutaire, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps, mettra un terme aux successifs, décourageants et infinis plans de relance européenne, qui finissent chacun dans un tiroir ou par se conformer à la même conception, soumise à la deuxième mondialisation, de l'union économique et monétaire.

LOCAL, NATIONAL, EUROPE : UN SEUL ET MEME ARC DEMOCRATIQUE

CHANGEONS-NOUS D'ABORD POUR CHANGER L'EUROPE

Il est de bon ton d'opposer la vigueur de la démocratie nationale à l'éloignement bureaucratique européen. Ce diagnostic n'est pas le bon : notre démocratie française présente aujourd'hui des dysfonctionnements graves qui se manifestent par une abstention très forte, par une déconnexion des élites et par le sentiment que les choix souhaités ne sont jamais mis en œuvre.

À l'inverse, si la démocratie européenne souffre de l'absence de choix clairs et publics, le travail quotidien, rigoureux, inventif des députés européens pourrait servir d'exemple à notre parlement national.

Une certaine analyse oppose ainsi de manière caricaturale une démocratie nationale vivante, à une vie démocratique bruxelloise confisquée : elle entretient le clivage entre souverainistes et fédéralistes. Elle entretient le sentiment confortable qu'il faudrait « changer l'Europe » plutôt que nous changer nous-même.

Ce n'est pas la vision de Refondation : **il doit y avoir une continuité démocratique entre la démocratie à l'échelon local, la démocratie à l'échelon national et la démocratie à l'échelon Européen, si nous voulons que chaque problème, chaque enjeu soit traité de manière efficace, reliée, dans un même rythme.**

Tel est l'enjeu : il va falloir commencer par balayer devant notre porte.

Chaque décision locale fait l'Europe. Chaque décision européenne doit nous laisser assumer, si nous en avons le courage, une traduction locale souple. C'est l'idée pleinement reconnue de la subsidiarité. Mais il faut la remettre sur ses pieds.

L'on a cru en effet à une subsidiarité administrative et juridique : ce serait la hiérarchie des normes juridiques, la soumission des normes nationales et locales aux normes européennes, qui ferait l'Europe.

Cette approche est néfaste. Une Commission qui bénéficie des mécanismes de blocages politique de la décision entre Etats pour imposer ses solutions ; des juridictions qui imposent le droit abstrait qui en découle ; des gouvernements nationaux qui n'assument pas sur le théâtre de la démocratie nationale les décisions prises à la discrétion à Bruxelles. Tel est l'engrenage qui résulte de cette conception, basée sur une **approche bureaucratique combinée à un droit abstrait et tout-puissant.**

Une autre subsidiarité est possible

C'est une tout autre subsidiarité qu'il faut bâtir, fondée sur une continuité démocratique reliant le local, le national et l'europpéen.

Consolider la démocratie nationale, c'est la première étape : en France, la toute-puissance de la présidence de la République a provoqué une approche centralisée et administrative du traitement des choix publics.

La bureaucratie européenne traite avec discrétion avec la bureaucratie de la V^e République, d'élite à élite, d'experts à experts.

Les inspecteurs des finances, les Conseillers d'Etat ou les états-majors des entreprises du CAC 40 sont à l'aise avec les décideurs et les rouages européens ; les citoyens, eux, ne le sont pas et sont oubliés.

Pire, les classes dirigeantes et administratives françaises profitent de la dérivation législative européennes pour imposer, dans la discrétion, et

comme une fatalité, des choix de société et économiques qui ne sont pas débattus sur le théâtre national.

Le Parlement national peut pendant ce temps s'occuper à voter des lois inutiles ou moralistes, qui pèsent sur l'autonomie vivante de la société. Les Français, pour beaucoup, ont intuitivement compris ce mécanisme. Ils aiment l'Europe et pourtant, on l'utilise contre eux.

En Allemagne est conduit dans les assemblées un travail parlementaire précis et détaillé avant l'engagement de chaque décision européenne, et les pouvoirs régionaux des Länder y sont associés, vérifiant avant de les accepter les conséquences précises de chaque mesure. Dès lors, le gouvernement allemand vote dans les conseils européens après qu'un accord démocratique patient a été construit à chaque échelon. Chaque choix européen est ainsi en Allemagne, même avec un processus de décision identique dans l'Union, plus démocratique qu'en France. Il ne faut pas s'étonner que la perception par le peuple des mécanismes de décision européenne soit différente dans nos deux pays.

Dans les faits, seules les élites françaises se sont connectées à l'Europe. Elles y représentent la France mais elles ne sont pas la France. La France subit aujourd'hui l'Europe, parce que ses régions, ses corps intermédiaires, ses forces vives, n'y ont pas pris leur place. En retour, la France, dans sa substance, manque à l'Europe. Elle y laisse un vide de présence qui affaiblit celle-ci.

Une autre démocratie française dans et pour l'Europe

La réforme de la démocratie française est l'étape préalable à une appropriation démocratique de l'Europe par les Français.

Au lieu de voter des lois souvent ineffectives, **Il est temps que notre parlement national vérifie et débattenne, avant toute grande décision européenne, de son impact sur la loi nationale. Et qu'il se prononce.**

La concentration dans les mains du Président de la République, de ses conseillers et d'un gouvernement placé sous ses instructions, du pouvoir définir en détail chaque mesure législative consolide le poids technocratique de l'administration. Sa capacité solitaire d'engager la France dans les votes européens sans débat démocratique approfondi entraîne une perte de recul et nourrit la domination de cette approche technocratique et juridique.

Le Président de la République doit revenir à son rôle essentiel. Sa mission est de fixer les grandes orientations et de susciter le débat en animant les échanges entre les institutions, de s'investir quotidiennement en Europe pour y faire parler de la voix de la France. Il doit déterminer le cap de la

sécurité nationale et des choix stratégiques. Il lui revient de poser de manière clarifiée les règles d'éthique et de justice qui solidifient la vie de la Nation, et de veiller à leur respect. Il doit enfin être le ciment vivant de l'unité nationale.

Le parlement français doit quant à lui retrouver sa capacité à définir le détail des lois dans un débat lent et serein. Il nous faut moins de lois mais plus pesées : moins de lois, pour laisser plus de latitude aux échelons locaux, et au corps social, aux fonctionnaires de terrain ; moins de lois, mais mieux faites, pour ne pas étouffer la société ; moins de lois, mais un regard plus attentif sur les lois faites en Europe.

La capacité d'expertise de la nation doit être rattachée au parlement : toutes les agences ayant pour objet l'analyse et l'évaluation des politiques publiques, la publication des statistiques, l'étude et l'évaluation des stratégies doivent être placées sous l'autorité conjointe des deux chambres.

L'administration dispose de ses propres capacités d'expertise et d'évaluation, et doit apprendre à puiser dans la capacité d'analyse et de proposition d'un travail parlementaire réévalué.

C'est avec ces moyens d'expertise que chaque projet de disposition légale européenne doit être évalué préalablement par le parlement. **Il revient au parlement d'émettre un avis systématique préalable au vote de la France.**

Le rythme des préparations des directives européennes, lent, le permet parfaitement. À l'issue d'une évaluation, le vote de la France sur toute directive ayant un impact sur la loi devra préalablement faire l'objet d'un vote du Parlement. Il n'est pas constitutionnellement acceptable qu'une décision solitaire de l'exécutif au sein des conseils européens puisse défaire le pouvoir législatif sans que celui-ci n'ait pu se prononcer. Il s'agit là d'une rupture de la séparation des pouvoirs qui ne peut durer. Le parlement doit donner mandat sur chaque décision prise dans les conseils européens.

Le Secrétariat général aux affaires européennes, qui prépare les prises de position en Europe, doit être supprimé. Un ministère politique des affaires européennes, de plein exercice et doté d'une administration propre, doit le remplacer. Il fera face à une commission spéciale parlementaire pour l'Europe, dotée de très larges pouvoirs d'expertise.

Le ministre des affaires étrangères doit cesser d'être le représentant de la France au conseil des ministres le plus important (le conseil des affaires générales) : l'Europe n'est pas une affaire de diplomatie mais de vie quotidienne.

Alors que la loi européenne fixe l'essentiel, notre parlement se recroqueville aujourd'hui sur la production de lois pour la plupart inutiles, qui enserment la société et se substituent à la fois au pouvoir réglementaire et au jugement

des fonctionnaires de terrain. Il faut remettre les choses à l'endroit, produire moins de lois et mieux peser, dans la transparence du débat démocratique, sur chaque engagement dans de nouvelles législations européennes.

La délégation française auprès de l'Union européenne, à Bruxelles, ne doit plus être une représentation diplomatique coordonnée par le Quai d'Orsay mais représenter à la fois le parlement et le ministère des affaires européennes.

La loi européenne est devenue dans beaucoup de domaines la loi essentielle ; la loi nationale et le pouvoir réglementaire qui en découle ne fait que la compléter. Le parlement doit donc s'en saisir. Mais c'est l'ensemble de ses pouvoirs de contrôle qui doivent se trouver renforcés.

Des territoires vivants à la fois dans la Nations et dans l'Europe

Ce parlement plus impliqué dans l'équation européenne doit aussi mieux s'articuler avec les corps intermédiaires et les collectivités territoriales de la République pour définir ses positions.

Le conseil économique et social sera supprimé et un tiers des sénateurs sera en contrepartie désigné parmi les forces économiques et sociales : entreprises, associations, syndicats.

Conjuguant une puissante porte d'expertise avec le regard pratique de ceux qui représentent la réalité de tous les jours, la légitimité parlementaire sera consolidée à la fois pour le contrôle de l'exécutif et dans un vigilant et continu contrôle démocratique des décisions européennes. Cette évolution de la démocratie parlementaire doit être complétée par **une réforme de l'élection des députés : un tiers d'entre eux devront être élu au scrutin proportionnel à l'échelon national** afin d'assurer une diversité de représentations des opinions aujourd'hui absente du Parlement.

La représentation des forces locales doit être simplifiée, être plus lisible. L'échelon des régions, qui a été consolidé par la dernière réforme territoriale, doit devenir un interlocuteur démocratique reconnu et respecté.

Un tiers des sénateurs doivent être désignés par les grandes régions. Les sénateurs désignés par les régions et les sénateurs désignés par les corps économiques et sociaux formeront le collège électoral désignant le tiers des membres de la Chambre des communautés à l'échelon européen qui seront les représentants des communautés décentralisées. La démocratie doit cesser d'être « hors sol » mais s'enraciner dans les communautés vivantes de la République.

À la taille d'une Nation désormais dans l'Europe, c'est la région qui doit devenir l'échelon d'organisation de la vie collective au quotidien. Elle doit devenir, pour l'exercice des prérogatives locales confiées aux collectivités

locales, l'institution leader, y compris vis-à-vis des métropoles. Des moyens financiers conséquents doivent donc être redéployés vers elles, en accompagnement de nouvelles compétences.

De même, les grandes politiques d'État qui n'ont d'efficacité qu'appliquées sur le terrain doivent être réalisées et conduites par des agences régionales rassemblant les élus régionaux, l'État, les représentants des syndicats et des entreprises ou des professionnels concernés : il doit en être ainsi par exemple en termes de politique de santé, de formation, de retour à l'emploi.

Ces agences devront respecter des normes nationales assurant l'égalité et la cohésion nationale. Cela implique aussi que l'État fasse de l'échelon régional l'échelon stratégique de son administration territoriale, avec un préfet ayant capacité et autorité pour appliquer les orientations générales du gouvernement, avec une autorité hiérarchique sur les préfets départementaux et les services de l'Etat en région.

Nos territoires doivent non seulement être démocratisés mais aussi mis en ordre. La lisibilité des territoires, la clarté de la répartition des compétences est aussi une condition de démocratie efficace.

La collectivité territoriale régionale ne doit pas perdre le lien avec son espace territorial : ses élus doivent être désignés à la proportionnelle par département, et exercer à la fois les fonctions de conseiller départemental et de conseiller régional.

La lisibilité et la clarté doivent de même être de mise sur le plan communal : le mécanisme des communes dans l'intercommunalité doit s'inspirer des mécanismes d'arrondissement pour une articulation qui ne suscite pas confusion, doublon et gaspillage, tout en conservant la formidable force de bénévolat des maires et des élus communaux.

Des territoires inventifs et animés, vivants et démocratiques, articulés avec la représentation nationale ; une vie démocratique nationale rééquilibrée entre législatif et l'exécutif, tournée vers la dimension européenne : telle est la continuité de la démocratie et de l'action publique qui doit faire de la Nation et de l'Europe, ensemble, un corps rassembleur des diversités, des solidarités naturelles et de voisinage, des corps de métiers, des initiatives locales.

Notre démocratie ne sera vivante que du bas vers le haut.

Un Etat fraternel et agile, au service de la société

L'État, au sens administratif, doit être réformé du même pas, afin qu'il ne fasse pas obstacle, par une vision passéiste, abstraite, rigide, et refermée sur elle-même, à cette fluidité nouvelle.

Notre administration ne doit plus être une administration de la circulaire mais une administration de terrain, dotée de pouvoirs de décision et d'appréciation, assumant une mission d'animation et d'écoute, inspirée par la volonté d'accompagner la société, sans la freiner, mais en la stimulant.

L'administration doit rester neutre et éduquée des principes républicains de la continuité. Mais **chaque fonctionnaire, à chaque niveau, doit apprendre, dans le discernement, sans s'abriter derrière des règles tatillonnes, à décider.** La collégialité du contrôle doit remplacer l'exécution mécanique de la règle afin que puisse être appréciée, avec fraternité, chaque situation humaine. La délégation de responsabilité ainsi opérée doit être compensée par le pouvoir d'appel du citoyen et par le contrôle.

Chaque décision doit pouvoir être adaptée avec bienveillance et fraternité. En compensation de cette souplesse, sa neutralité et son bon usage devront être collégialement contrôlés, dans une éthique restaurée du service public. L'éthique n'est pas l'application froide et mécanique d'une règle rigide, mais bien au contraire la prise de responsabilité devant chaque situation. L'exercice de la fraternité de la République, par l'écoute, l'adaptation à chaque cas de la décision, doit devenir la règle d'or de la fonction publique et de l'Etat.

Un corps social vivifié, en dynamique, a besoin de s'appuyer sur un Etat fraternel et agile.

L'administration centrale doit se réduire au profit de l'administration déconcentrée, de terrain. Il faut mettre un terme à la multiplication des agences, peuplées de hauts fonctionnaires « hors sols », qui doublonnent les ministères et les services. Seul le ministère, rendant compte devant le parlement de la Nation, a une légitimité politique. Il agit par des administrations territoriales qui sont au plus proche de la vie, et dans la connaissance des usagers et des citoyens.

Les agences de régulation qui gèrent des domaines aussi importants que l'électricité, l'énergie, les réseaux de transport, mettant en œuvre les directives européennes de la concurrence, doivent être fermées. Elles seront remplacées pour la détermination des normes, des opérateurs et des tarifs, par les administrations ministérielles compétentes, soumises au politique, et pour l'application de ces normes par l'Autorité de la concurrence, instance juridictionnelle. La confusion des pouvoirs entraîne la confiscation de la démocratie.

L'ARC DEMOCRATIQUE : UNE AUTRE VISION DE LA SUBSIDIARITE

Une démocratie reliée

De la base au sommet, du local à l'Europe, la démocratie et l'efficacité des décisions, leur conformité à la vie réelle, exigent une continuité et une simplification, un « **arc démocratique** » simple et unifié.

L'Europe a bon dos : elle a servi de prétexte et de subterfuge, pour imposer ses solutions, à une élite persuadée de détenir la vérité. Cette élite est soumise en fait aux règles, à l'idéologie et aux intérêts de la deuxième mondialisation. Elle a failli, et abîmé la belle idée de l'Europe.

Ce n'est pas une subsidiarité descendante, du sommet vers le bas qu'il faut mettre en œuvre, tant dans l'espace européen que dans le champ national. Elle favorise la vision d'une élite qui conserve les arbitrages, les opère au nom de sa vision idéologique ou de ses propres intérêts, souvent confondus, et renvoie vers le terrain des contraintes, des normes, des sujétions.

À chaque à chaque niveau, des consensus démocratiques doit être recherchés, des solutions communes imaginées, qui pourront être dupliquées et échangées. Toute décision prise à un échelon supérieur ne doit l'être qu'à condition qu'une bonne solution n'ait pas été pragmatiquement élaborée sur le terrain, sinon au risque de la détruire, et avec elle tout le capital de coopération et d'engagement qui ont été investis.

L'administration européenne, comme l'État, doivent se montrer à l'écoute, attentifs, flexibles et ouverts aux innovations sociales et entrepreneuriales. Ils ne doivent jamais affaiblir les solidarités naturelles et les coopérations spontanées, mais au contraire s'appuyer sur elles, les relayer, en extraire des bonnes pratiques. Ils doivent aussi protéger des usages qui ne sont pas calibrés, qui reflètent la diversité de la vie, des cultures et des imaginations, contre la standardisation opérée sous la pression des acteurs dominants de la deuxième mondialisation.

C'est une subsidiarité ascendante qui doit être la règle, dans la Nation et dans l'Europe, et dans la relation entre les deux. Une subsidiarité dans laquelle les besoins, les idées, les choix germent librement là où la vie se noue, où les difficultés sont surmontées, avant d'être portés, sans être dénaturés, à des échelons supérieurs quand il est nécessaire de concentrer les forces ou de définir des règles.

Ce n'est pas de « changer l'Europe » dont nous avons besoin, ni de proposer « un énième » plan de relance de l'Union, qui ajoutera une strate de complexité. Il est temps de sortir de ce faux débat qui piège les peuples.

Approfondir l'Europe en ranimant un esprit communautaire dans son cœur historique, rétablir l'articulation entre les différents échelons locaux, nationaux et européens de la démocratie, de la décision et de l'action : voilà les deux priorités qu'il nous faut défendre dans un front commun élargi à tous ceux qui refusent la deuxième mondialisation.

L'engagement en politique

A l'heure du chacun pour soi, et même du chacun contre tous, les institutions deviennent « liquides », affaiblies, sans colonne vertébrale et les partis n'échappent pas à la règle : **les citoyens devenus consommateurs deviennent cyniques** et n'attendent plus des forces politiques que les mesures susceptibles de leur être directement utiles, ou de leur donner un sentiment de protection personnelle.

C'est une régression qu'il faut combattre.

Cela ne sera possible qu'à condition de redéfinir le bien commun, et de construire les partis et les institutions sur le fondement des relations naturelles entre les personnes.

C'est notre pari et notre volonté : il ne s'agit pas seulement d'interpeller les dirigeants politiques qui pour la plupart n'ont fait que céder à la pression.

Il n'est pas réaliste d'incriminer seulement des élites : l'égoïsme et le repli sont partout dans la société. Nous devons d'abord interpeller les citoyens, nos proches, ceux qui nous entourent, qui ont fini par accepter ce système. Nous devons les **convaincre que prendre du temps pour s'impliquer est la seule voie**. Nous devons relier les projets nouveaux qui germent dans les territoires pour en faire un programme politique.

Nous ne pensons pas que les partis politiques aient à devenir des « boutiques éphémères » où chacun pense pouvoir trouver un peu de ce qu'il attend.

Un projet collectif, cohérent, représentatif des initiatives qui sont réellement souhaitées, voulues, développées, et tout à fait possible.

Il implique de la durée, de l'engagement, du temps offert à l'œuvre commune. Votre implication.

LE CONSTAT ET LES PRINCIPES	5
FACE A L'INDIVIDUALISME, LE SENS ET L'ENGAGEMENT	5
<i>Les trois fondements de la République</i>	7
Une liberté responsable	7
Le droit à une égale dignité	8
Une fraternité du quotidien	8
<i>Une méthode</i>	8
UNE « VIE BONNE »	9
<i>Contre la servitude, l'incertitude et la solitude</i>	9
<i>De nouvelles priorités</i>	11
La vie préservée	12
La vie juste	13
La vie respectée	13
LA METHODE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE : LE REALISME CONTRE LE CONFORMISME	14
LA SOCIÉTÉ COMME PRÉALABLE	17
TOUT N'EST PAS MONNAYABLE	19
<i>Sauver les biens naturels</i>	20
Notre réaction n'est pas à proportion de l'urgence	20
L'écologie est devenue un combat et non plus un problème de réforme.	21
Des normes de production nouvelles	22
La transition énergétique priorité de l'investissement public	24
<i>La vie et la santé ne sont pas à vendre</i>	25
Face à une santé technicisée, une vision globale du soin	25
Les traitements du handicap, de la grande vieillesse, et de la fin de vie sont des points de rupture révélateurs.	28
Les voies d'une refondation du système de santé	30
Les grands choix bioéthiques d'aujourd'hui	32
<i>Données personnelles et relations ne sont pas des marchandises</i>	35
REPRENDRE POSSESSION DE NOTRE TEMPS ET DE NOTRE ESPACE	37
<i>D'abord le logement</i>	37
<i>Bien au-delà de la ville intelligente</i>	38
<i>Des territoires à reconquérir</i>	38
<i>Un temps à reconstruire</i>	40
CONSOLIDER LES SOLIDARITES NATURELLES ET LES LIENS	42
<i>Une nouvelle politique familiale</i>	43
Une famille consolidée	43
Une famille soutenue	44
<i>Valoriser le don et l'engagement</i>	46
<i>La sécurité de tous par tous</i>	47
<i>Le soutien au bénévolat et au tiers secteur</i>	48

UNE SOCIÉTÉ OUVERTE MAIS FONDÉE	49
<i>Pour la défense de la laïcité</i>	50
<i>La transmission au cœur du projet</i>	52
<i>Le projet pour l'école</i>	54
Soutenir la tâche des professeurs	55
L'établissement scolaire, un lieu et des liens	58
Rendre à l'université la liberté d'enseigner et de chercher	59
UNE AUTRE ÉCONOMIE EST POSSIBLE	61
TRANSFORMER NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE	62
<i>Un modèle hyperlibéral aussi injuste qu'inefficace</i>	62
<i>Notre modèle : l'Économie de la Réciprocité</i>	64
TRAVAIL ET CAPITAL : UNE NOUVELLE DONNE	68
<i>Une révolution du travail</i>	68
<i>Un nouveau cadre pour le travail et le dialogue social</i>	69
<i>L'économie de la réciprocité dans l'entreprise</i>	71
<i>Ouvrir les chemins d'un autre financement</i>	74
LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE, LA DETTE ET LA DÉPENSE COLLECTIVE	75
UN RENOUVEAU DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE À L'ÂGE DE L'I.A.	80
<i>L'industrie dans notre pays : une priorité</i>	80
<i>Le numérique et l'IA sont l'avenir de l'industrie</i>	81
UN NOUVEAU TEMPS POUR L'AGRICULTURE	83
NATION, EUROPE : DÉCIDER D'UN AUTRE MONDE	87
LA DEUXIÈME MONDIALISATION	87
UN NOUVEAU RÉALISME INTERNATIONAL	90
<i>L'Europe au cœur de la zone de risque</i>	90
<i>Se saisir des défis pour assumer son rôle</i>	93
Une nouvelle politique extérieure commune	93
Une politique d'immigration commune	95
La politique européenne de codéveloppement	96
Une politique d'armement et de défense	97
L'indépendance financière et juridique	99
REFAIRE DE L'EUROPE UNE COMMUNAUTÉ	99
<i>L'Europe de Schuman plutôt que l'Europe de Monnet</i>	99
<i>Une nouvelle Communauté dans l'Union</i>	101
LOCAL, NATIONAL, EUROPE : UN SEUL ET MÊME ARC DÉMOCRATIQUE	104
<i>Changeons-nous d'abord pour changer l'Europe</i>	104
Une autre subsidiarité est possible	105
Une autre démocratie française dans et pour l'Europe	106
Des territoires vivants à la fois dans la Nations et dans l'Europe ..	108
Un État fraternel et agile, au service de la société	109
L'ARC DÉMOCRATIQUE : UNE AUTRE VISION DE LA SUBSIDIARITÉ	111
Une démocratie reliée	111
L'engagement en politique	112

Illustrations : Luc Schmutz

*Ce texte est une base
pour le dialogue, les critiques et les propositions.*



*Et maintenant,
à vous !*

<http://blogdudebat.refondation.fr/>

Site web : www.refondation.fr



twitter : Refondation_off



Facebook : Refondation

Participation aux frais : 4,5 euros